

FINANCER LE DÉVELOPPEMENT ?



Une étude de la mobilisation des ressources intérieures, des flux financiers illicites et de la gestion de la dette

CONTENU

Introduction	3
La perspective mondiale	4
Pays étudiés	10
Bangladesh	11
Équateur	15
Grenade	19
Kenya	22
Maroc	27
Nepal	31
Pérou	35
Philippines	39
Zambie	44
Conclusions	48
Recommandations	50

À propos de ce rapport

Ce rapport résume les recherches menées dans neuf pays cibles ainsi qu'une analyse mondiale de la gestion de la dette, de la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites.

Il a été coordonné par le Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad) et ses partenaires : ActionAid Bangladesh, Asian Peoples' Movement on Debt and Development (APMDD), Centro de Derechos Económicos y Sociales (CDES) (Équateur), Jubilee Caribbean, Jesuit Center for Theological Reflection (JCTR) (Zambie), Oxfam Maroc, Red Latinoamericana por Justicia Económica y Social (LATINDADD), et Tax Justice Network Africa (TJN-A).

Révision : Amanda Anstee, Birgitt Sørensen

Traduction : Anna Savage

Illustrations : Rose Kibara

Les auteurs estiment que tous les détails présentés dans ce rapport sont exacts sur le plan factuel au 1er mars 2024.



Norad

Brot
für die Welt

Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne, de l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (Norad), de Brot für die Welt et de l'Open Society Foundations. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'Eurodad et des auteurs du rapport, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions des bailleurs de fonds.

INTRODUCTION

À la mi-2025, les gouvernements du monde entier se réuniront en Espagne pour le 4^e Sommet des Nations Unies (ONU) sur le financement du développement (FdD).¹ Ce sommet, qui se tient un peu plus de 20 ans après le premier à Monterrey en mars 2002,² constituera un moment clé pour évaluer l'équité et l'efficacité de la gouvernance économique mondiale. Il offrira également aux dirigeants mondiaux une plateforme pour aborder les problèmes et les défis systémiques sous-jacents. Dans cette optique, il est grand temps de se demander : où en sommes-nous en matière de financement du développement ? Dans ce rapport, nous évaluons la situation en mettant l'accent sur la gestion de la dette, la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites.

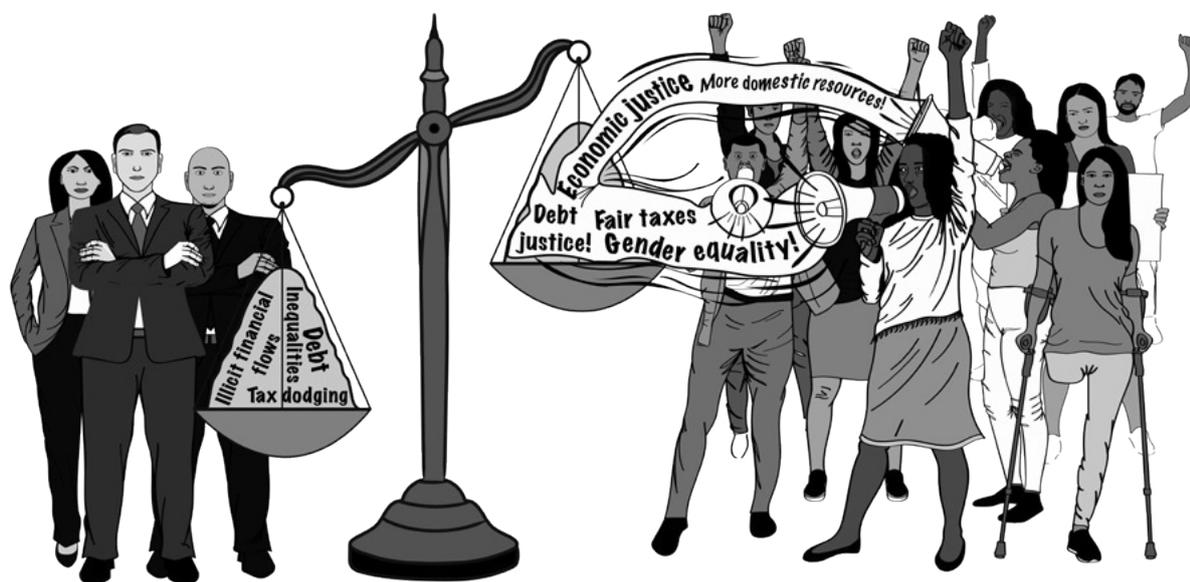
Il existe des liens directs entre le niveau des ressources publiques disponibles des gouvernements et leur capacité à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), ainsi que leurs obligations en matière de droits humains, notamment ceux liés à l'égalité des genres et aux droits des femmes.

Par exemple, garantir le droit à la santé nécessite un financement public adéquat des soins de santé, tout comme le droit à l'éducation dépend d'un financement public suffisant pour les écoles. Les mesures d'austérité et la baisse de la qualité des services publics ont des impacts négatifs disproportionnés sur les plus démunis et, de plus, ont tendance à toucher davantage les femmes que les hommes, contribuant ainsi à creuser les inégalités.³

Malgré cela, les chercheurs alertent sur le risque d'une « pandémie d'austérité » suite à la crise de la Covid-19, alors que les gouvernements du monde entier réduisent considérablement les budgets publics. En effet, les projections indiquent que 85 % de la population mondiale pourrait subir les conséquences des réductions budgétaires publiques dans les années à venir.⁴

Au cœur de cette problématique se trouve une défaillance systémique des mécanismes de gouvernance économique mondiale. Cela se manifeste notamment par l'absence d'un système mondial équitable, efficace et inclusif pour répondre aux défis majeurs tels que la dette souveraine et l'évasion fiscale internationale pratiquée par les particuliers et les entreprises fortunés. En conséquence, la disponibilité des ressources publiques au niveau national est érodée soit par les coûts élevés du service de la dette souveraine, soit par d'importants flux financiers illicites. Ces facteurs peuvent également compromettre l'efficacité du développement, notamment lorsque les flux financiers entrants, qu'il s'agisse d'aide ou de financement climatique, sont égalés, voire surpassés, par des sorties de capitaux sous forme de paiements aux créanciers ou de pratiques fiscales internationales abusives.

Dans les chapitres suivants, nous procédons à une évaluation de la situation, d'abord à l'échelle mondiale, puis au niveau national, dans neuf pays cibles. Ces pays ont été sélectionnés afin d'assurer la couverture de trois régions différentes (Asie, Afrique et Amérique latine et Caraïbes), ainsi que de différents groupes de revenus, allant des pays les moins développés aux pays à revenu intermédiaire.



LA PERSPECTIVE MONDIALE

Une nouvelle crise de la dette dans les pays du Sud global

Une crise de la dette dans les pays du Sud global n'est plus un risque, mais une bel et bien une réalité. Dans de nombreux pays, l'augmentation du paiement de la dette entrave la capacité des gouvernements à fournir des services publics essentiels et à lutter contre la crise climatique. Selon un rapport de Debt Service Watch, le service de la dette, englobant les paiements de la dette intérieure et extérieure, consomme en moyenne 38 % des recettes budgétaires et 30 % des dépenses dans les pays du Sud global, atteignant même 54 % des recettes et 40 % des dépenses en Afrique.⁵ Ces chiffres dépassent plus de deux fois ceux auxquels étaient confrontés les pays à faible revenu avant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Par conséquent, il s'agit déjà de la pire crise de la dette que le monde n'ait jamais connue.

Face à cette réalité, qui compromet chaque jour le bien-être et les droits des personnes, les institutions financières internationales considèrent les problèmes structurels de la dette souveraine auxquels de nombreux pays sont confrontés comme s'il s'agissait d'un simple problème de liquidité, puisqu'il n'y a pas eu la série de défauts de paiement que certains avaient anticipés après la pandémie de Covid-19. Pourtant, la réalité est que les pays du Sud global font tout leur possible pour continuer à rembourser leurs dettes, même si cela implique la mise en œuvre de mesures d'austérité draconiennes, souvent en suivant les conditionnalités et les recommandations du Fonds monétaire international (FMI).⁶ En effet, les paiements de service de la dette écrasent les dépenses publiques essentielles. Le service de la dette intérieure et extérieure a atteint un niveau équivalent aux dépenses totales combinées consacrées à l'éducation, à la santé, à la protection sociale et au climat dans les pays à revenu faible et intermédiaire, dépassant ces dernières de 50 % en Afrique. Ces paiements représentent 2,5 fois les dépenses consacrées à l'éducation, 4 fois les dépenses de santé et 11 fois les dépenses de protection sociale.⁷

À mesure que les prêts bilatéraux et privés diminuent, les banques multilatérales de développement et le FMI augmentent leurs prêts.⁸ En l'absence d'alternatives, les prêts multilatéraux sont susceptibles d'être utilisés pour rembourser les créanciers privés, ainsi que les créanciers bilatéraux tels que la Chine. Comme par le passé, nous assisterons probablement dans les années à venir à une augmentation du nombre de pays confrontés à des difficultés pour rembourser leurs dettes multilatérales. Cette situation est problématique, car ni le FMI, ni la Banque mondiale, ni les autres banques multilatérales de développement (BMD) ne participent aux restructurations de la dette. De plus, alors que les pays se tournent de plus en plus vers le FMI et les BMD pour obtenir un soutien financier, ils devront accepter les conditionnalités imposées par ces institutions. Ces conditions se concentrent toujours sur l'assainissement budgétaire (notamment, entre autres mesures, la réduction des dépenses publiques et la fiscalité régressive) et les solutions de marché (notamment la promotion des partenariats public-privé et la déréglementation), ce qui limite encore plus l'investissement public

pour atteindre les ODD, lutter contre les inégalités de genres ou prendre des mesures pour le climat.

Des réponses inadéquates et insuffisantes à l'augmentation du surendettement

En février 2024, cinq pays se trouvaient à différents stades de négociations en vue d'une restructuration de leur dette : le Suriname, la Zambie, le Sri Lanka, le Ghana et l'Éthiopie. Bien que la Zambie et le Suriname semblent sur le point de parvenir prochainement à un accord final avec tous leurs créanciers bilatéraux et privés, cela ne signifie pas que le processus de restructuration peut être considéré comme un succès. Par exemple, dans les deux cas, les accords avec les détenteurs d'obligations comprennent des clauses conditionnelles qui prévoient une augmentation des paiements qui leur sont versés si/quant le pays atteint des résultats économiques positifs (dans le cas du Suriname, lié à l'extraction pétrolière). Ces clauses conditionnelles garantissent des avantages plus importants aux créanciers privés si le pays s'en sort bien, mais elles n'incluent pas de réduction des paiements en cas de choc négatif.

De plus, dans les cinq pays où des négociations sont en cours, les accords sur la dette négociés ou sur la table n'entraîneront pas d'annulation réelle de la dette (annulations effectives de l'encours de la dette). Selon les calculs du Development Finance International (DFI), même si les accords permettent de réaliser des économies alignées sur les analyses de viabilité de la dette (AVD) du FMI, « ces pays devraient toujours consacrer en moyenne 48 % de leurs recettes budgétaires au service de la dette au cours des trois prochaines années, avec le Sri Lanka comme seul pays parvenant à ramener son service de la dette à moins de 30 % de ses revenus ».⁹

Pour la plupart des pays confrontés à des paiements de dette trop élevés, mais qui ne sont pas encore en défaut de paiement, les restructurations préventives sont déconseillées, notamment par les acteurs du marché tels que les agences de notation, ainsi que par le FMI (comme c'est le cas pour le Pakistan et le Kenya), ce qui retarde le règlement de la dette de ces pays. Compte tenu de la perspective d'un ralentissement et d'une instabilité économique mondiale, des tensions géopolitiques, des impacts du changement climatique et des taux d'intérêt élevés, il semble probable que les perspectives d'endettement continueront de se détériorer.

Des financements multilatéraux pour faire face aux flux d'endettement négatifs et aux contraintes de liquidité

La Banque mondiale a estimé qu'en 2022, pour la première fois depuis 2015, les pays à revenu faible et intermédiaire auraient dépensé plus pour rembourser leurs dettes que ce qu'ils ont reçu en nouveaux prêts.¹⁰ Cette tendance s'est poursuivie en 2023, où les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont remboursé jusqu'à 100 milliards de dollars de plus en la dette extérieure qu'ils n'en ont reçu en nouveaux prêts à long terme, principalement en raison d'une forte

baisse des prêts chinois et privés.¹¹ Depuis mars 2023, aucun pays à faible revenu n'a été en mesure d'émettre des obligations, et ceux qui ont accès aux marchés, comme le Kenya en janvier 2024, sont confrontés à des taux d'intérêt très élevés, souvent à deux chiffres.

Dans ce contexte, plusieurs institutions, tant multilatérales que privées, soulignent l'importance de fournir des liquidités aux pays confrontés à des contraintes budgétaires, mais pas à des problèmes de solvabilité de la dette. Les propositions incluent le rééchelonnement des paiements aux créanciers bilatéraux et privés, l'octroi de nouveaux financements par les banques multilatérales de développement et le FMI, ainsi que des réformes structurelles visant à favoriser la croissance verte des pays emprunteurs.¹² Cependant, cette approche risque simplement de décaler les échéances, d'ouvrir la porte à davantage de conditionnalités, d'accroître l'endettement et de rendre le problème encore plus complexe et difficile à résoudre à l'avenir. De plus, elle offre aux principaux décideurs des pays créanciers et des institutions financières, dominées par les pays du Nord global, une bonne excuse pour ne pas se concentrer sur l'annulation de la dette et les réformes structurelles nécessaires pour éviter une décennie de progrès perdue.

L'absence d'un mécanisme multilatéral de règlement de la dette fonctionnel

Avec le Cadre commun au point mort et ne répondant pas aux promesses du G20 en 2020 pour résoudre la dette de manière opportune et adéquate, et les restructurations de la dette prenant au moins trois ans, le FMI, la Banque mondiale et le G20 ont créé la Table ronde mondiale sur la dette souveraine (GSDR).¹³ Bien que les organisateurs perçoivent la GSDR comme ayant permis de trouver un terrain d'entente sur certaines solutions techniques et d'accélérer le début des négociations avec le Ghana et le Sri Lanka,¹⁴ en réalité, que les restructurations soient menées dans le cadre du G20 ou en dehors, leur résultat le plus probable reste la persistance du « trop peu, trop tard », où les intérêts des créanciers priment largement sur les droits des populations vivant dans des pays endettés.

En l'absence d'un cadre fonctionnel et véritablement multilatéral de règlement de la dette,¹⁵ la réponse des institutions financières internationales et des pays créanciers à la crise de la dette actuelle ressemble à celle (sans succès) des crises de la dette des années 1980 et 1990 : une augmentation des prêts, notamment de la part du FMI et des BMD, pour refinancer les dettes existantes (transférant ainsi des dettes des créanciers privés et bilatéraux vers les créanciers multilatéraux) ; un rééchelonnement du paiement de la dette, évitant à tout prix l'annulation de la dette, qui pourrait aggraver la crise dans quelques années ; et la mise en œuvre généralisée de mesures d'austérité.

En revanche, bien que les dirigeants des pays du Sud global appellent à de telles réformes (comme dans l'agenda de Bridgetown ou le Sommet africain sur le climat en 2023), les pays du Nord global bloquent tout changement réel dans les structures de gouvernance économique mondiale et l'architecture de la dette. Aucune mesure n'est prise pour faire avancer une réforme de l'architecture financière internationale qui profite aux populations et à la planète. Dans ce contexte, l'appel à un mécanisme multilatéral de résolution de la dette souveraine ne trouve d'écho que dans les déclarations politiques de certains pays du Sud global¹⁶, et auprès de certains dirigeants¹⁷ et agences¹⁸ de l'ONU, en dehors de la société civile. Pour cette dernière, l'objectif est de faire passer les discussions sur la dette de l'espace non inclusif et antidémocratique du G20 à un processus inclusif, démocratique et intergouvernemental de réforme de l'architecture de la dette à l'ONU.

Briser les fondements structurels et coloniaux d'une dette insoutenable

Les liens entre la dette et l'urgence climatique ont suscité une attention accrue au cours de l'année écoulée et devraient être au centre d'initiatives institutionnelles tout au long de l'année 2024. Cependant, jusqu'à présent, les propositions sont des solutions partielles, voire fausses, telles que les swaps de dette,¹⁹ les clauses de dette résilientes au changement climatique, le développement des financements ESG²⁰ ou la promotion des garanties et des rehaussements de crédit par les institutions publiques de développement. Aucune des propositions de l'architecture actuelle de la dette ne se concentre sur des solutions qui intègrent de manière adéquate le principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD), ni ne garantit le droit au développement, ni ne fournit des ressources suffisantes pour répondre à la nécessité de lutter contre le changement climatique et les inégalités de genres, ni ne fournit la marge de manœuvre politique nécessaire pour définir des modèles de développement prioritaires en matière d'économie des droits sociaux et culturels des populations.

Enfin, aucune des propositions institutionnelles sur la table n'aborde les causes structurelles sous-jacentes de l'endettement insoutenable des pays du Sud global, enracinés dans des relations économiques, financières et commerciales inégales, l'héritage colonial et les responsabilités différenciées dans la génération de défis mondiaux, dont l'urgence climatique. Comme l'indique le document final de la réunion mondiale sur la dette dirigée par le Sud global qui s'est tenue à Bogota, en Colombie, du 2 au 21 septembre 2023, le problème de la dette n'est pas un problème isolé, mais bel et bien ancré dans le système économique au sens large. Les dettes insoutenables du Sud global sont sous-tendues par un système injuste qui nécessite une transformation structurelle plus large basée sur la justice, où les réparations pour les dettes sociales, climatiques et écologiques historiques et actuelles sont placées au centre des préoccupations.²¹

Mobilisation des ressources intérieures et flux financiers illicites

La fiscalité joue un rôle essentiel pour corriger les inégalités économiques. Il est vrai que pour les inégalités entre les pays, où la conception des règles, notamment la façon dont les bénéfices des sociétés multinationales sont répartis entre les pays, est essentielle pour réduire les écarts entre les pays pauvres et riches. Il en va de même pour les inégalités au sein des pays, où un système fiscal progressif est vital pour redistribuer les ressources des plus riches vers les plus pauvres et pour financer les services publics.

Cependant, des systèmes fiscaux internationaux et nationaux mal conçus peuvent accroître les inégalités, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Par exemple, lorsque les failles internationales et les paradis fiscaux permettent aux particuliers et aux entreprises fortunés d'échapper à l'impôt au niveau national, les gouvernements peuvent être confrontés à deux options préjudiciables : l'austérité ou les politiques fiscales régressives, qui ont un impact disproportionné sur les plus démunis. Ces deux options peuvent, à terme, accroître les inégalités économiques à l'intérieur des pays. De plus, étant donné que les femmes ont tendance à dépendre davantage des services publics, la réduction des dépenses publiques risque également d'accentuer les inégalités de genre.

Les flux financiers illicites liés à l'impôt et les impacts sur l'impôt progressif

L'évasion fiscale internationale reste une préoccupation majeure, tant dans les pays développés qu'en développement. Selon le rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023 du Tax Justice Network, les gouvernements perdent environ 480 milliards de dollars par an en raison d'abus fiscaux internationaux. De ce montant, 311 milliards de dollars proviennent d'abus fiscaux de sociétés multinationales et 169 milliards de dollars résultent d'évasion fiscale à l'étranger par des particuliers fortunés.²² Alors que l'évasion fiscale implique des pratiques illégales, l'abus fiscal des entreprises se produit souvent via l'évitement fiscal, c'est-à-dire des pratiques par lesquelles l'esprit de la loi est contourné par des méthodes qui pourraient techniquement être légales.

Un nivellement par le bas des impôts sur les sociétés et sur la fortune

Du point de vue de la réduction des inégalités, l'évasion fiscale internationale est particulièrement inquiétante, car elle entrave directement la génération de revenus provenant de certains impôts progressifs les plus importants, notamment l'impôt sur le revenu des sociétés et les divers types d'impôts sur la fortune, sur les revenus du capital et sur les successions (parfois appelés « revenus non gagnés »). En plus de compromettre l'efficacité de ces impôts, l'évasion fiscale internationale peut conduire à leur réduction ou à leur abandon pur et simple par les gouvernements. Par exemple, c'est en grande partie en raison de l'évasion fiscale et l'évitement fiscal que de nombreux pays ont choisi d'abolir les impôts sur la fortune.²³ En parallèle, les gouvernements se sont également engagés dans ce que l'on appelle le « nivellement par le bas » de l'impôt sur le revenu des sociétés, entraînant une chute significative du taux d'imposition moyen mondial des entreprises, passant de plus de 40 % dans les années 1980 à moins de 25 % en 2015.²⁴

Des impôts à risques régressifs

Les taxes à la consommation, telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sont un exemple clé de taxes qui peuvent avoir des répercussions régressives. La TVA axée sur la consommation telle que nous la connaissons aujourd'hui a été introduite pour la première fois en France dans les années 1950,²⁵ ce qui en fait un phénomène relativement récent par rapport à l'impôt sur la fortune et sur les sociétés. Dans les années 1970 et 1980, l'adoption de la TVA a été relativement lente, avec environ deux nouveaux pays l'introduisant chaque année. Cependant, entre 1990 et 2001, l'utilisation de la TVA a plus que triplé et s'est rapidement généralisée, notamment dans les pays en développement.²⁶ Aujourd'hui, plus de 160 pays ont mis en place une TVA.

Dans les pays qui disposent d'une TVA, celle-ci représente en moyenne un tiers des recettes fiscales totales.²⁷ Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, la dépendance à l'égard de la TVA et d'autres types de taxes sur les biens et services tend à être encore plus prononcée que dans les pays à revenu élevé. Par exemple, ces taxes représentaient 47 % des recettes fiscales dans les pays à revenu faible et intermédiaire en 2020.²⁸

Avec la TVA, la charge fiscale pesant sur les consommateurs s'est accentuée. Étant donné que les ménages les plus pauvres ont tendance à consacrer une part plus importante de leurs revenus à la consommation, il existe un risque évident d'effets régressifs.²⁹ Bien que ces impacts régressifs puissent être partiellement atténués par des exemptions ou des transferts gouvernementaux aux plus pauvres, leur garantie reste souvent difficile, tant sur le plan politique que pratique. En fin de compte, la TVA présente des risques d'effets régressifs et

ne produit pas les effets progressifs directs que pourraient offrir, par exemple, les impôts sur les bénéfices des sociétés, sur les revenus du capital et sur la fortune. De plus, étant donné que les femmes ont généralement des revenus plus faibles et consacrent une part plus importante de ces revenus à la consommation des ménages, la TVA risque de les impacter de manière disproportionnée.³⁰

Fiscalité des sociétés multinationales

Une alternative progressive aux impôts qui ciblent les consommateurs et les travailleurs est la mise en place d'impôts sur les bénéfices des sociétés.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de consensus mondial sur la manière de taxer les sociétés multinationales, mais le système dominant est le système de prix de transfert de l'OCDE. Dans ce système, les filiales de sociétés multinationales sont considérées comme des entités indépendantes, plutôt que comme une entité multinationale globale, et les pays imposent ces entités en fonction des bénéfices déclarés par la société dans chaque juridiction. Les règles se concentrent principalement sur la réglementation des transactions entre filiales, afin d'éviter que les sociétés n'utilisent des mécanismes de tarification internes pour transférer leurs bénéfices vers des juridictions à faible taux d'imposition. Pendant des années, les organisations universitaires et de la société civile, entre autres, ont critiqué ce système de prix de transfert comme étant intrinsèquement sujet aux abus fiscaux, inefficace et injuste, appelant à son remplacement par un système basé sur la « répartition proportionnelle ».³¹ Ce concept fait référence à une méthode d'imposition où les bénéfices globaux des entreprises sont répartis entre les pays en fonction d'une formule reflétant le niveau d'activité économique de chaque pays.

Réformes de l'impôt sur les sociétés menées par l'OCDE

Pour tenter de répondre à ces critiques, au cours des dix dernières années, l'OCDE a mené deux grandes séries de réformes de son système d'imposition des sociétés : l'accord de 2015 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et, plus récemment, les accords connus sous le nom de pilier 1 et pilier 2.

Cependant, ces réformes ont également suscité de vives critiques. Tout d'abord, des inquiétudes ont été soulevées quant à l'efficacité de ces nouvelles initiatives. Par exemple, la proposition de l'OCDE d'introduire un taux d'imposition « effectif » minimum de 15 %, connu sous le nom de pilier 2, a été critiquée pour le fait que les règles permettront en fait aux sociétés de continuer à payer bien moins de 15 % d'impôts.³²

De plus, de préoccupations ont été exprimées concernant l'iniquité dans le partage des droits d'imposition des bénéfices des sociétés multinationales entre les pays, notamment d'un déséquilibre en faveur des pays riches (principalement de l'OCDE) au détriment des pays en développement. Comme l'indique le rapport de l'ONU intitulé *World Economic Situation and Prospects 2022*, les principaux bénéficiaires seront probablement un petit nombre de pays développés ayant déjà des sièges multinationaux, ce qui sapera le principe d'équité supposé sous-tendre l'accord.³³ Ces préoccupations ont donné naissance à la campagne de la société civile menée par le Sud global pour « rejeter l'accord des riches ».³⁴ À la fin de 2022, l'élaboration des règles du pilier 2 a suscité une inquiétude supplémentaire quant au fait que les principaux bénéficiaires de l'accord seront en fait les pays communément appelés « centres financiers » ou « paradis fiscaux ».³⁵

Enfin, des inquiétudes ont été exprimées concernant les limites que l'accord de l'OCDE imposerait aux pays, notamment sur leur capacité à instaurer des taxes susceptibles de leur rapporter davantage de recettes que ce qu'ils pourraient obtenir grâce de l'accord de l'OCDE (le

cas échéant). Cela comprend la restriction imposée par le pilier 1, qui interdirait aux pays d'introduire une taxe qui a gagné en popularité ces dernières années, à savoir la taxe sur les services numériques.³⁶

Taxes sur les services numériques

En réponse aux inquiétudes suscitées par le transfert massif de bénéfices des grandes entreprises numériques, la taxe sur les services numériques (TSN) est apparue comme un moyen politique de générer des recettes fiscales supplémentaires des sociétés numériques pour les gouvernements. La TSN est généralement conçue comme une taxe qui s'applique aux revenus bruts des sociétés fournissant des services numériques spécifiques aux consommateurs ou aux utilisateurs de services numériques dans un pays.³⁷

Initialement adoptée par plusieurs pays européens, la TSN a depuis attiré l'intérêt des gouvernements des pays en développement. Selon l'Observatoire de l'UE, 12 pays ont actuellement une TSN active, tandis que 19 autres pays ont soit suspendu leur projet de TSN, soit envisagent d'en introduire une.³⁸

Cependant, la TSN n'a pas gagné en popularité aux États-Unis, le pays d'origine de plusieurs grandes entreprises numériques. C'est la raison pour laquelle l'administration américaine a fait pression³⁹, et à a réussi, à inclure une interdiction de la TSN en tant qu'élément clé de l'accord sur le pilier 1 de l'OCDE (mentionné ci-dessus).⁴⁰ L'avenir du pilier 1 reste très incertain, d'autant plus que les États-Unis semblent hésiter à signer et à ratifier un accord sur le pilier 1. Pour les pays en développement, la TSN pourrait représenter une source intéressante de recettes fiscales supplémentaires.

Fiscalité et environnement

Dans le cadre de la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux, un débat croissant émerge sur la manière dont les systèmes fiscaux peuvent contribuer à réduire les dommages environnementaux, notamment sur la question de savoir si les activités polluantes devraient être découragées par des taxes ciblées. Cependant, plutôt que de mettre en place des mesures dissuasives pour la pollution, le système fiscal actuel comporte, dans certains cas, des échappatoires et des incitations qui peuvent faire en sorte que les activités très polluantes soient taxées à des taux inférieurs (plutôt que plus élevés) que d'autres activités.

Industries extractives

C'est le cas, par exemple, de la taxation des industries extractives. En plus des échappatoires qui permettent à de nombreuses sociétés multinationales d'éviter l'impôt, le système international d'imposition des sociétés présente des lacunes spécifiques qui facilitent encore davantage le transfert des bénéfices des industries extractives vers des juridictions offshore. Étant donné que le système international actuel, connu sous le nom de système de prix de transfert, se base sur la tarification des transferts entre entités affiliées à des sociétés, les industries extractives peuvent transférer leurs bénéfices en sous-estimant la valeur des ressources naturelles lorsqu'elles sont exportées des pays d'extraction. Dans un document de travail publié par le FMI, des chercheurs ont estimé la perte fiscale mondiale annuelle dans le secteur extractif à 44 milliards de dollars. De plus, ils soulignent que les pertes de recettes importantes sont plus fréquentes dans les pays à faible revenu et en développement et que ces pertes sont les plus significatives dans les marchés émergents. Le rapport conclut également que les discussions internationales en cours sur la réforme ne reflètent pas (encore) pleinement les défis liés à la collecte de l'impôt sur le revenu auprès des industries extractives.⁴¹

Consommation excessive et luxueuse

Parmi les consommateurs, certains ont un impact écologique excessif, ce qui suscite une préoccupation particulière. Par exemple, les chercheurs estiment que plus de 50 % des émissions mondiales de l'aviation commerciale sont causées par seulement 1 % de la population mondiale. De plus, les utilisateurs de jets privés sont responsables d'émissions atteignant 7 500 tonnes de dioxyde de carbone par an.⁴² Cependant, comme les jets privés sont très mobiles, les pays et les juridictions offshore tentent parfois d'attirer les propriétaires de ces jets en leur offrant de généreuses incitations fiscales.⁴³ Par conséquent, plutôt que de décourager ce type de consommation excessive, certains systèmes fiscaux offrent en fait des incitations fiscales aux utilisateurs d'avions privés.^{44 45} De même pour les yachts privés, des pays comme Malte offrent des incitations fiscales qui accordent les réductions les plus importantes aux plus gros bateaux, récompensant ainsi ceux qui ont des modes de consommation excessifs et très polluants.⁴⁶

Risque de régressivité sous le masque écologique

Comme mentionné précédemment, des préoccupations persistent concernant les politiques fiscales régressives qui exacerbent les inégalités, telles que la TVA. Alors que la résistance de l'opinion publique à l'égard des formes traditionnelles d'impôts régressifs peut rendre difficile pour les gouvernements de recourir davantage à ces méthodes d'imposition, il existe un risque évident que les appels publics à l'action climatique soient utilisés comme une opportunité politique pour introduire de nouvelles formes d'impôts régressifs sous le prétexte de « politiques fiscales vertes ». C'est le cas, par exemple, de la discussion sur les taxes sur le carbone. Le 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne que l'impact distributif le plus couramment étudié est l'impact direct d'une taxe sur le carbone sur le revenu des ménages. En général, il est régressif ; l'augmentation des dépenses énergétiques induite par la taxe représente une part plus importante du revenu des ménages à faible revenu.⁴⁷ Le rapport note également que, en théorie, les effets régressifs peuvent être compensés, voire inversés, par des politiques de dépenses progressives. Cependant, il ajoute que dans les pays ayant une capacité limitée à collecter des impôts et à distribuer des recettes aux ménages à faible revenu, comme certains pays en développement, les taxes sur le carbone peuvent avoir des conséquences plus importantes sur la répartition.

Les taxes environnementales régressives suscitent des préoccupations non seulement en ce qui concerne l'aggravation des inégalités, mais aussi le risque de miner le soutien public à des politiques climatiques spécifiques, voire des manifestations publiques à grande échelle de la part d'acteurs à la fois généralement favorables à l'action climatique et soucieux de la justice sociale. L'exemple bien connu du mouvement des « gilets jaunes » en France en est une illustration.⁴⁸ En gardant à l'esprit que l'objectif du 10e Objectif de développement durable (ODD10) des Nations Unies n'est pas seulement de prévenir de nouvelles augmentations des inégalités, mais aussi de les réduire, il est crucial d'examiner les effets redistributifs des taxes régressives sur le carbone non seulement dans le contexte de politiques de dépenses progressistes, mais également en les comparant à l'option alternative évidente consistant à introduire des impôts verts progressifs (tels que des impôts verts sur la fortune ou sur les bénéfices des entreprises) conjointement avec des politiques de dépenses progressistes. Il n'y a aucune raison pour que les politiques climatiques ne puissent pas être combinées avec des efforts de réduction des inégalités. Comme expliqué ci-dessus, il existe de nombreuses options pour introduire des taxes à la fois progressives et écologiques. Dans le même temps, garantir l'efficacité des systèmes fiscaux, notamment en luttant contre les abus fiscaux

internationaux, est une étape cruciale sur la voie de la mobilisation de ressources publiques supplémentaires pour l'action climatique.

Transparence et échange d'informations

L'échange d'informations entre les gouvernements est essentiel pour que les administrateurs fiscaux soient en mesure de détecter l'évasion fiscale et l'évitement fiscal à l'échelle internationale. Ces dix dernières années, des normes ont été élaborées pour garantir que ces échanges se produisent de manière « automatique », ce qui signifie que les pays échangent des informations fiscales pertinentes avec d'autres pays de manière régulière, sans que le pays destinataire soit tenu de demander spécifiquement ces informations au cas par cas. L'alternative à l'échange automatique est l'échange d'informations sur demande, mais ce système est beaucoup moins efficace, car il suppose que les administrateurs fiscaux soient capables de savoir exactement quelles informations demander à d'autres pays (ce qui est, dans certains cas, quasiment impossible).

L'échange automatique de renseignements bancaires et le Forum mondial de l'OCDE

En ce qui concerne l'échange automatique de renseignements bancaires privés, crucial pour détecter l'évasion fiscale des particuliers, une norme internationale de déclaration commune (Common Reporting Standard - CRS) a été établie par l'OCDE, dont la mise en œuvre est gérée par le Forum mondial de l'OCDE.⁴⁹ Dans son rapport mondial sur l'évasion fiscale 2024, l'Observatoire fiscal de l'UE a salué ce système d'échange automatique de renseignements bancaires de l'OCDE comme un succès de la coopération fiscale internationale, tout en notant d'importantes lacunes persistantes, notamment dans le domaine des actifs liés à l'immobilier.⁵⁰ Cependant, pour de nombreux pays en développement, la réalité est que beaucoup d'entre eux ne bénéficient de ce « succès ».

La première chose à noter est que le Forum mondial de l'OCDE n'est pas aussi international que son nom pourrait le suggérer. Comparé à l'ONU, considérée comme un forum quasiment universel avec 193 États membres et deux observateurs permanents (la Palestine et le Saint-Siège),⁵¹ le Forum mondial compte 152 États membres parmi les 193 États membres de l'ONU. Cela signifie que plus de 20 % (41) des États membres de l'ONU ne sont pas membres du Forum mondial. De plus, le Forum mondial revendique officiellement 171 membres, mais ce chiffre est dû au fait que l'OCDE a autorisé des juridictions telles que les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans, l'île de Man et Jersey à devenir membres individuels, malgré le fait qu'il s'agisse de territoires du Royaume-Uni, qui est également membre.⁵²

Deuxièmement, la plupart des membres du Forum mondial de l'OCDE n'ont pas été impliqués dans les négociations de la norme sur l'échange automatique de renseignements. Bien que la norme ait été qualifiée de « norme mondiale », elle a été élaborée par les membres (à l'époque) de l'OCDE, en collaboration avec le G20 et un petit groupe de pays supplémentaires.⁵³ Lorsque la déclaration ministérielle d'approbation de la norme a été négociée et adoptée en 2014, elle n'a été signée que par 44 pays et l'UE.⁵⁴ Sur ces 44 pays, 34 étaient membres de l'OCDE ; seuls la Malaisie, Singapour, la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie n'étaient membres ni de l'OCDE ni du G20. Depuis 2014, les quatre derniers de la liste ont été approuvés en tant qu'États membres de l'OCDE.⁵⁵ Sur le continent africain, seule l'Afrique du Sud a participé aux négociations, et aucun des pays les moins développés n'a été inclus.⁵⁶

Le fait que la grande majorité des pays en développement du monde n'étaient pas présents à la table des négociations lors de l'élaboration de

la norme pourrait également avoir influencé sa conception. Bien qu'il y ait un large consensus sur l'importance de garantir la confidentialité des renseignements bancaires et sur la nécessité pour les pays de mettre en place les systèmes appropriés pour y parvenir, il est évident que la norme aurait pu être mieux adaptée aux réalités des pays en développement à faible capacité. Lorsque les pays adhèrent à la norme actuelle, ils doivent se respecter à un certain nombre d'exigences administratives, mais cela ne signifie pas qu'ils reçoivent automatiquement des renseignements des autres signataires de la norme. Au lieu de cela, le système exige qu'ils établissent des accords bilatéraux avec l'autre juridiction pour recevoir des informations.⁵⁷ Il s'agit d'une exigence qui nécessite des ressources et une influence politique pour obtenir les accords nécessaires avec d'autres pays, laissant ainsi les petits pays en développement moins puissants avec un accès beaucoup plus limité aux renseignements. Un système véritablement multilatéral, fondé sur un accord mondial sans la nécessité d'accords bilatéraux d'échange supplémentaires, aurait été plus équitable et plus facile à administrer pour les pays en développement. De plus, la norme n'a pas intégré une autre proposition, qui aurait pu améliorer son fonctionnement pour les pays en développement, à savoir la suggestion d'accorder à ces pays une période de transition pendant laquelle ils pourraient recevoir des renseignements avant même de devoir en fournir en retour.⁵⁸

Aujourd'hui, sur les 193 États membres de l'ONU, 152 sont membres du Forum mondial, mais seulement 102 d'entre eux ont signé l'accord de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements bancaires.⁵⁹ Parmi les 134 membres du Groupe des 77 (G77), un organe de négociation représentant les pays en développement à l'ONU, seuls 51 ont adhéré à l'accord de l'OCDE, soit moins de 40 %. En ce qui concerne l'Afrique, seulement 11 pays sur 54, soit moins de 25 %, font partie de l'accord. Sur les 45 pays classés par l'ONU en tant que « pays les moins développés », seuls trois (le Libéria, le Rwanda et l'Ouganda) en font partie.⁶⁰

À l'instar de la composition du Forum mondial, le nombre officiel de participants au système d'échange automatique de renseignements est supérieur à 102, car des juridictions telles que les îles Caïmans, l'île de Man et les îles Vierges britanniques y participent individuellement, bien qu'elles soient également des territoires d'autres membres (en l'occurrence le Royaume-Uni). Si l'on tient compte de toutes les juridictions, le nombre total de participants au système d'échange automatique de renseignements est de 122.⁶¹ Au sein du groupe de pays et de juridictions qui font partie du système, il y a également des variations substantielles en ce qui concerne le nombre d'accords d'échange bilatéraux qu'ils ont obtenus et, par conséquent, le nombre d'autres pays et juridictions dont ils reçoivent des informations.⁶²

Les pays qui ne font pas partie du système d'échange automatique de renseignements bancaires de l'OCDE doivent recourir à l'échange d'informations « sur demande », une méthode qui s'est avérée inefficace. Comme l'a noté l'Observatoire européen des impôts, un grand nombre de recherches économiques montrent que lorsqu'il n'y a pas de déclaration automatique de renseignements par des tiers aux autorités fiscales, l'évasion fiscale a tendance à être généralisée.⁶³ Le manque d'accès aux données essentielles pour lutter contre l'évasion fiscale des personnes fortunées entrave la capacité des pays en développement à instaurer des impôts progressifs tels que les impôts sur la fortune, les successions et les revenus du capital.

Échange automatique des déclarations pays par pays des multinationales

En plus du système d'échange de renseignements bancaires, l'OCDE a également mis au point un système d'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales. Ces déclarations, qui détaillent les paiements d'impôts et les activités

économiques d'une entreprise pays par pays, jouent un rôle important dans la lutte contre l'évitement fiscal des entreprises. Conformément aux normes de l'OCDE, les sociétés multinationales transmettent ces renseignements aux autorités fiscales du pays où elles sont domiciliées, qui sont ensuite partagés de manière confidentielle avec d'autres pays par le biais d'un système d'échange automatique de renseignements.⁶⁴

Pour adhérer au système, les pays doivent d'abord signer l'Accord multilatéral des autorités compétentes de l'OCDE sur l'échange des déclarations pays par pays.⁶⁵ Cependant, tout comme dans le cas de l'échange de renseignements bancaires, les pays ne peuvent recevoir automatiquement des informations des autres signataires sans avoir préalablement conclu des accords d'échange directs avec eux.⁶⁶ Cette exigence soulève les mêmes problématiques qu'avec l'échange automatique de renseignements bancaires : les pays en développement, plus particulièrement les plus petits et les moins puissants, pourraient ne pas disposer des ressources ni du pouvoir politique nécessaires pour conclure de tels accords.

De plus, le système de l'OCDE impose des limites strictes quant à la façon dont les pays peuvent utiliser les informations qu'ils reçoivent. Plus précisément, les règles de l'OCDE comportent une définition restreinte de ce qui constitue un « usage approprié »,⁶⁷ qui interdit notamment aux pays d'utiliser les renseignements pour imposer les sociétés en se basant sur une « répartition proportionnelle » (voir ci-dessus sous « Fiscalité des sociétés multinationales »).

Enfin, la question de savoir si les déclarations pays par pays devraient être simplement publiées plutôt que confidentielles suscite un débat important. La publication garantirait non seulement l'égalité d'accès pour tous les pays, mais permettrait aussi aux journalistes, aux parlementaires, à la société civile, aux universitaires et au grand public de voir le montant d'impôts payés par les multinationales dans chaque pays où elles opèrent. Alors que l'attention portée aux personnes fortunées se concentre souvent sur l'évasion fiscale, qui fait référence à des pratiques illégales, la question clé concernant l'imposition des sociétés multinationales concerne l'évitement fiscal, qui désigne des pratiques fiscales qui sont souvent légales d'un point de vue technique, mais qui permettent toujours à l'entreprise de contourner l'esprit des lois fiscales. Les déclarations pays par pays sont un outil important pour dénoncer l'évitement fiscal des entreprises à grande échelle. Cependant, si l'information est confidentielle et n'est accessible qu'aux administrations fiscales, qui ont pour mandat d'appliquer la loi, mais pas de la modifier, il y a un risque qu'elles restent muettes face à un problème dont elles ne se sont pas autorisées à discuter ou à résoudre. La déclaration publique pays par pays a longtemps été une revendication clé des organisations de la société civile, et a d'ailleurs déjà été introduite pour les banques de l'Union européenne il y a plus de dix ans.⁶⁸

Gouvernance fiscale mondiale

À ce jour, aucun accord véritablement mondial n'a été atteint sur les questions fiscales internationales. Au cours des cinquante dernières années, l'OCDE a mené plusieurs processus d'élaboration de normes souvent qualifiées de « mondiales », mais les processus par lesquels elles ont été élaborées sont loin d'être inclusifs à l'échelle internationale.

Processus fiscaux pilotés par l'OCDE

Comme mentionné ci-dessus, l'accord de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements a été initialement négocié entre moins de 50 pays et est aujourd'hui administré par le Forum mondial de l'OCDE qui, malgré son appellation, est loin d'avoir une adhésion globale. Une situation similaire est observée concernant la question de

l'impôt sur les sociétés. Lorsque le premier train de réformes de l'OCDE, le paquet BEPS, a été négocié en 2013-2015, il a été, selon l'OCDE, « élaboré par 44 pays, dont l'ensemble des membres de l'OCDE et du G20, participant sur un pied d'égalité, ainsi qu'à travers un vaste processus de consultation auquel ont été associées plus de 80 autres juridictions et qui a bénéficié de contributions d'autres parties prenantes issues du monde de l'entreprise, des milieux universitaires et de la société civile ». ⁶⁹ En d'autres termes, le processus était loin d'être mondial et ne permettait pas aux pays de participer sur un pied d'égalité. Après l'adoption du train de mesures, l'OCDE a mis en place le Cadre inclusif dont l'objectif principal est de mettre en œuvre le paquet BEPS. Bien que tous les pays ont été invités à devenir membres du Cadre inclusif, cela était conditionné à leur engagement à mettre en œuvre l'accord BEPS, composé de près de 2 000 pages, ainsi qu'au paiement d'une cotisation annuelle d'environ 20 000 euros à l'OCDE.⁷⁰

À ce jour, 128 des 193 États membres de l'ONU ont choisi d'adhérer au Cadre inclusif, tandis que 65, soit environ un tiers, ne l'ont pas fait. Parmi les 54 membres du Groupe africain à l'ONU, la moitié ont adhéré au Cadre inclusif et, parmi les pays les moins développés, 12 pays sur 45 l'ont rejoint.⁷¹ Tout comme le Forum mondial de l'OCDE, le Cadre inclusif compte des juridictions telles que les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans et Jersey en tant que membres individuels, même s'il s'agit de territoires appartenant à un autre membre (à savoir le Royaume-Uni). Ainsi, le nombre total de membres du Cadre inclusif est supérieur à 128, et est de 145.⁷²

Alors que l'OCDE a présenté le Cadre inclusif comme étant « consensuel »,⁷³ l'accord central sur les piliers 1 et 2 a été adopté en octobre 2021, malgré le fait que quatre pays en développement membres du Cadre, le Kenya, le Nigeria, le Pakistan et le Sri Lanka, n'ont pas approuvé le résultat.⁷⁴

La Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale

Depuis plus d'une décennie, le G77, le groupe de négociation des pays en développement, a appelé à la mise en place d'un processus fiscal intergouvernemental à l'ONU afin de garantir une participation équitable de tous les pays à la gouvernance fiscale mondiale.⁷⁵ Jusqu'à récemment, cette proposition a été systématiquement bloquée par les pays de l'OCDE, qui ont plutôt plaidé en faveur du maintien du leadership de l'OCDE dans l'élaboration des normes fiscales mondiales.⁷⁶

Cependant, ces dernières années, il est devenu de plus en plus évident qu'une action était nécessaire pour renforcer l'inclusivité et l'efficacité de la gouvernance fiscale mondiale. À la fin de 2022, tous les États membres de l'ONU ont unanimement adopté une résolution historique sur la coopération fiscale internationale. Initiée par le Groupe Afrique lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette résolution prévoyait l'ouverture de négociations fiscales intergouvernementales sous les auspices de l'ONU, offrant ainsi à tous les pays la possibilité de participer sur un pied d'égalité.⁷⁷

En 2023, le Groupe Afrique a adopté une résolution visant à négocier des termes de référence d'une nouvelle Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Lors d'un vote historique à la 2e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution⁷⁸ a été adoptée à une écrasante majorité, avec 125 voix pour, 48 voix contre et 9 abstentions.⁷⁹ Par la suite, un comité ad hoc a été mis en place pour entamer les négociations sur les termes de référence. En février 2024, lors de la session d'organisation du nouveau comité, tous les États membres de l'ONU sont parvenus à un consensus sur une feuille de route visant à finaliser les termes de référence d'ici la fin août 2024, conformément au mandat de la résolution de 2023.⁸⁰

PAYS ÉTUDIÉS



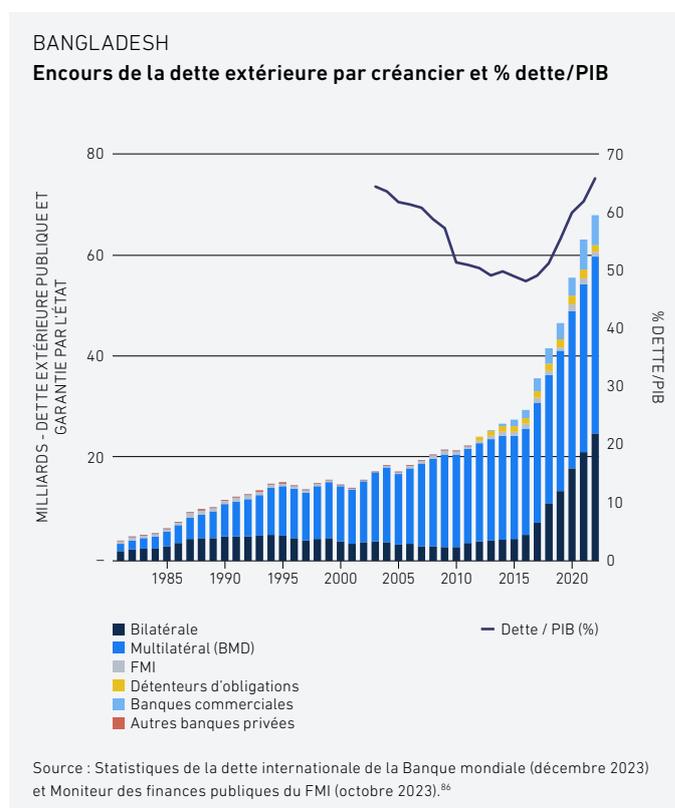
BANGLADESH

Le Bangladesh est classé par l'ONU parmi les pays les moins développés du monde.⁸¹ Bien que les taux de pauvreté aient considérablement diminué au cours des vingt dernières années, plus de 18 % des Bangladais vivaient encore dans la pauvreté en 2022, avec plus de 5 % considérés comme vivant dans l'extrême pauvreté. Parallèlement, le niveau d'inégalité des revenus est élevé et croissant.⁸²

L'espace civique au Bangladesh est également soumis à une forte pression. En 2023, le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains a exprimé de vives inquiétudes concernant la sévère restriction de l'espace civique ces dernières années. Cela inclut la répression des organisations de la société civile et des voix dissidentes.⁸³

Gestion de la dette

Après la crise de la dette des années 1980 et 1990, le Bangladesh a réussi à stabiliser son stock de dette extérieure, notamment entre 1997 et 2016. Cependant, depuis 2016, les niveaux d'endettement extérieur augmentent à la fois en termes absolus et relatifs. Malgré l'augmentation constante de la dette, le FMI estime que le Bangladesh présente actuellement un faible risque de surendettement.⁸⁴ Les ratios de la dette publique extérieure au produit intérieur brut (PIB) demeurent inférieurs à 20 %. Cependant, ajoutée à la dette intérieure, la dette publique totale représentait 39,8 % du PIB en 2023, avec des projections du FMI indiquant une nouvelle augmentation pour atteindre 43,3 % en 2029.⁸⁵ La majeure partie de la dette publique accumulée au cours des dix dernières années est intérieure et libellée en monnaie locale.



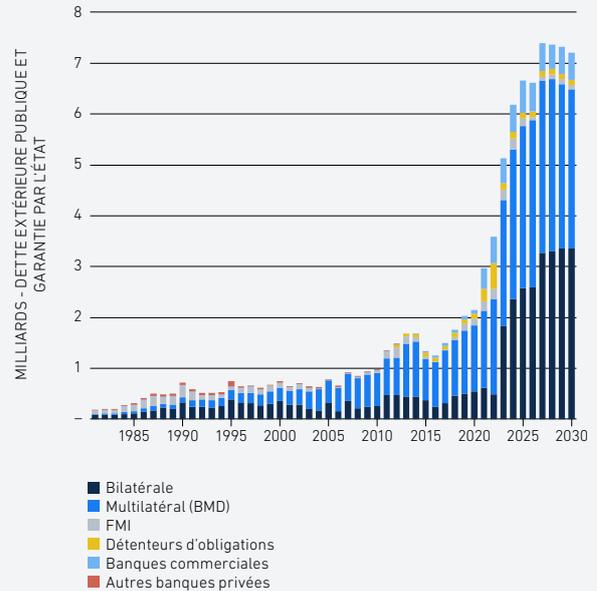
Alors que le Bangladesh se trouvait dans une position relativement stable en termes de paiement de la dette, du moins jusqu'à l'apparition de la pandémie de Covid-19, depuis 2020, le service de la dette a considérablement augmenté, ce qui fait de la dette une préoccupation croissante. En 2023, le ratio du service de la dette sur les recettes, englobant la dette intérieure et extérieure, a atteint 72,82 %, contre 61,83 % en 2021. De plus, en 2023, le service de la dette représentait 43,54 % des dépenses publiques du Bangladesh.⁸⁷ À titre de comparaison, la méthodologie de viabilité de la dette des pays à faible revenu du FMI et de la Banque mondiale estime que ces pays peuvent durablement supporter leur dette lorsque le rapport entre le service de la dette et les dépenses publiques se situe entre 14 et 23 %.

	Revenus du service de la dette en %	Dépenses au titre du service de la dette en %
2021	61.83	39.45
2022	59.33	42.82
2023	72.82	43.54

Source : Debt service watch, Development Finance International (février 2024).

L'augmentation du ratio du service de la dette par rapport aux recettes signifie qu'aujourd'hui, pour 100 takas d'impôts collectés par le gouvernement, plus de 72 takas doivent être dépensés pour rembourser les prêts. En conséquence, moins de ressources sont disponibles pour le développement et d'autres dépenses prioritaires, notamment celles nécessaires à la reprise économique suite à la pandémie. Les fonds qui auraient pu être alloués à des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation ou l'investissement public sont désormais consacrés au paiement des intérêts. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que selon les projections de la Banque mondiale, le service de la dette continuera d'augmenter au cours des prochaines années, atteignant un pic en 2027, et ce, sans même tenir compte du remboursement de la dette intérieure. Cela signifie que dans les années à venir, le Bangladesh ne sera plus dans une situation d'endettement confortable, car de nombreux prêts arriveront à échéance.

BANGLADESH
Service de la dette extérieure par créancier



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).



Si l'on examine la composition de la dette du Bangladesh, les principaux créanciers sont les institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale (26,59 % de la dette extérieure du pays) et la Banque asiatique de développement (19,81 %), suivies du Japon (15,18 %) et de la Chine (8,83 %).

BANGLADESH	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'Etat (PGE)	68,549,392,380.70	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	25,300,788,100.60	36.91%
Arabie Saoudite	115,997,066.70	0.17%
Biélorussie	26,958,000.00	0.04%
Chine	6,053,261,612.80	8.83%
Danemark	333,845.80	0.00%
Émirats arabes unis	35,755,207.60	0.05%
Fédération de Russie	5,859,504,000.00	8.55%
France	588,805,864.00	0.86%
Inde	1,166,016,000.00	1.70%
Japon	10,402,676,215.90	15.18%
Koweït	181,110,929.50	0.26%
République de Corée	785,965,152.80	1.15%
République fédérale d'Allemagne	83,852,892.20	0.12%
Suisse	551,313.30	0.00%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	35,100,842,003.60	51.21%
Banque asiatique de développement	13,577,537,000.00	19.81%
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	1,143,373,000.00	1.67%
Banque européenne d'investissement	179,126,937.20	0.26%
Banque islamique de développement	681,800,223.80	0.99%
Banque mondiale-IDA	18,225,852,000.00	26.59%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	297,317,000.00	0.43%
Fonds international de développement agricole	549,865,295.60	0.80%
Fonds nordique de développement	30,583,547.00	0.04%
Prêteurs multiples	415,387,000.00	0.61%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	7,206,851,739.80	10.51%
Danemark	7,362,739.80	0.01%
Détenteurs d'obligations	1,266,310,000.00	1.85%
Prêteurs multiples	5,933,179,000.00	8.66%
Utilisation du crédit du FMI (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	940,910,536.70	1.37%
Fonds monétaire international	940,910,536.70	1.37%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Dans le cas du Bangladesh, bien que la dette intérieure présente l'avantage d'être payable en monnaie nationale (évitant ainsi l'utilisation des réserves de devises), elle est également plus coûteuse que la dette extérieure. Le gouvernement dispose également d'une plus grande flexibilité dans la gestion de la dette intérieure par rapport à la dette extérieure. Selon le FMI, le manque d'épargne des ménages et le développement des marchés de capitaux pourraient entraîner un déficit d'absorption supplémentaire de la dette intérieure, ce qui nécessiterait des taux d'intérêt intérieurs plus élevés ou une part plus élevée de la dette extérieure dans les années à venir.⁸⁸

En 2023, le Bangladesh a également obtenu un nouveau prêt de 3,3 milliards de dollars du FMI dans le cadre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Ce prêt vise à atténuer les problèmes de balance des paiements, notamment en raison des chocs énergétiques. La forte dépendance du Bangladesh à l'égard des importations de gaz fossile a entraîné une augmentation des coûts suite à l'invasion russe en Ukraine. Cette situation s'est traduite par une augmentation de la facture des importations d'énergie et même des coupures d'électricité. Selon Recourse, le Bangladesh Power Development Board (BPDB) aura besoin d'environ 6 milliards de dollars entre avril 2023 et juin 2024 uniquement pour couvrir ses dépenses d'importation de combustibles fossiles et le paiement des redevances aux producteurs d'électricité privés.⁸⁹ Les prêts accordés dans le cadre de la FRD peuvent fournir une marge de manœuvre budgétaire à des taux concessionnels, mais ils sont assortis de conditionnalités. Parmi les réformes proposées pour le Bangladesh figure l'adoption d'un cadre actualisé de partenariats public-privé (PPP), qui, selon le FMI, pourrait potentiellement accroître la dette ; et la réduction des subventions énergétiques, avec des implications régressives préoccupantes.

Fiscalité et flux financiers illicites

Mobilisation des ressources intérieures

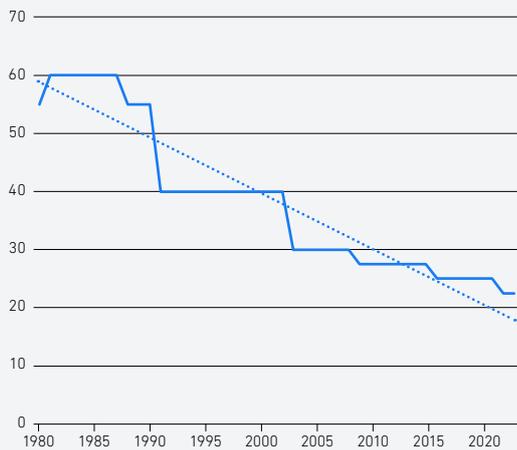
La mobilisation des recettes intérieures au Bangladesh est assez faible. Pour l'exercice 2020, les recettes fiscales représentaient 10,2 % du PIB, tandis que la moyenne de la région Asie-Pacifique était près du double (19,1 % du PIB pour 2020). En 2019, les recettes fiscales du Bangladesh ne représentaient que 9 % du PIB.⁹⁰

Concernant la répartition des recettes fiscales, le Bangladesh dépend fortement de la taxe à la consommation (taxes sur la valeur ajoutée/ taxe sur les produits et services), qui représentait 33 % des recettes fiscales en 2020, tandis que l'impôt sur le revenu des sociétés représentait moins de la moitié de ces recettes (16 %) et l'impôt sur le revenu des particuliers encore moins (11 %).⁹¹

BANGLADESH

Taux d'imposition des sociétés

Au début des années 1980, le taux de l'impôt sur les sociétés au Bangladesh est passé de 55 % à 60 %. Ce taux est resté inchangé jusqu'en 1987. Cependant, depuis, il a été considérablement réduit. La dernière baisse a été introduite en 2022, faisant passer le taux de 25 % à 22,5 %, soit bien moins de la moitié de ce qu'elle était au début des années 1980.⁹²



Source : voir la note 92.

Alors que le taux d'imposition des sociétés a diminué, une taxe sur la valeur ajoutée de 15 % a été introduite en 1991⁹³ avec un taux qui est resté inchangé depuis.⁹⁴

La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée indiquent que le système fiscal du Bangladesh a évolué dans une direction plus régressive au cours des dernières dizaines d'années. De plus, le potentiel de recouvrement progressif de l'impôt au Bangladesh est compromis par les flux financiers illicites liés à l'impôt, notamment la possibilité pour les particuliers fortunés et les grandes multinationales de dissimuler des actifs financiers à l'étranger.

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, le Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtaient au Bangladesh un total de 396,9 millions de dollars par an, ce qui représente plus de 30 % des dépenses de santé du pays. Cet impact est considérable : parmi les neuf pays étudiés, seuls le Maroc, les Philippines et la Zambie subissent une perte plus importante par rapport à leurs dépenses de santé. En ce qui concerne la perte fiscale au Bangladesh, il est estimé que la grande majorité, soit 371 millions de dollars, provient de l'abus fiscal des entreprises, tandis que les 25,9 millions de dollars restants sont attribuables à la richesse à l'étranger.⁹⁵

Accès à l'information

Le Bangladesh n'est pas signataire du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE⁹⁶ et, par conséquent, il n'a pas établi d'accords pertinents d'échange automatique de renseignements bancaires sur le plan fiscal avec d'autres pays ou juridictions.⁹⁷

De même, le Bangladesh n'a pas signé le système d'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales, également dirigé par l'OCDE.⁹⁸ Par conséquent, il n'a pas mis en place d'accords pour échanger automatiquement ces informations avec d'autres pays ou juridictions.⁹⁹

Cela signifie que le Bangladesh ne dispose pas des informations essentielles pour lutter contre l'évasion fiscale des particuliers fortunés et l'évitement fiscal des multinationales. Même en cas de signature des accords de l'OCDE, il est difficile de déterminer avec certitude la quantité d'informations que le Bangladesh recevrait. Ces systèmes reposent sur des accords d'échange bilatéraux entre pays et sont soumis à un certain nombre de conditions spécifiques que les pays doivent remplir avant de recevoir des informations.

Gouvernance fiscale mondiale

Le Bangladesh n'est pas membre du Forum mondial de l'OCDE¹⁰⁰ ni du Cadre inclusif de l'OCDE.¹⁰¹ En novembre 2023, lorsqu'une résolution en faveur de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts a été déposée par le Groupe Afrique,¹⁰² le Bangladesh a voté en sa faveur.¹⁰³ À présent, comme tous les autres États membres de l'ONU, le Bangladesh participe au processus d'élaboration des termes de référence de cette convention.

ÉQUATEUR

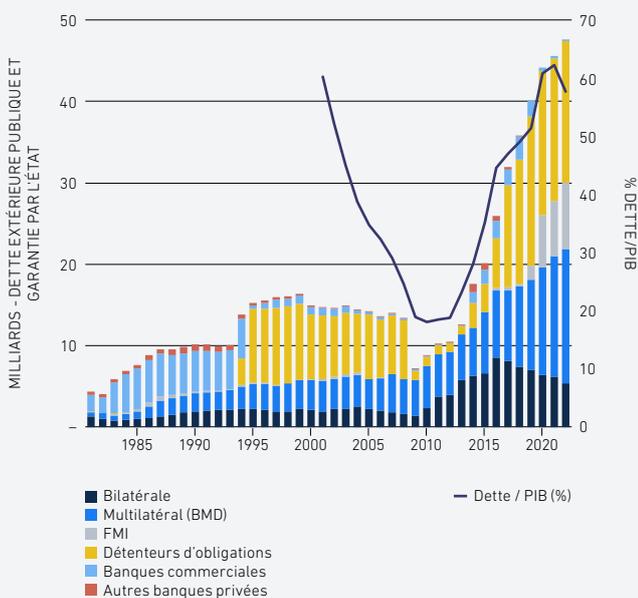
L'Équateur, classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure¹⁰⁴, est actuellement confronté à une crise financière. Entre 2007 et 2017, le pays a connu des avancées économiques et sociales, en partie grâce à la réduction de sa dette extérieure suite à un audit.¹⁰⁵ Cependant, ces dernières années, la situation a pris une tournure négative. Déjà en récession avant la pandémie de Covid-19, malgré une légère reprise post-pandémie, l'Équateur a continué à faire face à des évolutions défavorables. Cette situation a entraîné une explosion des inégalités, des niveaux de pauvreté et de la violence. Le surendettement important et les programmes d'austérité drastiques, liés à un programme de réforme du FMI, sont des éléments centraux de l'évolution sociale et économique récente de l'Équateur.¹⁰⁶

Gestion de la dette

L'Équateur a fait face à plusieurs crises économiques et d'endettement. La crise de la dette entre 1998 et 2000 a entraîné une réduction sans précédent des dépenses sociales, une augmentation de l'extrême pauvreté touchant de 2,1 à 4,5 millions de personnes, un taux de chômage et de sous-emploi massifs, ainsi que l'un des plus grands processus migratoires sortant du pays, avec environ 10 % de la population active quittant le pays entre 1999 et 2000. Après une série de restructurations de la dette et avec la hausse des prix du pétrole et des matières premières, le pays a réussi à se redresser économiquement. En 2007-2008, le gouvernement équatorien a réalisé un audit complet de la dette qui a conduit à un rachat massif de cette dernière sur les marchés financiers à un taux d'actualisation élevé. Cette opération a entraîné la plus grande diminution de la dette extérieure enregistrée dans le pays. Selon Eric Toussaint et le CADTM, en résumé, l'Équateur a racheté 3,2 milliards de dollars de dette tout en déboursant 900 millions de dollars, réalisant ainsi une économie de 2 milliards sur le capital dû, à laquelle s'ajoutent les économies sur les intérêts qui n'auront plus à être payés.¹⁰⁷ À partir de ce moment-là, l'Équateur est entré dans un nouveau cycle d'endettement, notamment après 2013. La dette extérieure publique a triplé entre 2013 et 2022, en grande partie en raison d'une augmentation des émissions obligataires après 2015. Les effets de la récession économique mondiale de 2009 et, surtout, l'effondrement des prix du pétrole après 2014 ont contribué à cette accumulation de dette.

ÉQUATEUR

Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

En 2017, le nouveau gouvernement a adopté une série de mesures d'austérité et, en 2019, il a de nouveau sollicité une aide financière du FMI, qui a été renouvelée après son achèvement en 2022. Lorsque la pandémie de Covid-19 a frappé, l'Équateur était déjà en crise, une situation qui s'est depuis aggravée. Jake Johnston et Ivana Vasic-Lalovic du CEPR soulignent qu'au début de 2020, l'Équateur est devenu l'un des épicycles mondiaux de l'épidémie, enregistrant l'un des taux de mortalité par habitant les plus élevés au monde. Cette année-là, la pauvreté et les inégalités ont atteint leur plus haut niveau depuis dix ans.¹⁰⁸ La dette publique est passée de 30,9 % à 68,9 % du PIB entre 2015 et 2020. En conséquence, le pays a alloué 29 % des recettes publiques pour faire face aux obligations envers les créanciers en 2019. Ce chiffre équivaut à 2,3 fois le budget de la santé publique du pays ou 1,9 fois son budget de l'éducation.¹⁰⁹

L'Équateur est confronté à une intensification de la crise de la dette en raison de l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie, de la hausse des taux d'intérêt et de l'appréciation du dollar. En avril 2020, le pays a temporairement fait défaut sur le paiement de ses obligations extérieures, ce qui a finalement conduit à une restructuration de la dette. Ce processus s'est conclu le 1er septembre 2020, avec l'échange d'obligations d'une valeur de 17,4 milliards de dollars avec une participation de 98,5 % des détenteurs d'obligations. Le FMI a explicitement approuvé le résultat des négociations avec un nouveau programme.¹¹⁰

En 2022, la majeure partie de la dette extérieure de l'Équateur était détenue sous forme d'obligations (36,64 %) via des fonds d'investissement sur les marchés financiers internationaux. Viennent ensuite les dettes envers le FMI (17,05 %), la Banque interaméricaine de développement (16,12 %) et la Banque mondiale (9,15 %). Jusqu'à 8,7 % de la dette de l'Équateur est due à la Chine. En 2022, le gouvernement de l'Équateur a conclu un accord avec les créanciers chinois (la Banque chinoise de développement et la China Exim Bank) pour restructurer 3,2 milliards de dollars de dette. Cet accord a étalé les paiements de la dette sur une période plus longue et réduit le service de la dette de 400 millions de dollars par an en moyenne entre 2022 et 2024.¹¹¹ En 2023, l'Équateur a également signé un accord pour un échange de dette contre nature, ce qui a permis de réaliser des économies sur le paiement de la dette des détenteurs d'obligations, mais a également suscité des inquiétudes quant à la transparence, aux coûts et aux violations de souveraineté dans l'opération.¹¹²

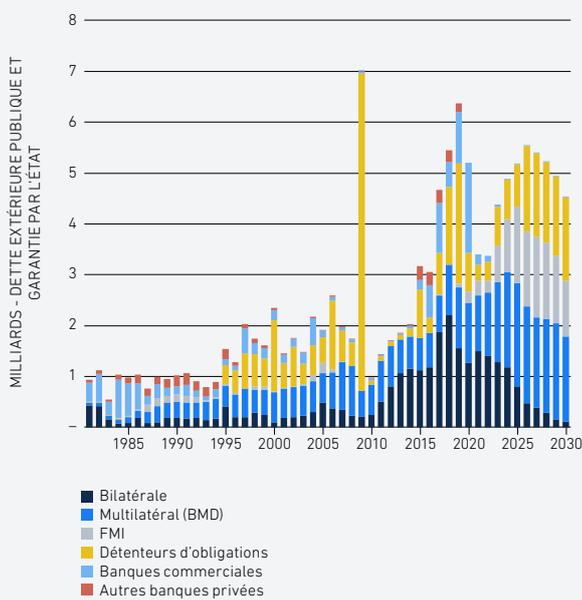
ÉQUATEUR	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	47,597,378,628.00	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	5,322,120,521.00	11.18%
Belgique	2,213,195.00	0.00%
Brésil	14,715,000.00	0.03%
Chine	4,144,842,992.00	8.71%
Espagne	247,898,213.80	0.52%
États-Unis	4,812,000.00	0.01%
Fédération de Russie	73,084,000	0.15%
France	642,550,178.00	1.35%
Italie	8,731,187.60	0.02%
Japon	92,355,031.00	0.19%
Norvège	322,113.20	0.00%
République de Corée	72,366,283.50	0.15%
République fédérale d'Allemagne	18,230,327.20	0.04%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	16,569,194,462.00	34.81%
Banque européenne d'investissement	470,387,589.80	0.99%
Banque interaméricaine de développement	7,674,824,000.00	16.12%
Banque mondiale-BIRD	4,352,801,000.00	9.15%
Banque mondiale-IDA	66,000.00	0.00%
Fonds international de développement agricole	31,410,871.70	0.07%
Société andine de développement	4,039,705,000.00	8.49%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	17,592,774,239.00	36.96%
Autriche	17,003,737.20	0.04%
Détenteurs d'obligations	17,439,945,000.00	36.64%
Espagne	69,629,000.00	0.15%
Royaume-Uni	66,196,501.80	0.14%
Utilisation du crédit du FMI (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	8,113,289,407.00	17.05%
Fonds monétaire international	8,113,289,407.00	17.05%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Malgré les efforts de restructuration de la dette, les données de la Banque mondiale indiquent que l'Équateur devra verser plus de 35 milliards de dollars au titre du service de sa dette extérieure entre 2024 et 2030, soit une moyenne annuelle de 5 milliards de dollars. Si l'on ajoute le paiement de la dette extérieure et intérieure, le service total de la dette de l'Équateur représente 17,7 % des recettes publiques et 18,53 % des dépenses publiques. Compte tenu de la situation sociale difficile et des récents conflits sécuritaires en Équateur, son niveau d'endettement élevé et l'augmentation du service de la dette entraveront la capacité du gouvernement équatorien à fournir des biens publics de base à ses citoyens. Par conséquent, l'impact attendu du fardeau du service de la dette sur l'investissement public et les dépenses sociales menace l'essence même des droits humains des Équatoriens.

ÉQUATEUR

Service de la dette extérieure par créancier



Fiscalité et flux financiers illicites

Mobilisation des ressources intérieures

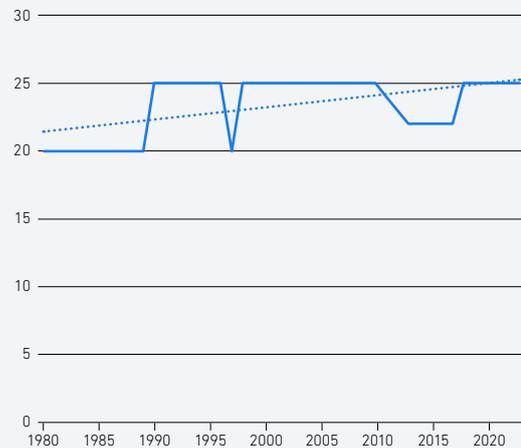
Pour l'exercice 2021, les recettes fiscales de l'Équateur ont représenté 19,4 % du PIB. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'élevait à 21,7 % du PIB la même année.¹¹³

Concernant la source des recettes fiscales, l'Équateur dépend fortement des taxes à la consommation (taxe sur la valeur ajoutée/ taxe sur les produits et services), qui représentaient 32 % des recettes fiscales en 2021.¹¹⁴

ÉQUATEUR

Taux d'imposition des sociétés

Alors que le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés en Équateur était de 20 % dans les années 1980, il a depuis été passé à 25 %.¹¹⁵ Cette augmentation va à contre-courant de la tendance mondiale.¹¹⁶



Une taxe sur la valeur ajoutée a été introduite en 1970.¹¹⁷ En 2000, elle est passée de 10 % à 12 %, et ce taux est resté inchangé depuis.¹¹⁸

Le récent programme du FMI en Équateur comprenait un projet de réforme fiscale. Le gouvernement s'était initialement engagé à augmenter le taux de TVA, mais cette mesure a depuis été abandonnée. Une réforme des subventions aux carburants a également été révisée à la suite de manifestations publiques. Le gouvernement s'est plutôt concentré sur des mesures telles que l'augmentation de l'impôt sur le revenu pour les contribuables les plus aisés de la population et l'introduction de nouvelles réductions de dépenses. Parallèlement, le programme du FMI était lié à une réduction des droits de douane et à l'instauration d'une taxe sur les transferts à l'étranger, avec l'argument que cela stimulerait l'investissement. Le FMI note que les autorités équatoriennes se sont engagées à supprimer progressivement cette taxe, mais que celle-ci est maintenue pour l'instant, bien qu'elle soit passée de 5 à 4 %.¹¹⁹

Dans une évaluation rétrospective des engagements pris avec l'Équateur, les services du FMI observent que les multiples retards dans les évaluations indiquent que les services du FMI ont adopté une position assez ferme en exhortant les autorités à s'en tenir à leurs engagements initiaux d'une réforme fiscale importante et d'une réforme des subventions aux carburants. Cependant, le changement de gouvernement, l'impact encore très tangible de la pandémie en 2021 et les épisodes de troubles sociaux en 2021 et 2022 ont suggéré qu'une certaine flexibilité était nécessaire pour sauvegarder les objectifs plus larges de stabilisation et de réforme institutionnelle.¹²⁰

L'expérience récente de l'Équateur met en évidence à quel point les pays endettés peuvent être contraints d'adopter des réformes fiscales très impopulaires et, dans certains cas, régressives.

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent à l'Équateur un total de 140,5 millions de dollars par an, représentant environ 3 % des dépenses de santé du pays. De cette perte, il est estimé que 23,2 millions de dollars proviennent de l'abus fiscal des entreprises et les 117,3 millions de dollars restants de la richesse à l'étranger.¹²¹

Accès à l'information

L'Équateur fait partie du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE.¹²² Dans ce système, l'Équateur a conclu des accords pour recevoir automatiquement des informations de 99 pays et juridictions, et pour en envoyer à 79 pays.¹²³ Cela signifie que l'Équateur a un accès relativement facile à des informations essentielles pour détecter l'évasion fiscale internationale, ce qui le place dans une position favorable par rapport à la plupart des autres pays en développement.

En ce qui concerne les déclarations pays par pays des sociétés multinationales, l'Équateur n'est pas signataire du système d'échange automatique dirigé par l'OCDE¹²⁴ et n'a donc pas conclu d'accords pour échanger automatiquement ces renseignements avec d'autres pays ou juridictions.¹²⁵ Cela signifie que l'Équateur n'a pas accès à des informations qui pourraient être importantes pour lutter contre l'évitement fiscal des multinationales. Même si l'Équateur devait signer l'accord central de l'OCDE, il est difficile de déterminer avec certitude la quantité d'informations que recevrait le pays. Le système repose sur des accords d'échange bilatéraux entre pays et est soumis à un certain nombre de conditions spécifiques que les pays doivent remplir avant de recevoir des informations.

Gouvernance fiscale mondiale

L'Équateur est membre du Forum mondial de l'OCDE,¹²⁶ mais pas du Cadre inclusif de l'OCDE.¹²⁷

Dans le cadre des Nations Unies, l'Équateur nomme l'un des 25 membres du Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale.¹²⁸ Ces dernières années, l'expert équatorien a présidé une sous-commission sur l'impôt sur la fortune.¹²⁹

En novembre 2023, lorsqu'une résolution en faveur de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts a été déposée par le Groupe Afrique,¹³⁰ l'Équateur a voté en sa faveur.¹³¹

GRENADÉ

La Grenade est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure¹³² avec une petite économie, largement basée sur le tourisme.¹³³ En tant qu'île des Caraïbes, la Grenade est extrêmement vulnérable aux impacts du changement climatique, notamment au risque croissant d'ouragans.¹³⁴

Gestion de la dette

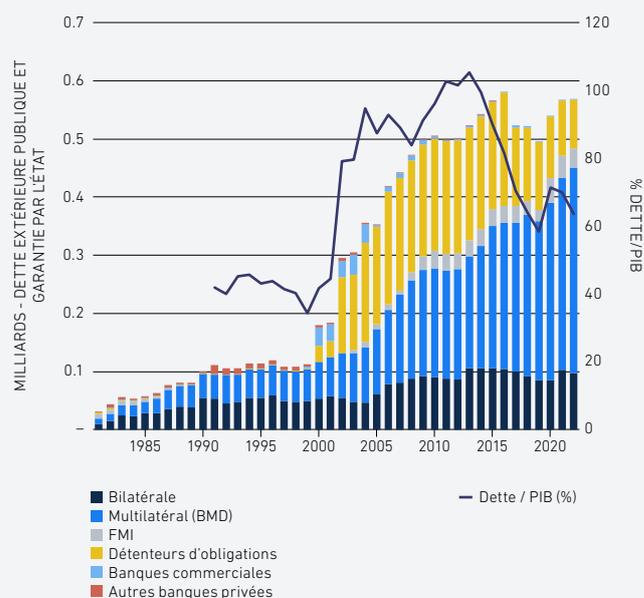
La confluence de niveaux d'endettement élevés, de vulnérabilités climatiques et d'autres fragilités économiques représente une menace existentielle pour la région des Caraïbes. La Grenade est un exemple frappant de cette dynamique et de la nécessité de trouver des solutions systémiques pour aborder les défis complexes de développement auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement.¹³⁵

La Grenade a été durement touchée par deux crises de la dette au cours des vingt dernières années. Le premier défaut de paiement a été déclenché par l'impact de l'ouragan Ivan en 2004, qui a détruit 90 % des logements disponibles¹³⁶ et causé des dommages estimés à 148 % du PIB.¹³⁷ Les répercussions de cet événement climatique ont conduit un défaut de paiement de la dette souveraine et une restructuration de la dette entre 2004 et 2006.¹³⁸ Un deuxième défaut de paiement a eu lieu en 2013, suite à des années de croissance économique stagnante et à un allègement insuffisant de la dette après la crise précédente.¹³⁹

En parallèle de la restructuration de la dette en 2015, suite au défaut de paiement survenu deux ans plus tôt, le pays s'est engagé dans un programme d'ajustement à long terme du FMI. Ce programme ambitieux a permis de réduire les ratios dette/PIB grâce à une politique budgétaire rigoureuse.¹⁴⁰ Tout en réduisant le ratio dette/PIB de 105 % en 2013 à 58,5 % en 2019, le pays a également réduit ses dépenses publiques, qui sont passées de 27,62 % du PIB en 2013 à 21,64 % en 2019.

GRENADÉ

Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

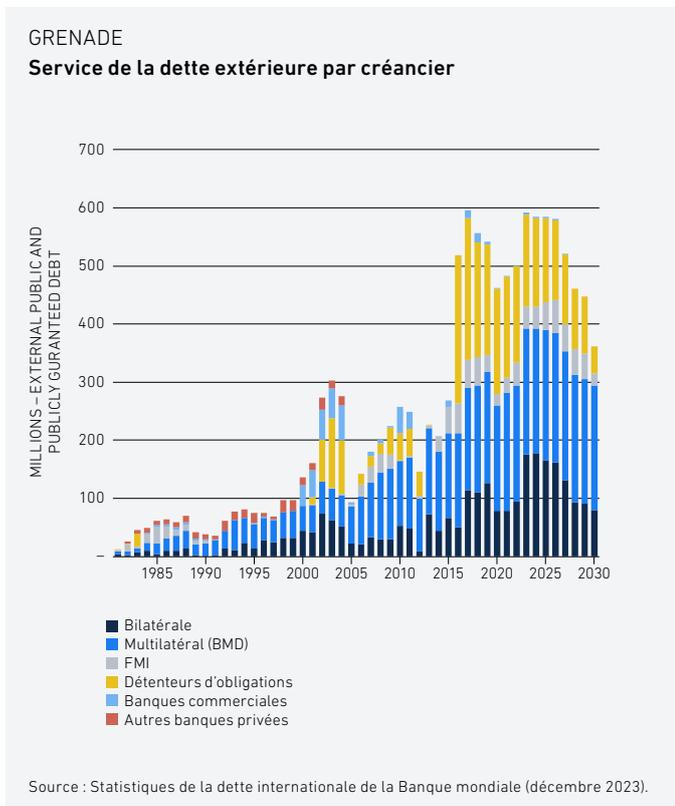
La pandémie de Covid-19 a durement touché le pays, notamment en raison de sa dépendance au tourisme, entraînant une augmentation de la dette en 2020, qui a atteint 71,4 % du PIB. En termes absolus, la dette publique extérieure a augmenté de 15 % entre 2019 et 2022.¹⁴¹ La Grenade a demandé une suspension temporaire du paiement de sa dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD). Cependant, étant donné que seuls les créanciers bilatéraux y ont participé et que la majeure partie de la dette de la Grenade est due à des institutions multilatérales, les paiements de la dette temporairement différés n'ont représenté que 1,4 million de dollars, soit 0,1 % du PIB de la Grenade.¹⁴² Avec la reprise du tourisme international, le ratio dette/PIB diminue à nouveau, non pas en raison d'une réduction de la dette, mais grâce à la croissance économique (et donc à une augmentation du PIB). Le FMI estime que la dette publique extérieure de la Grenade est soutenable. Cependant, du fait que la Grenade a des arriérés impayés d'environ 37,6 millions de dollars envers les créanciers bilatéraux officiels, dont Trinité-et-Tobago et l'Algérie, le pays est classé comme étant en situation de surendettement.¹⁴³

Les paiements de la dette ont considérablement augmenté en 2023, notamment en raison du remboursement du service différé de la dette dans le cadre de l'ISSD. Bien que le ratio du service de la dette par rapport aux recettes ait diminué entre 2021 et 2023, il reste à plus de 30 %, dépassant largement les ratios considérés comme soutenables par le FMI et la Banque mondiale.

	Revenus du service de la dette en %	Dépenses au titre du service de la dette en %
2021	49.60	38.07
2022	34.96	28.55
2023	30.39	30.55

Source : Debt service watch, Development Finance International (février 2024).

Les principaux créanciers de la Grenade sont les institutions multilatérales, notamment la Banque de développement des Caraïbes et la Banque mondiale, suivies des détenteurs d'obligations, du FMI et de Trinité-et-Tobago en tant que principal créancier bilatéral.



GRENADE	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	569,584,999.90	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	98,047,224.80	17.21%
Algérie	612,000.00	0.11%
Autriche	6,712,000.00	1.18%
Barbade	2,249,000.00	0.39%
Chine	23,764,242.80	4.17%
États-Unis	2,261,000.00	0.40%
France	2,858,900.40	0.50%
Koweït	8,093,448.80	1.42%
Libye	5,000,000.00	0.88%
Prêteurs multiples	10,673,000.00	1.87%
République bolivarienne du Venezuela	1,384,000.00	0.24%
République fédérale d'Allemagne	3,395,000.00	0.60%
Royaume-Uni	1,141,632.80	0.20%
Trinité-et-Tobago	29,903,000.00	5.25%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	352,468,892.20	61.88%
Banque de développement des Caraïbes	128,924,892.20	22.63%
Banque mondiale-BIRD	11,944,000.00	2.10%
Banque mondiale-IDA	199,647,000.00	35.05%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	9,386,000.00	1.65%
Fonds international de développement agricole	2,567,000.00	0.45%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	85,510,326.40	15.01%
Détenteurs d'obligations	84,239,074.10	14.79%
États-Unis	337,000.00	0.06%
Italie	934,252.30	0.16%
Utilisation du crédit du FMI (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	33,558,556.50	5.89%
Fonds monétaire international	33,558,556.50	5.89%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Fiscalité et flux financiers illicites

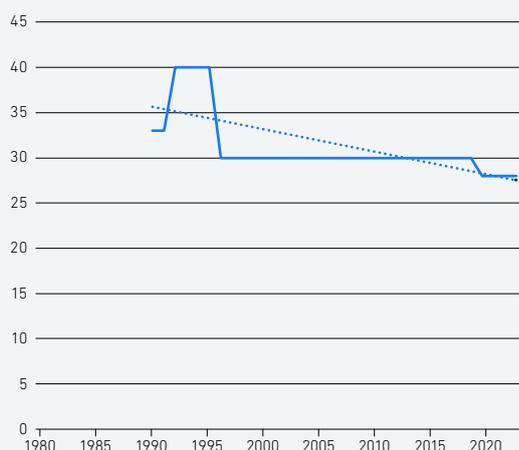
Mobilisation des ressources intérieures

Au cours de l'exercice 2021, les recettes fiscales de la Grenade ont représenté 21 % du PIB, soit une légère baisse de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.¹⁴⁵

GRENADE

Taux d'imposition des sociétés

Après avoir augmenté de 33 % à 40 % dans les années 1990, le taux de l'impôt sur les sociétés de la Grenade a été réduit et se situe désormais à 28 %.¹⁴⁴



Source : voir la note 145.

Dans les années 1980, la Grenade a traversé une période difficile qui a profondément affecté son système fiscal. Dans ce que la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes a décrit comme une « expérience fiscale radicale »,¹⁴⁶ la Grenade a introduit une taxe sur la valeur ajoutée de 20 % en 1986, dans le cadre d'une réforme fiscale plus vaste, qui comprenait l'abolition de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés, ce dernier étant remplacé par une taxe professionnelle.¹⁴⁷ Dans les années qui ont précédé la réforme, la Grenade a d'abord été soumise à une intervention militaire des États-Unis en 1983, suivie de propositions de réforme budgétaire du FMI et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).¹⁴⁸ La réforme fiscale de la Grenade de 1986 a eu des répercussions négatives significatives, notamment sur les recettes publiques. Par la suite, l'impôt sur les sociétés a été réintroduit¹⁴⁹ et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été progressivement éliminée,¹⁵⁰ pour finalement être entièrement disparaître en 1995.¹⁵¹

Depuis, la Grenade a réintroduit la TVA. Dans une « lettre d'intention » adressée au FMI en 2006, le gouvernement de la Grenade s'est engagé à mettre en place une TVA d'ici le 1er janvier 2008. De plus, le gouvernement a exprimé son intention de réduire progressivement l'impôt sur les sociétés pour encourager l'investissement privé, sous réserve de la situation des recettes.¹⁵² Moins d'un mois après l'envoi de la lettre, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal en faveur de la Grenade au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, d'un montant équivalent à plus de 15,2 millions de dollars pour soutenir le programme de réformes économiques à moyen terme du gouvernement de la Grenade.¹⁵³

En 2010, une TVA a finalement été réintroduite à un taux de 15 % et elle est restée à ce niveau depuis.¹⁵⁴ En 2019, le taux d'imposition des sociétés est passé de 30 % à 28 %.

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent à la Grenade un total de 3,2 millions de dollars par an, ce qui représente plus de 15 % des dépenses de santé du pays. De cette perte, il est estimé que 0,6 million de dollars provient de l'abus de l'impôt sur les sociétés et les 2,6 millions de dollars restants proviennent de la richesse à l'étranger.¹⁵⁵

Accès à l'information

La Grenade fait partie du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE.¹⁵⁶ Dans le cadre de ce système, la Grenade a conclu des accords pour recevoir automatiquement des informations de 94 pays et juridictions, et pour en envoyer automatiquement à 75 pays.¹⁵⁷ Cela signifie que la Grenade dispose d'un accès relativement bon à l'information essentielle pour détecter l'évasion fiscale internationale, notamment par rapport à la plupart des autres pays en développement.

Concernant les déclarations pays par pays des sociétés multinationales, la Grenade n'est pas signataire du système d'échange automatique dirigé par l'OCDE¹⁵⁸ et n'a donc pas conclu d'accords pour échanger automatiquement ces renseignements avec d'autres pays ou juridictions.¹⁵⁹ Cela signifie que la Grenade ne dispose pas d'accès à des informations qui pourraient être importantes pour lutter contre l'évitement fiscal des multinationales. Même si la Grenade devait signer l'accord central de l'OCDE, il est difficile de déterminer avec certitude la quantité d'informations qu'elle recevrait, car le système repose sur des accords d'échange bilatéraux entre pays et est soumis à un certain nombre de conditions spécifiques que les pays doivent remplir avant de recevoir des informations.

Gouvernance fiscale mondiale

La Grenade est membre du Forum mondial de l'OCDE,¹⁶⁰ ainsi que du Cadre inclusif de l'OCDE.¹⁶¹ En novembre 2023, lorsqu'une résolution en faveur de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts a été déposée par le Groupe Afrique,¹⁶² la Grenade a voté en sa faveur.¹⁶³

KENYA

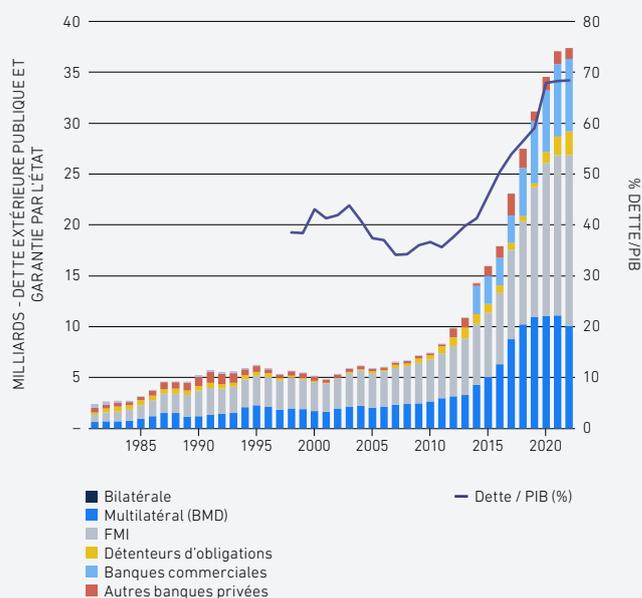
Le Kenya, avec un PIB d'environ 100 milliards de dollars¹⁶⁴, est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹⁶⁵ et figure parmi les économies les plus stables et influentes sur le plan géopolitique en Afrique de l'Est. Malgré cela, plusieurs facteurs, notamment les flux financiers illicites, le surendettement, la pandémie de Covid-19 et les défis liés au changement climatique, ont anéanti des ressources publiques indispensables et engendré une situation économique difficile, exacerbant le risque de surendettement.¹⁶⁶

Gestion de la dette

Entre 2010 et 2022, la dette publique extérieure du Kenya a été multipliée par cinq, passant de 7,4 milliards à 37,4 milliards de dollars. Malgré une croissance économique moyenne de 4,8 % au cours des cinq dernières années, l'accumulation de la dette publique a été plus prononcée et le pays est passé d'un ratio dette publique/PIB de 36,7 % en 2010 à 67 % en 2020 (en partie en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19), puis à 70,2 % en 2023.¹⁶⁷ L'augmentation de la dette en 2023 a conduit le pays à dépasser le plafond de la dette publique fixé par la législation nationale, qui avait déjà été augmenté en 2022.¹⁶⁸ La dette intérieure a également connu une augmentation significative, multipliée par sept en près de dix ans, passant de 113,6 milliards de KES en 2012 à 780,6 milliards de KES en 2021.¹⁶⁹ Le FMI et la Banque mondiale estiment que la dette du Kenya présente un risque élevé de surendettement.¹⁷⁰

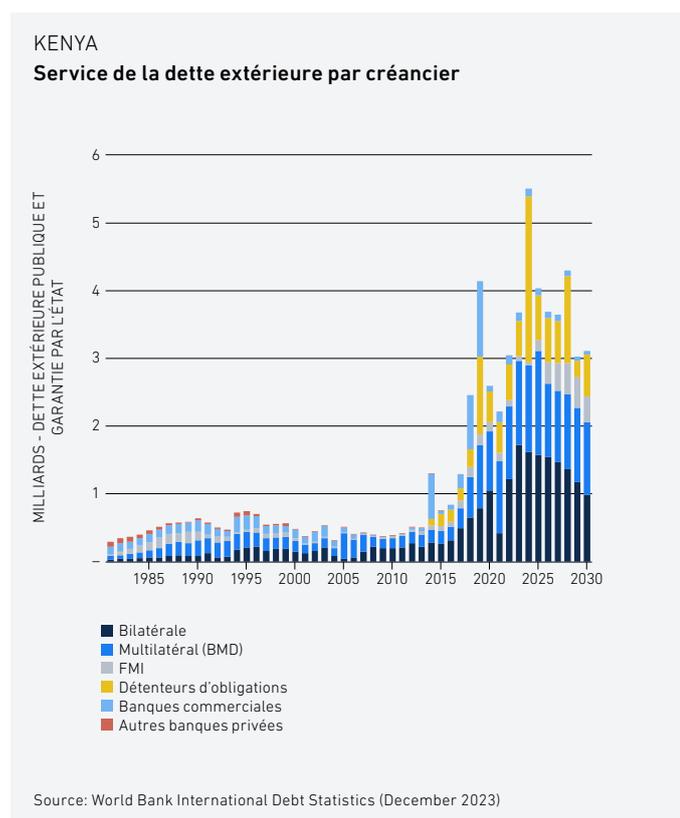
KENYA

Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

À mesure que l'encours de la dette augmente et que les coûts d'emprunt augmentent pour le Kenya, le montant des ressources allouées au service de la dette a considérablement augmenté. Le service de la dette publique extérieure a été multiplié par sept au cours de la dernière décennie, passant de 497 millions de dollars en 2013 à 3,69 milliards de dollars en 2023. Entre 2012 et 2021, le service de la dette intérieure a également augmenté, passant de 82,3 milliards de KES à 546 milliards de KES.¹⁷¹ Plus les ressources consacrées au remboursement de la dette sont importantes, plus le montant restant pour fournir des services de base, ce qui comprend les allocations aux ministères, aux agences départementales et aux gouvernements des comtés, est faible.¹⁷²



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Alors que l'encours de la dette et le remboursement liés à celle-ci ont augmenté, le Kenya a également eu des dépenses publiques considérables en faveur des plus démunis au cours des dix dernières années. Cependant, la hausse des coûts du service de la dette a limité le volume des investissements dans les secteurs favorables aux personnes pauvres.¹⁷³ Par exemple, dans le secteur de la santé, les dépenses publiques représentaient seulement 7,2 % du budget total en 2020, loin de l'objectif d'Abuja¹⁷⁴ de 15 %.¹⁷⁵ En effet, le service de la dette, englobant le paiement de la dette intérieure et extérieure, reste bien au-dessus de 30 % des dépenses publiques, représentant plus de 55 % des recettes publiques entre 2021 et 2023. Cela signifie que plus de la moitié des revenus de l'État sont consacrés pour rembourser la dette intérieure et extérieure.

	Revenus du service de la dette en %	Dépenses au titre du service de la dette en %
2021	56.20	36.35
2022	56.65	35.92
2023	55.82	38.78

Source : Debt service watch, Development Finance International (février 2024).

Pour atténuer le fardeau du paiement de la dette suite à la pandémie de Covid-19, le Kenya a finalement rejoint l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20, malgré des réserves initiales, visant à reporter jusqu'à 686 millions de dollars de remboursement de la dette. En janvier 2021, le Kenya a conclu des accords avec les pays membres du Club de Paris et d'autres créanciers pour suspendre jusqu'à 361 millions de dollars (0,3 % du PIB).¹⁷⁶ Le plus grand avantage a été obtenu grâce à un accord avec la Chine sur un congé de remboursement de 245 millions de dollars de remboursement de dette, ce qui a permis au pays de bénéficier des liquidités dont il avait tant besoin.¹⁷⁷ Cependant, des écarts persistent quant au montant réel de la dette suspendue : alors que, selon la Banque centrale du Kenya, les paiements différés s'élevaient à 600 millions de dollars dans le cadre de l'ISSD, le FMI rapporte que le Kenya n'a reporté que 425 millions de dollars de l'ensemble des créanciers entre janvier et juin 2021.¹⁷⁸ Globalement, la participation du Kenya à l'ISSD a permis de soulager la pression sur sa marge de manœuvre budgétaire déjà limitée. Avec l'expiration de l'ISSD, le gouvernement a redoublé d'efforts pour saisir les possibilités d'échanges de dette afin de soutenir la reprise après la pandémie de Covid-19, ainsi que les échanges de dette contre le climat.¹⁷⁹ Face à l'absence de ces opportunités et à l'approche des échéances obligataires, le Kenya a émis une euro-obligation de 1,5 milliard de dollars pour racheter une euro-obligation précédente de 2 milliards de dollars arrivant à échéance en juin 2024. Cette nouvelle dette a été émise à un taux d'intérêt élevé de 10,375 %, bien au-dessus des 6,875 % de l'obligation précédente. Comme le souligne l'African Sovereign Debt Justice Network (AfSDJN), un coût d'emprunt à deux chiffres ne vaut peut-être pas la peine d'éviter un défaut de paiement.¹⁸⁰

Bien que le Kenya ait jusqu'à présent réussi à éviter le défaut de paiement de sa dette obligataire, le pays sera confronté à des paiements de dette très élevés dans les années à venir. Selon la Banque mondiale, ces paiements dépasseront les 27 milliards de dollars entre 2024 et 2030, et ce, sans compter les nouvelles émissions (puisque les données de la Banque mondiale datent de fin 2023).¹⁸¹

Malgré l'importance de la dette obligataire dans le portefeuille de la dette publique extérieure du Kenya, les institutions multilatérales en détiennent toujours la majeure partie (44 %), notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le FMI. Les créanciers bilatéraux représentent 27 % de la dette publique extérieure du Kenya, principalement la Chine (17,88 %), et près de 22 % de la dette du pays est détenue par des créanciers privés, en grande partie des détenteurs d'obligations (19 %).

KENYA	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	37,388,369,026.00	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	10,119,631,310.00	27.07%
Arabie Saoudite	23,169,333.20	0.06%
Autriche	2,729,429.40	0.01%
Belgique	94,370,634.80	0.25%
Chine	6,685,750,503.00	17.88%
Danemark	3,497,317.80	0.01%
Émirats arabes unis	9,327,705.90	0.02%
Espagne	100,676,765.80	0.27%
États-Unis	472,166,000.00	1.26%
Finlande	6,336,670.60	0.02%
France	792,324,018.60	2.12%
Inde	61,488,000.00	0.16%
Italie	9,033,035.40	0.02%
Japon	1,448,661,893.00	3.87%
Koweït	11,050,482.00	0.03%
République de Corée	49,722,697.10	0.13%
République fédérale d'Allemagne	349,326,824.40	0.93%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	16,719,778,200.00	44.72%
Banque africaine de développement	3,435,417,479.00	9.19%
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	40,833,000.00	0.11%
Banque du commerce et du développement de l'Afrique orientale et australe (TDB)	1,735,468,000.00	4.64%
Banque européenne d'investissement	167,357,006.20	0.45%
Banque internationale arabo-africaine	6,613,000.00	0.02%
Banque mondiale-BIRD	579,576,000.00	1.55%
Banque mondiale-IDA	10,473,079,000.00	28.01%
Banque nordique d'investissement	8,959,440.00	0.02%
Communauté économique européenne (CEE)	9,934,312.40	0.03%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	26,589,000.00	0.07%
Fonds international de développement agricole	221,644,590.00	0.59%
Fonds nordique de développement	14,307,372.40	0.04%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	8,197,776,462.00	21.93%
Autriche	16,453,371.60	0.04%
Belgique	89,361,881.20	0.24%
Détenteurs d'obligations	7,100,000,000.00	18.99%
Espagne	21,270,137.20	0.06%
France	16,208,053.60	0.04%
Israël	20,535,000.00	0.05%
Italie	738,194,394.40	1.97%
République fédérale d'Allemagne	70,333,737.20	0.19%
Royaume-Uni	53,450,494.40	0.14%
Suisse	71,969,392.40	0.19%
Utilisation du crédit du FMI (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	2,351,183,054.00	6.29%
Fonds monétaire international	2,351,183,054	6.29%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Le Kenya dispose généralement d'un cadre progressiste en matière de transparence de la dette. La Constitution du Kenya de 2010 garantit la transparence et la responsabilité en matière d'emprunt et de gestion de la dette publique, ainsi que des rapports budgétaires clairs.¹⁸² La loi de 2012 sur la gestion des finances publiques (PFMA) impose au Bureau de gestion de la dette publique (PDMO) de maintenir une base de données fiable pour tous les prêts contractés par le gouvernement national, les gouvernements des comtés et leurs entités, y compris les autres prêts garantis par le gouvernement national.¹⁸³ Le Règlement de 2015 sur la PFMA exige des entités gouvernementales nationales et des trésoreries des comtés de soumettre au Trésor national un rapport sur la dette publique tel que prescrit par l'Accounting Standards Board, dans les deux mois suivant la fin de l'exercice financier.¹⁸⁴ La Politique de 2020 sur la dette publique et les emprunts prévoit également que la dette et les emprunts publics doivent être menés de manière transparente et ouverte.¹⁸⁵ Par conséquent, le Kenya dispose d'informations accessibles au public sur la dette publique, avec des informations facilement accessibles grâce aux rapports réguliers publiés par le Trésor national sur la dette intérieure et extérieure, qui incluent la dette des gouvernements des comtés et des entreprises publiques. De plus, la Banque centrale constitue une source importante de données sur ce sujet. Cependant, l'information sur la dette est dispersée entre plusieurs institutions, situées à différents endroits, et n'est pas systématiquement centralisée, ce qui entraîne un délai d'un an dans leur disponibilité.

Fiscalité et flux financiers illicites

Mobilisation des ressources intérieures

Pour l'exercice 2021, les recettes fiscales du Kenya représentaient 15,2 % du PIB.¹⁸⁶ Bien que cela soit légèrement inférieur à la moyenne de l'Afrique pour la même année¹⁸⁷, qui était de 15,6 % du PIB, c'est nettement en dessous du niveau recommandé par la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui est de 25 %.¹⁸⁸ Alors que le ratio moyen impôts/PIB des pays africains a augmenté au cours des dix dernières années, celui du Kenya a baissé et se situe actuellement en dessous du niveau de 2010, qui était de 15,9 % du PIB.¹⁸⁹ Cette tendance peut s'expliquer par plusieurs raisons.

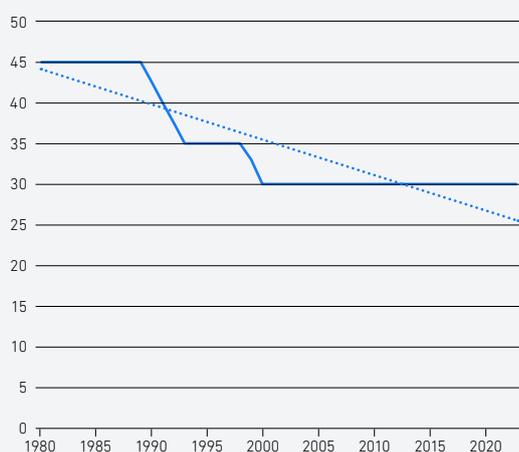
L'une des principales raisons est les incitations fiscales trop généreuses. Selon les dernières estimations de l'Autorité fiscale du Kenya, le ratio des dépenses fiscales au PIB a atteint 2,94 % en 2022, contre 2,44 % en 2021 et 2,23 % en 2020.¹⁹⁰ Dans ce contexte, il convient de noter que ces incitations fiscales ont souvent été accordées sans qu'une analyse coûts-avantages appropriée ne soit effectuée, et qu'il n'existe pas de cadre juridique pour guider leur octroi et leur suivi.

Comme mentionné ci-dessous, le pays est également confronté à d'importantes pertes de revenus dues aux flux financiers illicites, ce qui contribue à réduire davantage le ratio impôts/PIB. De plus, le taux de conformité fiscale actuel, estimé à 70 %, constitue également un facteur significatif.¹⁹¹ Dans sa stratégie de recettes à moyen terme, le gouvernement kenyan vise à augmenter le ratio impôts/PIB à 20 % et à porter le taux de conformité fiscale à 90 % d'ici la fin de l'exercice 2026-2027.¹⁹²

Le Kenya a introduit une TVA en 1990.¹⁹³ En 2004, celle-ci est passée de 18 % à 16 %, un taux qui a perduré pendant 15 ans.¹⁹⁴ Face à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a progressivement réduit le taux de TVA à 14 % à partir du 1er avril 2020 afin de réduire le coût de la vie.¹⁹⁵ Le taux de TVA a toutefois été ramené à 16 % le 1er janvier 2021. Aujourd'hui, la TVA représente une part significative des recettes fiscales du Kenya, totalisant 24 % du revenu total en 2021. Parallèlement, l'impôt sur le revenu des particuliers constitue une autre source importante de recettes fiscales, générant 22 % du total en 2021.¹⁹⁶

Les recettes fiscales provenant de l'impôt sur les sociétés ont maintenu des performances mitigées : en 2021, elles ne représentaient que 11 % du total des recettes fiscales.¹⁹⁷ Une des principales raisons de cette sous-performance est la difficulté de son administration, exacerbée par la complexité de la collecte des impôts sur les marchés émergents tels que les services numérisés. Un autre élément important est le taux : depuis les années 1980, le taux de l'impôt sur les sociétés au Kenya a chuté de 45 à 30 %.¹⁹⁸

KENYA
Taux d'imposition des sociétés



Source : voir la note 198.

Dans sa stratégie de recettes à moyen terme pour la période 2024-2027, le gouvernement kenyan a exprimé son intention de réduire davantage le taux de l'impôt sur les sociétés, à 25 %. Le gouvernement explique que le taux actuel de 30 % dépasse à la moyenne mondiale de 23 % et à la moyenne africaine de 29 %. De plus, il avance que les études ont montré que des taux élevés d'imposition des sociétés découragent les investissements directs étrangers et favorisent à accroître la planification fiscale et réduisent la conformité fiscale des contribuables.¹⁹⁹ Cette initiative illustre ce que l'on appelle le phénomène de « nivellement par le bas » de l'impôt sur les sociétés à l'échelle mondiale, qui a vu le taux moyen mondial d'imposition des sociétés chuter de plus de 40 % dans les années 1980 à son niveau actuel.²⁰⁰ Cette tendance pose problème non seulement parce qu'elle affaiblit un impôt progressif très important, mais aussi parce que les avantages attendus sont contestables. Comme le soulignait un document de travail des services du FMI en 2023, les principales mesures incitatives pour les entreprises, telles que les exonérations fiscales, les taux réduits ou les exonérations, sont souvent inefficaces pour attirer de nouveaux investissements et imposent à la société des coûts qui vont au-delà de la perte de recettes directes.²⁰¹

Une autre façon de taxer les entreprises fortement numérisées est d'instaurer une taxe sur les services numériques (TSN). En 2021, le Kenya a introduit une taxe sur les services numériques équivalant à 1,5 % de la valeur transactionnelle brute des services fournis via des marchés numériques au Kenya.²⁰² Avec cette initiative, le Kenya prévoyait de générer jusqu'à 13,9 milliards de KES sur trois ans. En 2022, le gouvernement envisageait même d'augmenter le taux de la TSN de 1,5 % à 3 %, mais cette proposition a été contestée par l'OCDE.²⁰³ Cependant, en mars 2023, le président du pays a annoncé la suppression de la TSN kenyan et l'intention du pays de signer l'accord de l'OCDE sur l'économie numérique (la solution dite des deux piliers).²⁰⁴ Comme expliqué ci-dessous (voir la rubrique « gouvernance fiscale mondiale »), cette volte-face semble avoir été motivée par les négociations en cours pour un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Dans sa stratégie de revenus à moyen terme pour la période 2024-2027, le gouvernement a annoncé son intention d'explorer les possibilités d'introduire une taxe sur le carbone,²⁰⁵ une mesure qui comporte des risques d'impacts régressifs. En parallèle, peu d'efforts ont été déployés pour améliorer la collecte des impôts sur la fortune, tels que l'impôt foncier et l'impôt sur les gains en capital.

Dans l'ensemble, le Kenya dépend fortement de formes d'impôts régressives, ce qui peut exacerber les inégalités à l'intérieur du pays. De plus, il est fort possible que le pays suive actuellement une trajectoire défavorable.

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent au Kenya un total de 189,8 millions de dollars par an, ce qui représente plus de 9 % des dépenses de santé du pays. De cette perte, il est estimé que 134,1 millions de dollars proviennent de l'abus de l'impôt sur les sociétés et les 55,7 millions de dollars restants proviennent de la richesse à l'étranger.²⁰⁶

Accès à l'information

Le Kenya fait partie du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE.²⁰⁷ Dans ce système, le Kenya a conclu des accords pour recevoir automatiquement des informations de 77 pays et juridictions, et pour en envoyer automatiquement à 67 d'entre eux.²⁰⁸ De plus, le Kenya fait partie du système dirigé par l'OCDE pour l'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales.²⁰⁹ Dans ce cadre, le Kenya a conclu des accords pour recevoir automatiquement les déclarations pays par pays de 72 pays et juridictions, et pour en envoyer automatiquement à 58 pays.²¹⁰

Cela signifie que le Kenya dispose d'un accès relativement bon à l'information, essentiel pour détecter l'évasion fiscale internationale ainsi que l'évitement fiscal des sociétés multinationales, ce qui le place dans une position favorable par rapport à de nombreux autres pays en développement.

Gouvernance fiscale mondiale

Le Kenya est membre du Forum mondial de l'OCDE,²¹¹ où il occupe également une place en tant que l'un des 20 membres du Groupe de pilotage, ainsi qu'un des trois postes de vice-président.²¹² De plus, il est membre du Cadre inclusif de l'OCDE.²¹³ En octobre 2021, le Kenya était l'un des quatre pays en développement membres du Cadre à ne pas avoir approuvé la déclaration politique sur les piliers 1 et 2.²¹⁴ Cependant, des pressions, notamment de la part des États-Unis, ont été exercées sur le Kenya pour qu'il renonce à son opposition à l'accord de l'OCDE. En mars 2023, le Kenya a finalement accepté de se conformer à la proposition à deux piliers, y compris l'interdiction de la TSN, dans le cadre d'une négociation d'un accord de libre-échange entre les deux pays.²¹⁵

Le Kenya est également membre du Groupe Afrique, qui a présenté la résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la mise en place d'un processus fiscal intergouvernemental des Nations Unies²¹⁶ et de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts.²¹⁷ Lorsqu'un nouveau comité ad hoc a été mis en place à l'ONU pour élaborer un projet de mandat pour cette nouvelle Convention-cadre, le Kenya est devenu membre du Bureau du processus.²¹⁸ En mars 2024, le Kenya a présenté une demande au processus, dans laquelle il a souligné que face aux défis rencontrés au sein de la structure actuelle de gouvernance fiscale internationale, le Kenya soutient pleinement l'élaboration d'un cadre visant à assurer l'équité dans la répartition des droits fiscaux à l'échelle mondiale, tout en respectant la souveraineté et les priorités de développement de chaque nation.²¹⁹



MAROC

Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure²²⁰, avec un PIB d'environ 130 milliards de dollars.²²¹ Ces dernières années, le pays a fait face à un certain nombre de chocs, notamment le tremblement de terre d'Al Haouz, survenu le 8 septembre 2023. Malgré ces défis, l'économie marocaine a déjà montré une certaine résilience aux chocs. En réponse au séisme, le Maroc a mis en place un plan de développement visant à soutenir les provinces les plus touchées.²²²

Gestion de la dette

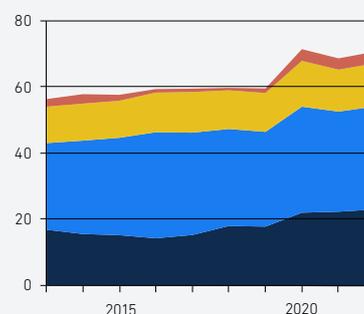
La dette publique du Maroc représente actuellement 71,4 % du PIB du pays, principalement émise en vertu du droit national (selon les derniers rapports du FMI, les trois quarts de la dette marocaine sont intérieures). Bien que la dette extérieure ne constitue qu'une faible part de la dette publique totale, elle est croissante depuis 2005, avec une forte augmentation en 2020 en raison des impacts de la pandémie de Covid-19. La majeure partie de la dette extérieure du Maroc est détenue par des institutions multilatérales, suivies par des détenteurs d'obligations internationales. Selon le FMI, la dette du Maroc est jugée soutenable, notamment grâce au « processus progressif d'assainissement budgétaire » adopté après l'augmentation de la dette en 2020.²²³ Une partie de cet assainissement budgétaire a été réalisée grâce à l'élimination des subventions, notamment celles liées au pétrole et à d'autres sources d'énergie. Les dépenses publiques sont passées de 34,14 % du PIB en 2020 à 32,71 % en 2023, et le FMI prévoit une nouvelle contraction pouvant atteindre 30 % en 2026.²²⁴

MAROC

Public debt structure indicators

Public debt by holder (percent of GDP)

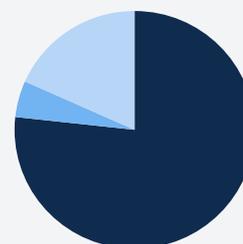
- Banque centrale nationale
- Banques commerciales nationales
- Autres créanciers nationaux
- Créanciers officiels externes
- Créanciers privés externes



Note : Le périmètre indiqué est celui des administrations publiques

Public debt by governing law, 2022 (percent)

- Droit interne
- Droit étranger ex. multilatéral
- Multilatéral

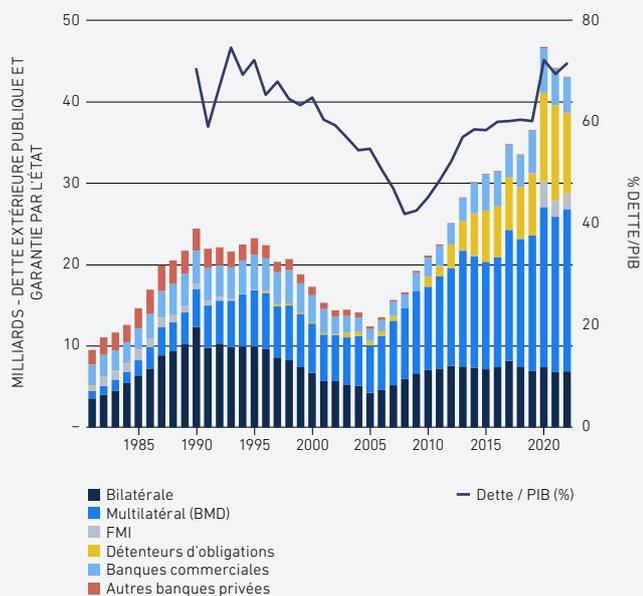


Note : Le périmètre indiqué est celui des administrations centrales.

Source : FMI, « Évaluation du risque souverain et de la viabilité de la dette », 27 octobre 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/10/26/Morocco-Request-for-an-Arrangement-Under-the-Resilience-and-Sustainability-Facility-Press-540896>

MOROCCO

Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

La dépendance aux importations d'énergie, notamment de pétrole et de gaz, ainsi que les fluctuations des prix de l'énergie, représente l'un des principaux facteurs contribuant aux besoins de financement et, par conséquent, à l'endettement du Maroc. Cette situation découle également de la privatisation de la plupart des entreprises publiques rentables du Maroc et des processus de libéralisation, notamment du secteur de l'énergie, initiés dans les années 1980 à la suite d'une crise de la dette. Avec la privatisation de l'industrie du raffinage du pétrole, la dépendance du gouvernement marocain à l'égard des sources d'énergie extérieures s'est considérablement accrue.²²⁵

Suite à la suppression progressive de toutes les subventions à l'énergie, le Maroc envisage d'étendre les transferts monétaires par le biais d'une réforme de la protection sociale, accessible à tous les citoyens. Cette mesure, combinée à une augmentation des salaires des fonctionnaires, nécessitera des ressources supplémentaires, dans un cadre d'un programme d'assainissement budgétaire prescrit par le FMI. Par ailleurs, la grande vulnérabilité du Maroc face au changement climatique, notamment à une sécheresse intense et prolongée, accroît le risque d'augmentation de la dette publique. En effet, en 2023, les effets de la troisième année consécutive de sécheresse, ainsi que les coûts de reconstruction suite au tremblement de terre qui a frappé la région de l'Atlas en septembre 2023, ont, selon le FMI, impacté la trajectoire de réduction de la dette publique. La pénurie d'eau affecte particulièrement la production agricole, nuisant aux exportations alimentaires et augmentant la dépendance à l'égard des importations alimentaires. Cette situation contribue à l'inflation en entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires,²²⁶ affectant de manière disproportionnée les ménages ruraux vulnérables et les femmes.

Face à sa dépendance énergétique et à sa grande vulnérabilité au changement climatique, le Maroc intensifie ses investissements dans la transition énergétique, principalement par le biais de partenariats public-privé et de prêts multilatéraux, une stratégie qui alourdit la dette publique du pays.²²⁷ En 2023, le paiement de la dette publique, englobant la dette intérieure et extérieure, représentait 60 % des recettes et des dépenses publiques. C'est le double du pourcentage déjà élevé des recettes et des dépenses consacré au paiement de la dette publique au cours des années précédentes (entre 30 % et 38 % - voir tableau ci-dessous).

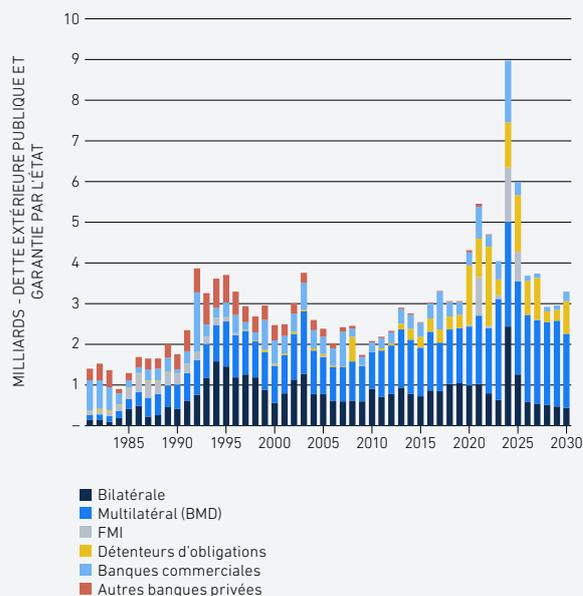
	Revenus du service de la dette en %	Dépenses au titre du service de la dette en %
2021	38.53	37.79
2022	33.84	32.25
2023	60.64	60.17

Source : Debt service watch, Development Finance International (février 2024).

D'après les données de la Banque mondiale, le service de la dette devrait être particulièrement élevé en 2024, exacerbant ainsi le pourcentage déjà élevé des ressources consacrées au remboursement de la dette en 2023.

MOROCCO

Service de la dette extérieure par créancier



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

En ce qui concerne la répartition des créanciers de la dette extérieure, la majeure partie de la dette du Maroc est détenue par les institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement. Les détenteurs d'obligations à l'échelle internationale représentent 23 % de la dette extérieure du Maroc, et seulement 16 % sont des dettes bilatérales, principalement dues à la France (5 %) et à l'Allemagne (5 %).

MAROC	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	43,059,873,681.00	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	6,893,094,316.00	16.01%
Arabie Saoudite	249,184,266.70	0.58%
Canada	42,381,466.70	0.10%
Chine	366,045,260.20	0.85%
Émirats arabes unis	86,010,891.70	0.20%
Espagne	247,106,962.00	0.57%
États-Unis	13,019,000.00	0.03%
Finlande	8,854,913.20	0.02%
France	2,168,515,793.00	5.04%
Italie	157,210,440.40	0.37%
Japon	859,645,684.30	2.00%
Koweït	287,407,286.60	0.67%
Pays-Bas	78,485,761.00	0.18%
Portugal	150,230,610.00	0.35%
République fédérale d'Allemagne	2,178,995,980.00	5.06%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	19,907,293,816.00	46.23%
Banque africaine de développement	4,665,652,120.00	10.84%
Banque de développement islamique	837,907,847.20	1.95%
Banque européenne d'investissement	3,130,202,379.00	7.27%
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	650,263,356.00	1.51%
Banque mondiale-BIRD	8,668,951,000.00	20.13%
Banque mondiale-IDA	491,000.00	0.00%
Fonds arabe pour le développement économique et social	1,304,257,474.00	3.03%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	224,277,703.40	0.52%
Fonds européen de développement (FED)	2,668,633.20	0.01%
Fonds international de développement agricole	34,957,560.90	0.08%
Fonds monétaire arabe	387,664,741.90	0.90%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	14,263,486,065.00	33.12%
Autriche	458,638.00	0.00%
Détenteurs d'obligations	9,896,786,409.00	22.98%
Espagne	143,475,832.20	0.33%
États-Unis	6,950,000.00	0.02%
France	1,266,267,520.00	2.94%
Irlande	39,805,270.40	0.09%
Prêteurs multiples	1,823,516,955.00	4.23%
Portugal	6,415,599.00	0.01%
République fédérale d'Allemagne	13,209,841.00	0.03%
Royaume-Uni	1,066,600,000.00	2.48%
Utilisation du crédit du FMI (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	1,995,999,484.00	4.64%
Fonds monétaire international	1,995,999,484.00	4.64%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Fiscalité et flux financiers illicites

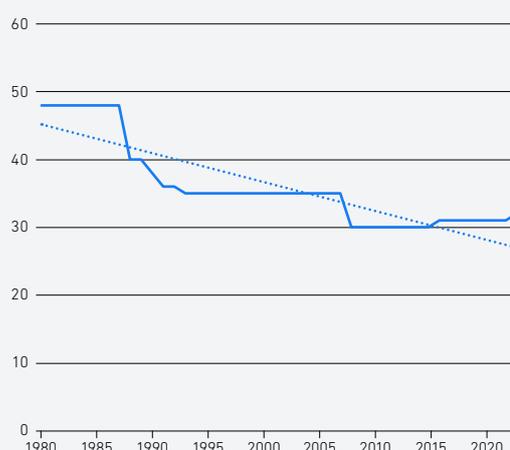
Mobilisation des ressources intérieures

Au cours de l'exercice 2021, les recettes fiscales du Maroc ont représenté 27,1% du PIB, ce qui en fait l'un des niveaux les plus élevés en Afrique.²²⁸

MAROC

Taux d'imposition des sociétés

Depuis les années 1980, le taux de l'impôt sur les sociétés au Maroc a connu une réduction significative. Passant de 48 % dans les années 1980, il est descendu à 30 % entre 2008 et 2015, mais a depuis progressivement augmenté pour atteindre 32 % en 2023.²²⁹



Source : voir la note 229.

Une TVA a été introduite en 1986.²³⁰ En 1996, elle est passée de 19 % à 20 %, et ce taux est resté inchangé depuis.²³¹ Aujourd'hui, la TVA représente une part significative des recettes fiscales marocaines, s'élevant à 27 % pour l'exercice 2021. En revanche, l'impôt sur le revenu des sociétés n'a contribué qu'à hauteur de 14 %.²³² Ainsi, dans l'ensemble, le Maroc affiche une certaine dépendance à l'égard d'une fiscalité régressive.

Actuellement, le Maroc envisage d'instaurer une taxe carbone, motivé en partie par le cadre politique de l'UE appelé mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).²³³ Cette initiative, prévoyant des taxes sur divers produits importés dans l'UE en fonction de leurs émissions de carbone intégrées,²³⁴ est politiquement controversée et soulève des préoccupations quant à la discrimination commerciale ainsi qu'à la violation de certains accords mondiaux sur le climat, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.²³⁵ On s'attend à ce que le MACF ait des implications majeures pour le Maroc. Un document de recherche publié dans le cadre de la Conférence économique africaine de 2022 estime que les exportations d'une valeur de plus de 1,5 milliard de dollars pourraient être affectées, notamment en raison des implications pour les exportations de ciment, d'engrais et d'aluminium du Maroc.²³⁶ Étant donné que les exportations peuvent être partiellement ou totalement exonérées de la taxe de l'UE si elles sont soumises à la tarification du carbone dans le pays d'origine,²³⁷ le document examine également la faisabilité et les implications pour les pays en développement de l'introduction de telles mesures. Les auteurs (Paul Baker et al.) soulignent que la conception du mécanisme de tarification du carbone devra être soigneusement étudiée. S'ils sont mal conçus, ces programmes risquent de ne pas atteindre les résultats escomptés et pourraient nuire aux industries vulnérables et avoir des impacts négatifs sur les groupes les plus pauvres ou déjà marginalisés de la société.²³⁸

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent au Maroc un total de 983 millions de dollars par an, soit plus d'un tiers des dépenses de santé du pays. De cette perte, il est estimé que 920 millions de dollars proviennent de l'abus de l'impôt sur les sociétés et les 63 millions de dollars restants de la richesse à l'étranger.²³⁹

Accès à l'information

Le Maroc a adhéré au système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE²⁴⁰ ainsi qu'au système d'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales.²⁴¹ Cependant, il n'a pas encore mis en place des accords bilatéraux dans le cadre de ces deux systèmes.²⁴² La raison principale est que le Maroc a reporté la mise en œuvre de la législation nationale en la matière, invoquant les préoccupations soulevées par sa diaspora.²⁴³ Ainsi, bien qu'il ait signé les accords de l'OCDE, le Maroc n'a actuellement pas accès aux informations nécessaires pour lutter contre l'évasion fiscale des particuliers fortunés et l'évitement fiscal des multinationales.

Gouvernance fiscale mondiale

Le Maroc est membre du Forum mondial de l'OCDE²⁴⁴ ainsi que du Cadre inclusif de l'OCDE.²⁴⁵

Par ailleurs, il est membre du Groupe Afrique, qui a déposé la résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la mise en place d'un processus fiscal intergouvernemental des Nations Unies²⁴⁶ et de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts.²⁴⁷ Lorsqu'un nouveau comité ad hoc a été mis en place à l'ONU pour élaborer le projet de mandat de cette nouvelle Convention-cadre, le Maroc est devenu membre du Bureau du processus.²⁴⁸ En mars 2024, le Maroc a également présenté une demande au processus qui, entre autres, soulignait : « La Convention-cadre devrait être conçue de manière à permettre à tous les pays de participer effectivement à l'élaboration des règles et des normes de coopération fiscale internationale et devrait prendre en compte les différents besoins, priorités et capacités des Etats membres ».²⁴⁹

NEPAL

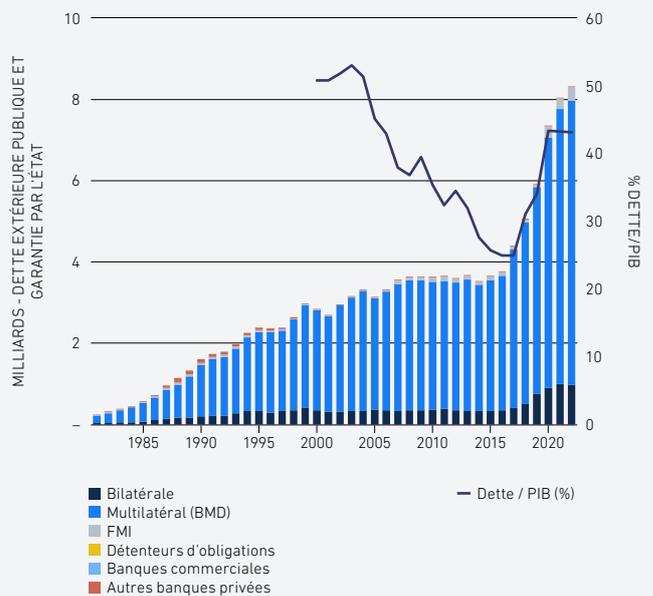
Le Népal est considéré par l'ONU comme l'un des pays les moins développés du monde,²⁵⁰ et son économie dépend fortement de facteurs tels que les envois de fonds et le financement des donateurs.²⁵¹ Malgré des avancées significatives dans la réduction de la pauvreté, le pays est confronté à une aggravation de l'inégalité des richesses.²⁵² Selon une enquête sur les niveaux de vie au Népal, environ 20 % de la population vit toujours dans la pauvreté.²⁵³

Gestion de la dette

De 2000 à 2016, la dette publique extérieure du Népal est restée relativement stable en termes absolus, ce qui, grâce à la croissance économique, a entraîné une diminution significative du ratio dette/PIB, passant de plus de 50 % en 2003 à 25 % en 2016. Cependant, depuis 2016, le pays a connu une forte augmentation de la dette extérieure, principalement envers les institutions multilatérales. Le ratio dette/PIB a de nouveau atteint un pic historique à 41,38 % du PIB en 2020 (dont 21,64 % de dette extérieure).²⁵⁴ En 2023, le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'élevait à 47 % et les projections du FMI indiquent qu'il restera au-dessus de ce seuil pendant au moins pour les trois prochaines années.²⁵⁵ Cette augmentation d'environ 25 points en moins de dix ans survient depuis le séisme dévastateur de magnitude 7,8 en 2015.

NEPAL

Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

Le séisme de 2015 au Népal a fait près de 9 000 morts, détruit 800 000 habitations et coûté environ 10 milliards de dollars. Plus de 1 000 établissements de santé et 5 000 écoles ont été réduits en ruine. À l'époque, la dette extérieure du Népal s'élevait à 3,65 milliards de dollars, suscitant des appels à l'annulation de cette dette de la part d'organisations de la société civile en Asie et dans le monde entier.²⁵⁶ Cependant, le FMI a refusé d'accorder un allègement de la dette, car le pays ne répondait pas aux critères, notamment celui selon lequel au moins un tiers de la population du pays et 25 % de sa capacité de production auraient été touchés.²⁵⁷ La reconstruction du pays a été financée par une augmentation de prêts, non seulement dans la sphère publique, mais également dans celle du privé. Dans les régions les plus touchées, jusqu'à 75 % des citoyens qui ont reconstruit leur maison sans aide publique ont dû recourir à des prêts privés ou informels, parfois à des taux d'intérêt allant jusqu'à 43 %.²⁵⁸

En 2020, la dette extérieure croissante du Népal a encore augmenté à la suite de la pandémie de Covid-19, en raison de la dépendance du pays vis-à-vis du tourisme et des envois de fonds des travailleurs émigrés. Ces deux secteurs représentaient 26,8 % du PIB du pays en 2020, et le FMI avait estimé à l'époque que les deux sources de devises fortes seraient susceptibles de diminuer d'un équivalent de 7,2 % du PIB.²⁵⁹ En conséquence, l'économie nationale et les finances publiques ont été gravement affectées.²⁶⁰ L'augmentation de la dette du Népal s'est faite à la fois par le biais d'emprunts extérieurs et intérieurs, mais le pays s'appuie de plus en plus sur le financement intérieur, qui a tendance à être plus coûteux. Au cours de l'exercice 2022-2023, la dette intérieure représentait 52 % de la dette publique totale. Selon les projections du FMI, la dette intérieure devrait déjà représenter 60 % de la dette publique totale d'ici 2025-2026.²⁶¹

	Dette publique (en pourcentage du PIB)	Extérieure (en pourcentage du PIB)	Intérieur (en pourcentage du PIB)
2019/20	43.3	21.1	22.2
2020/21	43.3	21.5	21.8
2021/22	Base actuelle	20.7	22.4
2022/23	Budget	22.1	24.9
	Base actuelle	22.1	24.9
2023/24	Budget	21.6	26.7
	Base actuelle	21.6	26.7
2024/25	Projections	21.1	28.1
2025/26	Projections	20.8	29.2
2026/27	Projections	20.1	30.2
2027/28	Projections	19.3	30.7

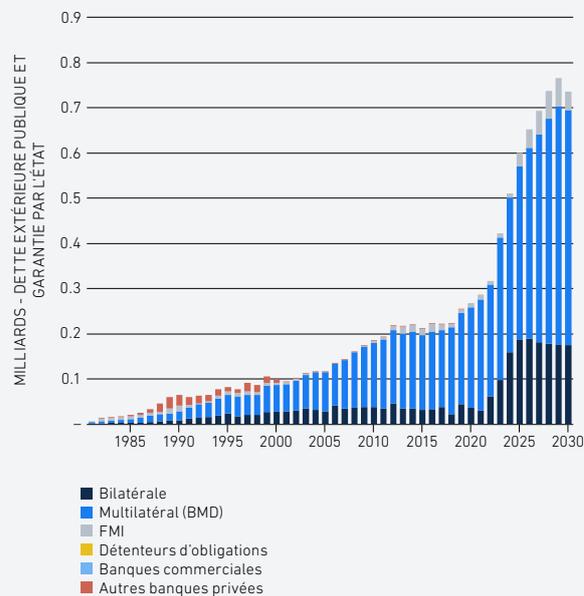
Source : FMI, « Nepal: Request for Disbursement Under the Rapid Credit Facility-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Nepal », 11 mai 2020. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/05/11/Nepal-Request-for-Disbursement-Under-the-Rapid-Credit-Facility-Press-Release-Staff-Report-49404>

Dans ce contexte, la réponse multilatérale a été insuffisante. Le Népal a participé à l'ISSD du G20, ce qui lui a permis de reporter seulement 12,6 millions de dollars de paiements de dette bilatérale en 2020.²⁶² Cela représentait moins de 5 % des paiements de la dette extérieure du pays cette année-là et seulement un tiers des paiements de la dette bilatérale. De plus, étant donné que les institutions multilatérales détiennent la majorité de la dette du Népal et que les BMD et le FMI ne sont pas tenus de participer à l'ISSD, au Cadre commun ou à d'autres initiatives d'allègement de la dette, le Népal s'est heurté à des obstacles en ce qui concerne la majeure partie de sa dette, ce qui a rendu la réponse multilatérale inadéquate.

Dans ce contexte, alors que le Népal est très vulnérable aux conséquences du changement climatique, les financements climatiques pour l'adaptation et l'atténuation sont reçus dans le pays sous la forme de nouveaux prêts.²⁶³ Avec l'augmentation de l'encours de la dette due à la reconstruction, aux investissements dans les projets d'infrastructure, au financement climatique et à l'impact de la pandémie de Covid-19, le service de la dette a également augmenté et devrait rester beaucoup plus élevé qu'au cours des dernières décennies. Le ratio du service de la dette par rapport aux revenus est supérieur au seuil recommandé de 15 %, soit le double de celui de 2022 (31,37 %), mais il a été réduit à 23,75 % en 2023. Le ratio du service de la dette par rapport aux dépenses publiques a été ramené à 15,15 % en 2023. Cela est conforme aux recommandations du FMI dans le but de stabiliser la dette publique à faible risque de surendettement par l'application d'un assainissement budgétaire progressif, visant une réduction cumulée du déficit primaire de 3,1 % du PIB entre 2022 et 2028.²⁶⁴

NEPAL

Service de la dette extérieure par créancier



	Revenus du service de la dette en %	Dépenses au titre du service de la dette en %
2021	27.65	22.55
2022	31.37	24.16
2023	23.75	15.15

Source : Debt service watch, Development Finance International (février 2024).

La détérioration de l'équilibre budgétaire est souvent citée pour justifier l'argument selon lequel une protection sociale universelle n'est pas viable, préconisant plutôt une approche ciblée et basée sur les cotisations pour la sécurité sociale.²⁶⁵ Par exemple, dans le cadre de la récente mesure régressive du gouvernement, les subventions accordées pour les engrais agricoles ont été considérablement réduites, impactant directement les agriculteurs pauvres.²⁶⁶ Cela montre également que ce sont souvent les plus démunis qui subissent le plus les politiques régressives de l'État.

Comme souligné précédemment, la majeure partie de la dette du Népal est détenue par des institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA) (50 %) ainsi que la Banque asiatique de développement (31 %). En ce qui concerne la dette bilatérale, une partie importante est due au Japon (4 %), l'Inde (3,5 %) et la Chine (3,15 %). En revanche, le Népal a une dette négligeable envers des créanciers privés.

NÉPAL	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	8,298,947,478.00	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	975,845,416.40	11.76%
Arabie Saoudite	22,493,600.00	0.27%
Belgique	4,765,568.80	0.06%
Chine	261,140,137.50	3.15%
France	1,114,597.00	0.01%
Inde	288,448,000.00	3.48%
Japon	338,318,884.20	4.08%
Koweït	12,886,783.10	0.16%
République de Corée	46,677,845.80	0.56%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	6,981,310,959.00	84.12%
Banque asiatique de développement	2,624,147,000.00	31.62%
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	281,000.00	0.00%
Banque européenne d'investissement	42,519,000.00	0.51%
Banque mondiale-IDA	4,154,552,000.00	50.06%
Communauté économique européenne (CEE)	1,184,348.00	0.01%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	62,410,000.00	0.75%
Fonds international de développement agricole	78,721,008.40	0.95%
Fonds nordique de développement	17,496,602.90	0.21%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	43,730.60	0.00%
France	43,730.60	0.00%
Utilisation du crédit du FMI (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	341,747,371.30	4.12%
Fonds monétaire international	341,747,371.30	4.12%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Fiscalité et flux financiers illicites

Mobilisation des ressources intérieures

Pendant l'exercice 2020-2021, les recettes fiscales du Népal ont représenté environ 20 % du PIB, marquant une augmentation par rapport aux années précédentes.²⁶⁷

NÉPAL

Taux d'imposition des sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés au Népal était supérieur à 50 % à la fin des années 1970, mais il a depuis été considérablement réduit. Après avoir atteint 20 % entre 2007 et 2009, il se situe actuellement à 25 %, soit moins de la moitié de son niveau dans les années 1970.²⁶⁸



Source : Voir la note 268.

Une TVA a été introduite en 1997.²⁶⁹ En 2007, elle est passée de 10 % à 13 % et ce taux est resté inchangé depuis.²⁷⁰ Selon les informations du ministère des Finances, au cours des dernières années, cette taxe a représenté environ 24 % du total des recettes fiscales et non fiscales du Népal (et environ 26 % à 27 % du total des recettes fiscales).²⁷¹

Comme mentionné ci-dessous, le Népal n'a pas adhéré au Cadre inclusif de l'OCDE, y compris les négociations sur la fiscalité et l'économie numérisée (pilier 1). Cela signifie également que le Népal n'a pas approuvé les règles de l'OCDE qui interdisent les taxes sur les services numériques. Au lieu de cela, le Népal figure parmi les 12 pays dans le monde ayant mis en place la TSN. Depuis l'introduction de la taxe en juillet 2022, il n'existe pas encore de données officielles sur ses recettes.²⁷²

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent au Népal un total de 8,8 millions de dollars par an, représentant plus de 1,8 % des dépenses de santé nationales. De cette perte, il est estimé que 0,4 million de dollars proviennent de l'abus de l'impôt sur les sociétés et les 8,4 millions de dollars restants proviennent de la richesse à l'étranger.²⁷³

Accès à l'information

Le Népal n'est pas signataire du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE²⁷⁴ et, par conséquent, il n'a pas conclu d'accords pour échanger automatiquement des renseignements bancaires pertinents sur le plan fiscal avec d'autres pays ou juridictions.²⁷⁵

De même, le pays n'est pas non plus signataire du système d'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales par l'OCDE²⁷⁶ et, par conséquent, il n'a pas non plus conclu d'accords pour échanger automatiquement ces informations avec d'autres pays ou juridictions.²⁷⁷

Cela signifie que le Népal n'a pas accès à des informations qui pourraient être importantes pour lutter contre l'évasion fiscale des particuliers fortunés et l'évitement fiscal des multinationales. Même si le Népal devait signer les accords centraux de l'OCDE, il est difficile de déterminer avec certitude la quantité d'informations qu'il recevrait, car les systèmes reposent sur des accords d'échange bilatéraux entre pays et sont soumis à un certain nombre de conditions spécifiques que les pays doivent remplir avant de recevoir des informations.

Gouvernance fiscale mondiale

Le Népal n'est pas membre du Forum mondial de l'OCDE²⁷⁸ ni du Cadre inclusif de l'OCDE.²⁷⁹ En novembre 2023, lorsqu'une résolution en faveur de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts a été déposée par le Groupe Afrique,²⁸⁰ le Népal a voté en sa faveur.²⁸¹



PÉROU

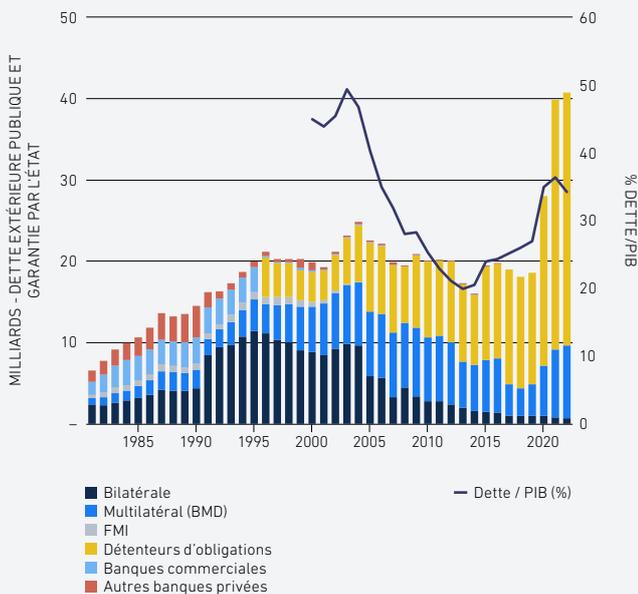
Le Pérou, classé parmi les pays à revenu intermédiaire supérieur,²⁸² affiche un PIB dépassant les 200 milliards de dollars.²⁸³ Le pays a été l'un des plus durement touchés par la pandémie de Covid-19, entraînant un recul en termes de progrès sociaux réalisés au cours des dernières dizaines d'années. En 2020, le taux d'extrême pauvreté a dépassé les 5 %.²⁸⁴ En raison notamment des chocs climatiques et des troubles sociaux, l'économie du Pérou a également connu une contraction en 2023.²⁸⁵

Gestion de la dette

La mise en place de règles budgétaires strictes au Pérou a joué un rôle essentiel dans la réduction du fardeau de la dette de l'économie au cours des dernières années, bien que sans intégrer une approche fondée sur les droits humains.²⁸⁶ Ces règles budgétaires traditionnelles sur le déficit et les dépenses publiques ont été instaurées à la fin des années 1990 et sont toujours en vigueur. La règle du déficit de 1999 a fixé un plafond annuel de 1 % du PIB, tandis que la règle des dépenses a limité sa croissance à 2 % en termes réels.²⁸⁷ Initialement appliquées uniquement aux institutions du gouvernement central, ces règles ont été étendues aux gouvernements locaux quatre ans plus tard par le biais de réglementations portant sur l'encours de la dette et les remboursements. En 2016, une réglementation budgétaire sur l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale a été introduite pour la première fois, selon laquelle elle ne peut pas dépasser 30 % du PIB.

Deux aspects liés à la structure de la dette par type de créancier ressortent dans la gestion de la dette péruvienne au cours des dernières décennies. Le premier concerne l'importance croissante des détenteurs d'obligations dans la dette extérieure. Il est clair que l'émission d'obligations est devenue la principale source de financement de la dette extérieure du Pérou. En effet, selon les données de la Banque mondiale,²⁸⁸ au cours de l'année de la pandémie, le pays a contracté 9,42 milliards de dollars de nouvelles dettes, dont 76 % provenaient d'une émission de dette auprès de créanciers privés. En 2021, la dette obligataire a augmenté de 78,3 % par rapport à son niveau d'il y a deux ans. Cette nouvelle structure rend le Pérou vulnérable à un retrait soudain des investisseurs étrangers, ce qui pourrait entraver la croissance économique après la crise.

PÉROU Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

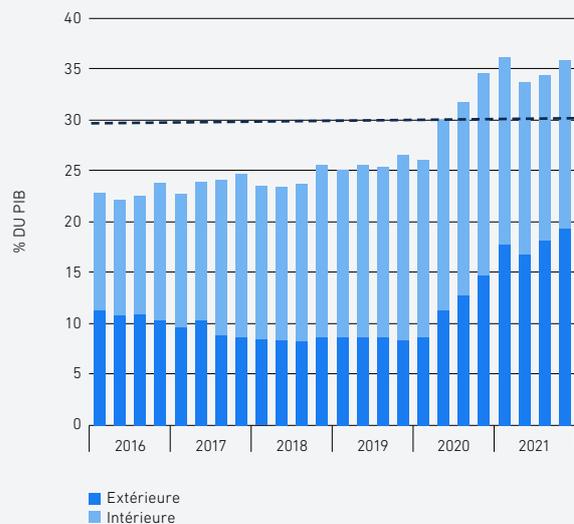
En 2022, 76,33 % de la dette extérieure du Pérou était contractée auprès de détenteurs d'obligations, tandis que seulement 21,91 % provenaient d'institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale (11,94 %) et la Banque interaméricaine de développement (7,78 %). Les autres créanciers restent résiduels.

Pérou	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	40,698,849,490.80	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	717,873,262.70	1.76%
États-Unis	18,201,000.00	0.04%
France	5,632,714.60	0.01%
Japon	215,228,044.10	0.53%
Pays-Bas	1,170,060.20	0.00%
République fédérale d'Allemagne	477,641,443.80	1.17%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	8,917,425,608.10	21.91%
Banque interaméricaine de développement	3,167,690,000.00	7.78%
Banque mondiale - BIRD	4,859,932,000.00	11.94%
Corporacion Andina de Fomento	843,269,975.60	2.07%
Fonds international de développement agricole	46,533,632.50	0.11%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	31,063,550,620.00	76.33%
Détenteurs d'obligations	31,063,550,620.00	76.33%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Le deuxième aspect, lié à la dette intérieure, montre que même avec la croissance de la dette obligataire ces dernières années, elle est devenue aussi importante que la dette extérieure du pays. La dette intérieure a augmenté à un rythme plus soutenu que l'économie péruvienne elle-même. Cette tendance a conduit à un ratio dette intérieure/PIB dépassant celui de la dette extérieure/PIB au cours des dernières années, une situation restée inchangée jusqu'en 2021. Face à la crise engendrée par la pandémie, le gouvernement a dû mobiliser de nouvelles ressources sur les marchés financiers nationaux et internationaux, dépassant ainsi le seuil des règles budgétaires au troisième trimestre de 2020.

PÉROU Dette publique intérieure et extérieure en pourcentage du PIB



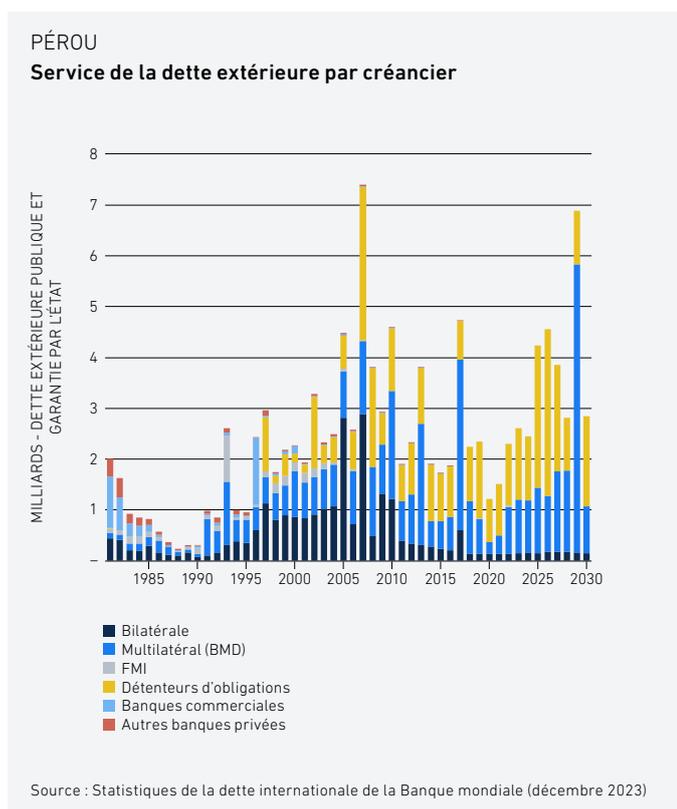
Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Pérou.

L'application des règles budgétaires au Pérou, notamment celles concernant le contrôle du déficit budgétaire, a été importante pour alléger le fardeau de la dette dans l'économie du pays. Le Pérou a réussi à réduire son ratio dette extérieure/exportations à un rythme plus rapide que dans le reste de la région, passant de 631 % en 1993 à 47 % en 2019.²⁸⁹ Cependant, cette accélération dans la réduction du déficit ne se traduit pas par la garantie des droits fondamentaux, et les progrès en termes de santé, d'éducation et du développement humain sont loin d'être positifs. La relation entre les règles budgétaires et les droits humains réside dans les restrictions imposées aux dépenses publiques et le déficit budgétaire, par rapport à la nécessité de financer les services publics essentiels qui garantissent les droits humains, tels que la santé et l'éducation. Les dépenses publiques déterminent le déficit budgétaire, qui, à son tour, joue un rôle déterminant de l'encours de la dette. Par conséquent, à long terme, la viabilité de la dette peut entrer en conflit avec la garantie des droits humains, à mesure que le rôle du secteur public se trouve restreint.

	Revenus du service de la dette en %	Dépenses au titre du service de la dette en %
2021	7,11	6,84
2022	10,45	13,29
2023	11,57	14,37

Source : Debt service watch, Development Finance International (février 2024).

Le service de la dette, englobant la dette intérieure et extérieure, représente actuellement moins de 11,5 % des recettes publiques et 14,3 % des dépenses publiques, en raison des niveaux soutenus d'endettement prévus par la règle budgétaire (une différence par rapport aux autres pays mentionnés dans ce rapport). Selon les projections du ministère des Finances concernant le service de la dette pour les années à venir, le remboursement des nouvelles dettes émises au cours des années précédentes est susceptible d'augmenter ce ratio, étant donné la relative faiblesse de l'assiette fiscale (par rapport à la région et à l'OCDE). Les projections de la Banque mondiale indiquent également une hausse du service de la dette, notamment pour les détenteurs d'obligations, prévue pour 2025, 2026 et 2027. Cela signifie que le pays pourrait être confronté à des échéances d'obligations, et devra probablement retourner sur les marchés pour refinancer sa dette, dans un contexte de taux d'intérêt élevés.



La mise en place de règles budgétaires strictes au Pérou, notamment celles visant à contrôler le déficit budgétaire et le fardeau de la dette extérieure sur son économie, avait pour but de favoriser un environnement propice aux entreprises pour les investissements directs étrangers (IDE), une approche qui le distinguait d'autres pays de la région. Cet objectif a été atteint à la fin de 2009, lorsque l'agence de notation Moody's a accordé au Pérou une cote de crédit d'investissement.²⁹⁰ Contrairement aux attentes, la part des IDE n'a pas augmenté dans les années suivantes.

Ces règles budgétaires ont été temporairement suspendues au cours de l'exercice 2020-2021 alors que le gouvernement tentait de faire face aux impacts de la pandémie de Covid-19.²⁹¹ Cette flexibilité inhabituelle dans la gestion des contraintes budgétaires a permis au gouvernement de concevoir et de mettre en place un vaste plan économique pour répondre aux vagues d'infections et de décès liées au Covid, tout en allouant des ressources pour réorganiser l'économie. Peu de temps après, les agences de notation de crédit ont remis en question la situation financière du Pérou, annonçant une dégradation de sa note de crédit d'ici septembre 2021.²⁹² En réponse, les autorités péruviennes ont annoncé une nouvelle stratégie d'assainissement budgétaire, alignée sur les recommandations du FMI, visant à ramener la dette et le déficit budgétaire aux seuils prescrits d'ici 2026.²⁹³ Ce changement de politique budgétaire a permis de stabiliser les notations de crédit. Les politiques budgétaires péruviennes font l'objet d'une surveillance minutieuse de la part des agences de notation, ce qui pourrait entraver la priorisation des ressources publiques pour combler le déficit de services sociaux pour ses citoyens.

Depuis de nombreuses années, plusieurs organisations de la société civile, dont LATINDADD, soutiennent que la dette ne devrait être considérée comme soutenable que si les remboursements n'entravent pas la capacité du débiteur à répondre aux dépenses prioritaires de développement humain ou à respecter un niveau acceptable d'obligations en matière de droits humains.²⁹⁴ Les politiques budgétaires doivent être cohérentes et ne pas compromettre la réalisation d'objectifs sociaux. Les agences de notation de crédit sont souvent en position de force par rapport aux décideurs politiques pour discréditer rapidement les propositions de politique sociale au profit des mesures d'assainissement budgétaire.

Fiscalité et flux financiers illicites

Mobilisation des ressources intérieures

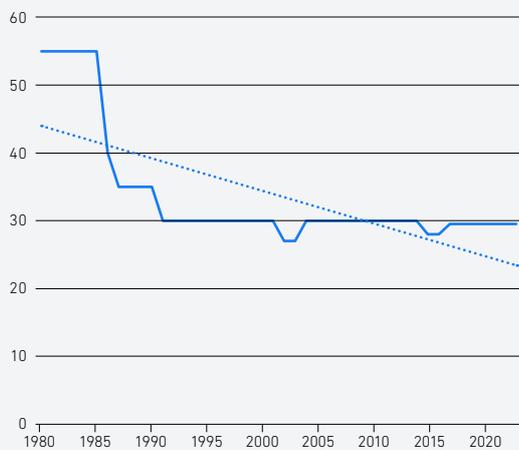
Au cours de l'exercice 2021, les recettes fiscales du Pérou ont représenté 17,9 % du PIB. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2020, mais toujours bien inférieure à la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui a atteint une moyenne de 21,7 % pour la même année. Au cours des vingt dernières années, le taux de recouvrement des impôts au Pérou a été inférieur à la moyenne régionale entre les impôts et le PIB et, alors que cette moyenne a augmenté de 4,6 points de pourcentage depuis l'an 2000, le ratio du Pérou n'a augmenté que de 2,7 points de pourcentage.²⁹⁵

La faiblesse de la collecte des impôts au Pérou est principalement attribuable à des problèmes structurels liés au niveau élevé d'informalité dans l'économie.²⁹⁶ Un autre facteur majeur est l'utilisation généralisée d'avantages fiscaux dans de nombreux secteurs, sous différentes formes telles que les exonérations, les déductions, les réductions de taux et les remboursements. En 2023, le ministère des Finances a estimé que les dépenses fiscales annuelles représentaient environ 2 % du PIB.²⁹⁷

PÉROU

Taux d'imposition des sociétés

Depuis les années 1980, le taux de l'impôt sur les sociétés au Pérou est passé de 55 % à 29,5 %.²⁹⁸



Source : voir la note 298.

Une TVA a été introduite en 1991.²⁹⁹ Au cours des vingt dernières, son taux a oscillé entre 18 % et 19 %, à l'exception de 2018, où il était passé à 16 %. Il est revenu à 18 % l'année suivante, et maintenu à ce niveau depuis.³⁰⁰ Pour l'exercice 2021, les taxes à la consommation représentaient environ 40 % des recettes fiscales totales, ce qui équivaut à une part relativement élevée. Dans le même temps, l'impôt sur les sociétés représentait une part plus faible, mais tout de même significative, à savoir 25 % en 2021.³⁰¹ Cependant, cela ne change rien à la situation globale, où la forte dépendance à l'égard des taxes à la consommation suggère un système fiscal relativement régressif.

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent au Pérou un total de 835,5 millions de dollars par an, ce qui correspond à plus de 10 % des dépenses de santé du pays. De cette perte, il est estimé que 712,7 millions de dollars proviennent de l'abus de l'impôt sur les sociétés et les 122,8 millions de dollars restants proviennent de la richesse à l'étranger.³⁰²

Accès à l'information

Le Pérou fait partie du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE.³⁰³ Dans le cadre de ce système, il a conclu des accords pour recevoir automatiquement des informations de 98 pays et juridictions, et pour en envoyer automatiquement à 79.³⁰⁴ De plus, le Pérou fait partie du système dirigé par l'OCDE pour l'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales.³⁰⁵ Dans ce cadre, il a conclu des accords pour recevoir automatiquement les déclarations pays par pays de 92 pays et juridictions, et pour en envoyer automatiquement à 74.³⁰⁶

Cela signifie que le Pérou dispose d'un accès relativement facile à l'information essentielle pour détecter l'évasion fiscale internationale ainsi que l'évitement fiscal des sociétés multinationales, notamment par rapport à la plupart des autres pays en développement.

Gouvernance fiscale mondiale

Le Pérou est membre du Forum mondial de l'OCDE³⁰⁷ ainsi que du Cadre inclusif de l'OCDE.³⁰⁸ De plus, le pays est actuellement engagé dans un processus pluriannuel visant à devenir membre de l'OCDE. La feuille de route pour le processus de cette adhésion énonce une liste de principes fondamentaux, dont la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) conformément aux normes internationales et aux travaux en cours du Cadre inclusif sur le BEPS, notamment la solution à deux piliers pour relever les défis fiscaux découlant de la numérisation de l'économie.³⁰⁹

Sur le plan régional, le Pérou participe à la Plateforme de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, bien que cela ne soit pas contraignant, mais avec des engagements dans le cadre de la Déclaration de Punta del Este.³¹⁰

En novembre 2023, lorsqu'une résolution en faveur de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts a été déposée par le Groupe Afrique,³¹¹ le Pérou s'est abstenu.³¹² Cependant, en mars 2024, le Pérou a présenté une demande au nouveau comité ad hoc de l'ONU qui a été mis en place pour négocier les termes de référence de cette nouvelle Convention-cadre. Le Pérou accorde une grande importance au travail des Nations Unies visant à rendre le système de coopération fiscale internationale plus inclusif et efficace et espère qu'à l'issue des discussions, le pays pourra adopter un traité multilatéral et des protocoles pour contribuer à l'obtention de ressources supplémentaires pour financer le développement durable, nécessaires pour atteindre les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.³¹³

PHILIPPINES

Les Philippines sont un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure,³¹⁴ avec un PIB d'environ 400 milliards de dollars.³¹⁵ Les envois de fonds jouent un rôle majeur dans l'économie, la Banque mondiale estimant que les Philippines ont reçu environ 40 milliards de dollars de cette source rien qu'en 2023, classant le pays derrière seulement l'Inde, le Mexique et la Chine en termes d'importance de cette contribution.³¹⁶

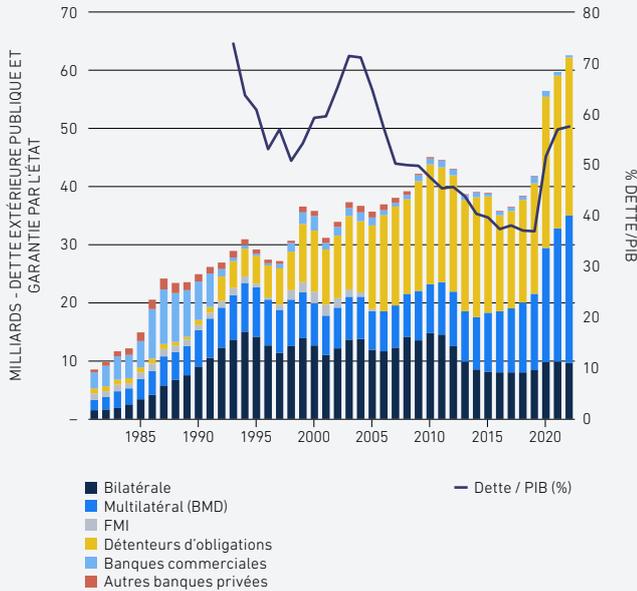
Gestion de la dette

En 2021, l'encours de la dette du gouvernement national a atteint un niveau record, avec 11 728 milliards de pesos philippins, soit 60,5 % du PIB.³¹⁷ C'est presque deux fois plus que les 6 000 milliards de pesos de 2016, l'année où l'ancien président Rodrigo Duterte a commencé son mandat. Selon les données de la Banque mondiale, la dette publique extérieure a également atteint un pic historique en 2022, à plus de 62 milliards de dollars, après une forte augmentation en 2020, due à la pandémie de Covid-19. Alors que la croissance annuelle moyenne de la dette du gouvernement de 2013 à 2019 n'était que de 5,2 %, elle a bondi pendant les années de pandémie : 26,7 % en 2020 et 19,7 % en 2021. Les confinements et les restrictions de mobilité imposés pour contenir la pandémie ont rapidement frappé l'économie et entraîné une contraction de 9,5 % du PIB en 2020 et le gouvernement a justifié les emprunts massifs pour lutter contre le Covid-19.³¹⁸ Citant les priorités en matière de dépenses, les organisations de la société civile affirment que l'augmentation rapide de la dette ne s'est pas traduite par une augmentation proportionnelle de la réponse à la pandémie.³¹⁹ En septembre 2021, un total de 570 milliards de pesos aurait été alloué à la réponse au Covid-19, un montant bien inférieur aux dépenses d'infrastructure de 1,8 billion de pesos et aux paiements du service de la dette de 2,17 billions de pesos.³²⁰ Une attention particulière devrait être accordée aux prêts Covid-19, car les enquêtes du Congrès sur les fonds de réponse à la pandémie ont soulevé une controverse sur les allégations d'abus et de corruption.³²¹



PHILIPPINES

Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

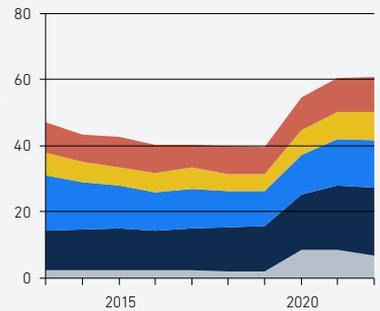
Malgré des niveaux d'endettement record, le gouvernement affirme que la situation de la dette reste soutenable, conformément à l'évaluation du FMI, et avance même qu'il y a une marge de manœuvre pour que le pays absorbe davantage de dettes, sur la base de projections de croissance du PIB jugées trop optimistes.³²² Alors que les prévisions de croissance pour 2023 se situaient entre 6 % et 7 %, la croissance du PIB au deuxième trimestre 2023 n'était que de 4,3 %. Cette situation découle du contexte international et, selon le FMI, de la sous-utilisation des finances publiques.³²³

PHILIPPINES

Public debt structure indicators

Public debt by holder (percent of GDP)

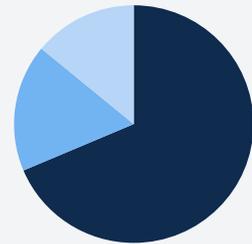
- Banque centrale nationale
- Banques commerciales nationales
- Autres créanciers nationaux
- Créanciers officiels externes
- Créanciers privés externes



Note : Le périmètre indiqué est celui des administrations publiques.

Public debt by governing law, 2022 (percent)

- Droit interne
- Droit étranger ex. multilatéral
- Multilatéral



Note : Le périmètre indiqué est celui des administrations centrales.

Source : FMI, 'Philippines: 2023 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Philippines' décembre 2023. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/12/14/Philippines-2023-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-542518>

Au-delà de l'augmentation importante de la dette extérieure observée ces dernières années, la dette intérieure reste la plus grande composante de la dette publique des Philippines. Pratiquement toute cette dette intérieure est émise en titres de créance, avec 85,8 % en bons du Trésor et 14,2 % en bons du Trésor à court terme. La dette extérieure représente environ un tiers de la dette publique totale. La majeure partie de la dette intérieure et extérieure des Philippines est constituée de titres de créance ou d'obligations, qui représentent 86,58 % de l'ensemble de la dette du pays. Cette dépendance à l'égard de ce type de dette accroît la vulnérabilité du pays vis-à-vis des fluctuations des marchés financiers et des variations aux perceptions de sa solvabilité par les agences de notation. De plus, une hausse des taux d'intérêt rendrait le refinancement des titres nettement plus coûteux, tant sur les marchés nationaux qu'étrangers.

Bien que la dette des Philippines ait augmenté en raison de la pandémie de Covid-19, le pays n'était pas éligible à l'ISSD en raison de sa classification en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Même si les Philippines avaient rempli les conditions d'éligibilité, elles n'auraient probablement pas pu y participer. Les responsables économiques du gouvernement ont clairement exprimé leur position d'honorer toutes ses dettes et de maintenir la confiance des créanciers.³²⁴ La préservation de l'image de solvabilité oriente les décisions de politique budgétaire alors que le gouvernement se tourne de plus en plus vers des titres comme instrument de prêt privilégié. Cependant, la participation à l'ISSD n'aurait pas apporté beaucoup d'économies aux Philippines, car, comme mentionné plus haut, la majeure partie de sa dette extérieure est détenue par des créanciers privés (44 %, principalement des détenteurs d'obligations) et multilatéraux (40,56 %, principalement la Banque asiatique de développement – 21,6 % – et la Banque mondiale – 17 %), qui n'ont pas participé à l'ISSD. La dette extérieure bilatérale ne représente que 15,4 % de la dette des Philippines, principalement due au Japon (12,3 %).

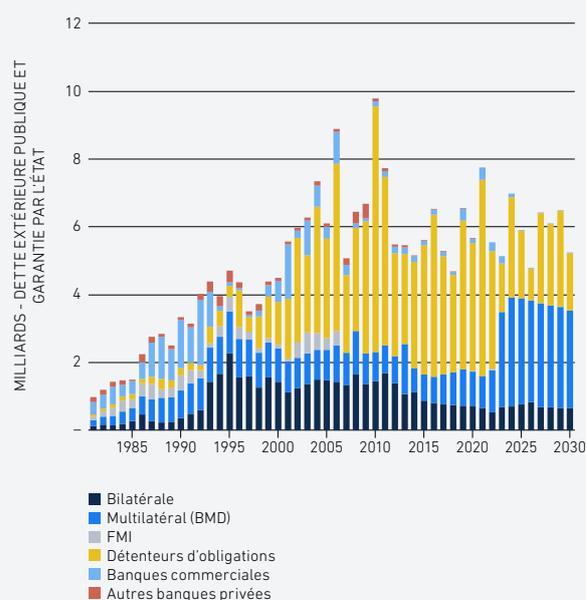
Philippines	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	62,610,465,871.50	100.00%
Belgique	4,888,227.80	0.01%
Canada	142,615.60	0.00%
Chine	247,808,027.80	0.40%
Espagne	57,242,152.80	0.09%
États-Unis	72,837,000.00	0.12%
France	875,074,904.40	1.40%
Italie	25,056,567.20	0.04%
Japon	7,742,518,752.60	12.37%
République de Corée	549,790,300.70	0.88%
République fédérale d'Allemagne	89,076,032.40	0.14%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	25,394,789,915.50	40.56%
Banque asiatique de développement	13,534,328,000.00	21.62%
Banque mondiale-BIRD	10,634,822,000.00	16.99%
Banque mondiale-IDA	13,687,000.00	0.02%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	22,479,000.00	0.04%
Fonds international de développement agricole	113,458,774.60	0.18%
Fonds nordique de développement	8,834,140.90	0.01%
Autriche	50,867,220.60	0.08%
Canada	271,312,000.00	0.43%
Détenteurs d'obligations	27,158,380,287.90	43.38%
États-Unis	1,125,000.00	0.00%
France	69,553,666.40	0.11%
République fédérale d'Allemagne	3,199.80	0.00%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

Bien que la dette extérieure ne représente qu'un tiers de la dette publique totale, sa valeur en monnaie nationale devrait augmenter en raison de la dépréciation rapide du peso philippin par rapport au dollar américain.

Au-delà du gouvernement national, l'exposition à la dette de l'ensemble du secteur public devrait être beaucoup plus élevée. Par exemple, la dette garantie par le gouvernement philippin s'élève à 423,92 milliards de pesos philippins.³²⁵ Ce montant n'inclut pas les engagements conditionnels découlant des partenariats public-privé, estimés à 456,2 milliards de pesos philippins en 2021.³²⁶ Il est impératif de promouvoir la transparence concernant ces passifs potentiels, ce qui pourrait entraîner des révisions de politique quant à l'octroi de garanties souveraines aux emprunts des entités privées. Les partenariats public-privé ont été largement utilisés dans les projets d'infrastructure gouvernementale. Une analyse devrait être menée pour évaluer les facteurs contribuant à l'accumulation de dette, notamment dans le cadre du programme d'infrastructure massif « Build, Build, Build » de l'administration précédente de Duterte, qui a absorbé une part importante des dépenses gouvernementales au cours des cinq dernières années.³²⁷

PHILIPPINES Service de la dette extérieure par créancier



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

En 2023, le service de la dette publique intérieure et extérieure a représenté 41 % des recettes. En 2021, le service total de la dette a atteint les 1 204 milliards de pesos philippins, soit le montant le plus élevé de la dernière décennie. Le ratio du service de la dette par rapport aux dépenses publiques est également très élevé, jusqu'à 33 % en 2023.

	Revenus du service de la dette en %	Dépenses au titre du service de la dette en %
2021	29.54	24.04
2022	27.94	22.01
2023	41.00	33.06

Source : Debt service watch, Development Finance International (février 2024).

Le changement d'administration à la suite de l'élection présidentielle de mai 2022 ne devrait pas entraîner un changement de paradigme de la part des gestionnaires budgétaires. On s'attend à ce que l'accumulation des dettes publiques se poursuive, accentuant ainsi la vulnérabilité budgétaire. Les chocs mondiaux dus au conflit entre l'Ukraine et la Russie, qui ont entraîné une augmentation rapide des prix des denrées alimentaires et des carburants, ne sont pas favorables à la capacité du pays à renforcer ses réserves de devises étrangères provenant du commerce et des investissements.

L'abrogation d'une loi de longue date qui affecte automatiquement le service de la dette est essentielle pour réformer la gestion de la dette. Cela garantirait que le remboursement de la dette est priorisé par rapport à d'autres dépenses budgétaires, y compris les services essentiels. De plus, l'absence d'une loi plafonnant le niveau des nouveaux emprunts aggrave la situation. Les priorités devraient se concentrer sur la surveillance des risques liés à l'encours massif de la dette intérieure et des vulnérabilités créées par la dépendance à l'égard des titres (à la fois nationaux et extérieurs) ; la stabilité budgétaire ; la réduction des inégalités ; et une transition juste vers le développement d'énergies propres.

Les citoyens devraient s'engager dans l'audit complet de la dette afin de déclencher un processus de réduction significative et généralisée de la dette. Les organisations de la société civile ont réalisé des avancées antérieures pour attirer l'attention sur les projets d'endettement des décideurs politiques qui étaient discutables, de leur conception jusqu'à leur réalisation, entraînant des dommages environnementaux, des déplacements de communautés et à des violations de droits. Il est crucial de poursuivre ces efforts. Une campagne d'audit de la dette pourrait établir les bases de l'annulation des prêts accordés pour des projets nuisibles à l'environnement et à la société, notamment ceux pour l'expansion du charbon, du gaz et d'autres énergies fossiles. De plus, cet audit pourrait aider à identifier les dettes illégitimes en vue de leur annulation pure et simple.

Le lien étroit entre les politiques nationales en matière d'endettement et l'architecture de la dette internationale ne peut être ignoré. Il est nécessaire de plaider en faveur du soutien du gouvernement national à l'établissement d'un mécanisme d'assainissement de la dette dirigé et supervisé par l'ONU. Cela contribuerait à renforcer la coopération internationale, en particulier avec les pays du Sud global, et à consolider les processus de gouvernance économique mondiale des Nations Unies, tels que le processus de financement du développement.

Fiscalité et flux financiers illicites

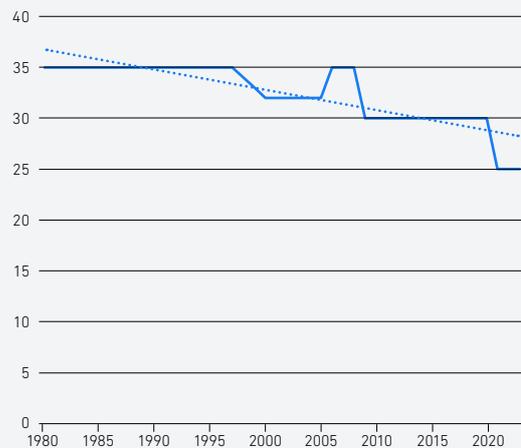
Mobilisation des ressources intérieures

Au cours de l'exercice 2021, les recettes fiscales des Philippines représentaient 18,1 % du PIB, un chiffre inférieur à la moyenne asiatique de 19,8 % pour la même année.³²⁸

PHILIPPINES

Taux d'imposition des sociétés

Dans les années 1980 et pendant la majeure partie des années 1990, le taux d'imposition des sociétés aux Philippines était de 35 %. Il a depuis été réduit, la dernière baisse ayant eu lieu en 2021, où il est passé de 30 % à 25 %, un taux qui reste en vigueur à ce jour.³²⁹



Source : voir la note 329.

Une TVA a été introduite en 1988.³³⁰ En 2007, elle est passée de 10 % à 12 %, et ce taux est resté inchangé depuis.³³¹ De 1995 à 2019, la TVA et des droits d'accises ont représenté en moyenne 32 % des recettes totales. Mis à part une brève période entre 2010 et 2015, les recettes provenant de la taxe à la consommation ont dépassé celles de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la propriété.³³²

Depuis 2020, le gouvernement philippin a mis en place plusieurs mesures fiscales. Axé sur la stimulation de la croissance économique par le biais des entreprises pour la reconstruction de l'économie, le gouvernement a adopté une loi sur le redressement des entreprises et les incitations fiscales pour les entreprises (Corporate Recovery and Tax Incentives for Entreprises, CREATE). Ce programme de réforme fiscale est considéré comme l'un des premiers à reconnaître que certaines de ses dispositions peuvent réduire les recettes fiscales.³³³

En plus de la réduction du taux d'imposition des sociétés de 30 % à 25 % mentionné ci-dessus, le programme CREATE comporte également une exonération fiscale pour les dividendes provenant de sources étrangères, à condition qu'ils soient réinvestis dans une entreprise nationale à des fins comme le versement de dividendes aux actionnaires.³³⁴ Tandis que la première mesure accélère le nivellement par le bas des taux d'imposition des sociétés, la seconde rend l'économie philippine plus vulnérable aux capitaux spéculatifs et aux flux financiers illicites, en offrant aux investisseurs la possibilité de bénéficier de revenus du capital en franchise d'impôt.

Un autre domaine de réformes préoccupantes concerne le secteur extractif. À partir de 2021, le gouvernement Rodrigo Duterte a levé un moratoire de 2012 sur l'octroi de nouvelles licences d'exploration et de production minières,³³⁵ qui visait initialement à compenser les pertes de revenus du secteur extractif dues aux lacunes de longue date du régime fiscal minier depuis les années 1990. En levant ce moratoire, le gouvernement a rétabli la pratique consistant à accorder des incitations fiscales aux sociétés minières à travers des accords d'assistance financière et technique (FTAA) et des accords de partage de la production minière (MPSA), dont les effets peuvent s'étendre sur plus de deux décennies.³³⁶ Dans ce contexte, il est important de noter que certaines sociétés du secteur minier philippin ont été impliquées dans des rapports liés à des comptes offshore et à des filiales enregistrées dans des paradis fiscaux, notamment dans les révélations des Pandora Papers.³³⁷ Malgré les demandes de la société civile d'enquêter sur ces cas potentiels de flux financiers illicites et à accroître la transparence fiscale, le gouvernement philippin a réagi en se retirant de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en juin 2022.³³⁸ Le resserrement des espaces dont dispose la société civile pour exiger la transparence et la responsabilité des sociétés minières, signalé par l'ITIE comme l'une des causes de la dégradation de la note du pays,³³⁹ représente un défi permanent pour les défenseurs de la fiscalité et de la justice fiscale aux Philippines.

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale en 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent aux Philippines un total de 3 223,1 millions de dollars par an, ce qui représente plus de 60 % des dépenses de santé du pays. De cette perte, il est estimé que 2 996,4 millions de dollars proviennent de l'abus de l'impôt sur les sociétés et les 226,7 millions de dollars restants proviennent de la richesse à l'étranger.³⁴⁰

Accès à l'information

Les Philippines ne sont pas signataires du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE³⁴¹ et, par conséquent, elles n'ont pas conclu d'accords pour échanger automatiquement des renseignements bancaires pertinents sur le plan fiscal avec d'autres pays ou juridictions.³⁴²

Les Philippines ne sont pas non plus signataires du système d'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales³⁴³ et, par conséquent, elles n'ont pas non plus conclu d'accords pour échanger automatiquement ces informations avec d'autres pays ou juridictions.³⁴⁴

Cela signifie que les Philippines n'ont pas accès à des informations qui pourraient être importantes pour lutter contre l'évasion fiscale des particuliers fortunés et l'évitement fiscal des multinationales. Même si les Philippines signaient les accords centraux de l'OCDE, il est difficile de déterminer avec certitude la quantité d'informations que le pays recevrait, étant donné que les systèmes reposent sur des accords d'échange bilatéraux entre pays et sont soumis à un certain nombre de conditions spécifiques que les pays doivent remplir avant de recevoir des informations.

Gouvernance fiscale mondiale

Les Philippines sont membres du Forum mondial de l'OCDE³⁴⁵ ainsi que du Cadre inclusif de l'OCDE.³⁴⁶ En novembre 2023, lorsqu'une résolution en faveur de la négociation d'une convention-cadre des Nations Unies sur les impôts a été déposée par le Groupe Afrique,³⁴⁷ les Philippines ont voté en sa faveur.³⁴⁸

ZAMBIE

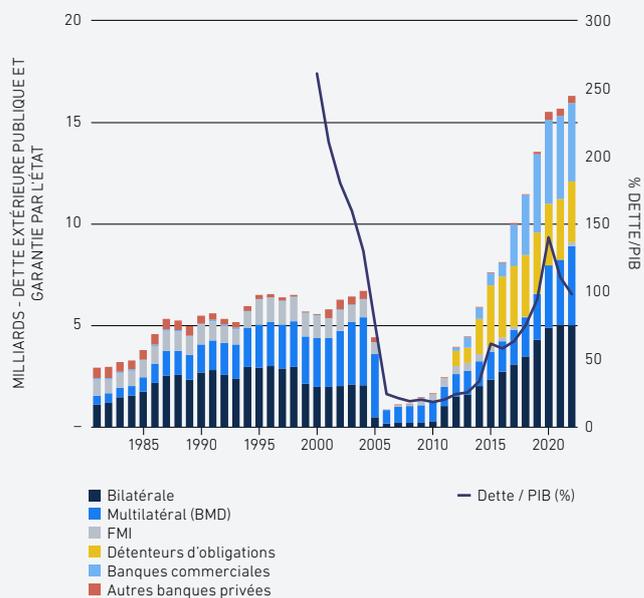
La Zambie est classée par l'ONU comme l'un des pays les moins développés du monde,³⁴⁹ et une récente évaluation de la pauvreté en Zambie a révélé qu'environ 48 % de la population vivait dans l'extrême pauvreté en 2022, comparés à environ 41 % en 2015.³⁵⁰

Gestion de la dette

La dette de la Zambie a grimpé en flèche jusqu'à un point où, à la fin des années 1990, il était pratiquement impossible pour le pays de faire face à ses obligations en matière de dette. Engagée dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la Zambie a atteint le point d'achèvement fixé par le FMI et la Banque mondiale en 2005, bénéficiant ainsi de l'annulation de 6,6 milliards de dollars de dette (la faisant passer de plus de 7,1 milliards de dollars de dette publique extérieure en 2004 à 502 millions de dollars en 2006).³⁵¹ Cela a permis de libérer des ressources et de relancer la croissance économique du pays, le classant par la Banque mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2011, après des années de croissance robuste au début des années 2000. Malgré les bénéfices de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE au début des années 2000, la Zambie a accru son endettement à partir de 2012 (principalement en raison de projets d'infrastructure ambitieux). En 2021, la Zambie est devenue le premier pays de post-PPTE à faire défaut sur sa dette extérieure après avoir bénéficié d'un allègement de la dette 15 ans auparavant. La dette publique de la Zambie est passée de 19 % du PIB en 2010 à 140 % en 2020.³⁵²

ZAMBIE

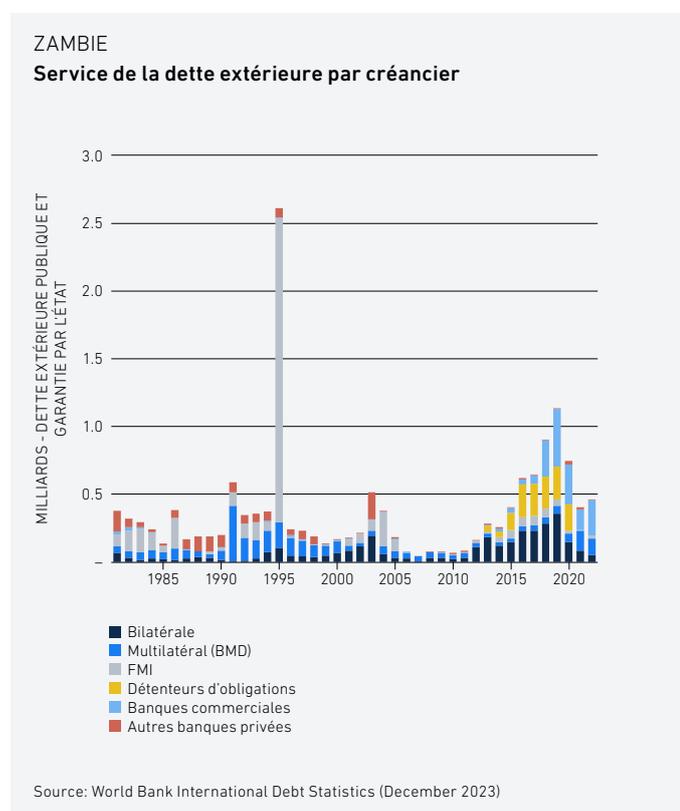
Encours de la dette extérieure par créancier et % dette/PIB



Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023) et Moniteur des finances publiques du FMI (octobre 2023).

Le profil d'endettement du pays s'est détérioré en raison de problèmes antérieurs à la pandémie de Covid-19. La Zambie avait émis des euro-obligations souveraines sur les marchés internationaux en 2012, 2014 et 2015, notamment sous prétexte de promouvoir de grands projets d'infrastructure. Pendant cette période, le FMI considérait que la Zambie présentait un faible risque de surendettement, soutenue par des perspectives économiques positives, des prix élevés des matières premières, des prévisions de croissance optimistes et des taux d'intérêt bas.³⁵³ Cependant, à la fin de 2016, le FMI a signalé un risque croissant de surendettement en Zambie, alors que des préoccupations émergeaient quant au fait que la dette était plus élevée que les données ne l'indiquaient. Cela a entraîné une chute rapide des notes de crédit des obligations zambiennes sur les marchés financiers. Cette situation a été exacerbée par les effets négatifs du changement climatique qui ont entraîné des sécheresses et des pénuries d'électricité, impactant la croissance et les efforts de redressement du pays.³⁵⁴

Au cours des cinq années qui ont précédé la pandémie de Covid-19, les dépenses publiques de santé représentaient en moyenne 9,1 % du budget de l'État. En parallèle, le service de la dette, à lui seul, représentait 70,3 % des recettes publiques au cours de la même période.³⁵⁵



Lorsque la pandémie de Covid-19 a frappé, la Zambie s'est retrouvée dans une situation insoutenable, incapable de rembourser les 42,5 millions de dollars d'intérêts sur son euro-obligation en novembre 2020, devenant ainsi le premier pays africain souverain à faire défaut sur sa dette pendant l'ère du Covid-19. En parallèle, le G20 a lancé le Cadre commun, la Zambie étant le premier pays à demander une restructuration de sa dette dans le cadre de ce nouveau mécanisme. Cependant, marquée par un manque de transparence et de responsabilité, la Zambie a dû passer par un long processus afin d'obtenir des créanciers officiels, dont la Chine, et l'assurance qu'ils accepteraient une restructuration de la dette, une étape nécessaire pour obtenir le soutien du FMI. Ce soutien qui est venu assorti de conditions sous forme d'assainissement budgétaire drastique (afin de réduire le déficit budgétaire de 6 % du PIB en 2021 à un excédent de 3,2 % du PIB d'ici 2025). D'autres mesures d'austérité, telles que la suppression des subventions aux carburants, l'augmentation des tarifs de l'énergie et la réforme du Programme d'appui aux intrants agricoles (FISP). Le programme du FMI visait également à augmenter les recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette de la TVA, dans une mesure très régressive.³⁵⁶

En 2020, la Zambie a également bénéficié d'une suspension du paiement de la dette bilatérale de 168,4 millions de dollars en 2020 dans le cadre de l'ISSD. Cependant, ce chiffre ne représentait que 0,6 % du PIB et 1,2 % de l'encours total de la dette extérieure de la Zambie à l'époque. Cela s'explique par le fait que les créanciers principaux de la Zambie, à savoir les créanciers privés et multilatéraux, n'ont pas participé à cette initiative.

Depuis novembre 2020, la Zambie est en défaut de paiement sur ses euro-obligations et en cours de restructuration de sa dette. Les négociations se déroulent à la fois avec le comité officiel des créanciers (comprenant les créanciers bilatéraux, notamment de la Chine et du Club de Paris) et les détenteurs d'obligations. Pendant cette période, afin d'assurer un traitement équitable aux créanciers bilatéraux et privés, la Zambie a suspendu le service de la dette à l'égard de tous ses créanciers extérieurs non multilatéraux (à l'exception de quelques créanciers bilatéraux ou commerciaux qui financent des projets prioritaires presque achevés).³⁵⁷ Cette suspension des paiements a permis à la Zambie d'augmenter ses dépenses publiques dans les services sociaux. Selon Action Aid Zambie, les dépenses publiques totales par personne dans les secteurs sociaux devraient augmenter de 22 % entre 2021 et 2023 couvrant notamment les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale.³⁵⁸

En mars 2024, près de trois ans et demi après le défaut de paiement, un accord préliminaire avec les créanciers bilatéraux et les détenteurs d'obligations a été annoncé. Cette avancée fait suite à une tentative précédente qui avait été refusée par les créanciers bilatéraux pour avoir été perçue comme plus favorable aux détenteurs d'obligations. Le nouvel accord prévoit toujours un effort plus important de la part des créanciers bilatéraux que de la part des créanciers privés. Bien que cet accord permette à la Zambie de réaliser des économies, il est assorti d'un avertissement : si à l'avenir le FMI et la Banque mondiale évaluent une croissance économique plus importante pour le pays, la Zambie pourrait être amenée à payer davantage dans le cadre d'un accord amélioré avec les créanciers. Cependant, il n'existe aucun mécanisme automatique pour réduire le paiement de la dette en cas de chocs négatifs ou si la Zambie obtient des résultats moins bons que prévu.³⁵⁹

ZAMBIE	Total de l'encours de la dette extérieure 2022	% du total
Total de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE)	16,314,806,010.00	100.00%
PGE, bilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	5,032,031,019.70	30.84%
Arabie Saoudite	56,994,666.60	0.35%
Afrique du Sud	236,331,000.00	1.45%
Belgique	691,156.80	0.00%
Bulgarie	1,629,492.30	0.01%
Chine	3,835,312,020.40	23.51%
États-Unis	45,364,000.00	0.28%
Fédération de Russie	128,085,860.80	0.79%
France	96,683,797.20	0.59%
Inde	329,341,000.00	2.02%
Irak	5,515.90	0.00%
Japon	46,181,681.10	0.28%
Koweït	14,768,828.60	0.09%
Royaume-Uni	240,642,000.00	1.47%
PGE, multilatéral (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	3,877,930,977.20	23.77%
Banque africaine de développement	850,053,832.70	5.21%
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	38,075,000.00	0.23%
Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (TDB)	493,289,000.00	3.02%
Banque européenne d'investissement	188,796,732.80	1.16%
Banque mondiale-IDA	2,047,030,000.00	12.55%
Fonds de l'OPEP pour le développement international	37,816,653.50	0.23%
Fonds international de développement agricole	138,560,124.70	0.85%
Prêteurs multiples	57,918,000.00	0.36%
Fonds nordique de développement	26,391,633.50	0.16%
PGE, créanciers privés (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	7,218,685,586.80	44.25%
Afrique du Sud	32,894,000.00	0.20%
Chine	1,896,454,000.00	11.62%
Danemark	127,282,000.00	0.78%
Détenteurs d'obligations	3,000,000,000.00	18.39%
Émirats arabes unis	9,985,000.00	0.06%
Hong Kong	304,841,000.00	1.87%
Israël	466,470,000.00	2.86%
Royaume-Uni	1,380,759,586.80	8.46%
Utilisation du crédit du FMI (dette en cours et décaissée, dollars américains courants)	186,158,426.30	1.14%
Fonds monétaire international	186,158,426.30	1.14%

Source : Statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale (décembre 2023).

La majeure partie de la dette extérieure de la Zambie est détenue par des créanciers privés (44 %), notamment des détenteurs d'euro-obligations (18 %) ainsi que des créanciers privés chinois (11 %) et britanniques (8 %). Les créanciers bilatéraux représentaient 30,8 % de la dette de la Zambie en 2022, avant la restructuration de la dette, principalement due à la Chine (23,5 %). Les créanciers multilatéraux, qui détiennent 23,7 % de la dette de la Zambie (principalement la Banque mondiale – 12,5 % – et la Banque africaine de développement – 5,2 %), ne participent pas aux initiatives de restructuration de la dette.

L'évolution de la dette de la Zambie a suivi des tendances similaires dans le plan intérieur, avec une augmentation des emprunts du gouvernement sur les marchés nationaux. À la fin de 2022, 45 % de l'ensemble de la dette publique était de la dette intérieure, émise en monnaie nationale. Toutefois, au moins 8 % de cette dette était détenue par des non-résidents. Dans le contexte de crise actuel, les investisseurs non-résidents se sont retirés du marché de la dette intérieure, ce qui représente un risque important pour la stabilité de la monnaie locale et l'accumulation de réserves, selon le FMI.³⁶⁰

En ce qui concerne la transparence, des progrès ont été réalisés, grâce à l'adoption de deux textes législatifs clés : la loi n° 15 sur la gestion de la dette publique³⁶¹ et la loi n° 24 de 2023 sur l'accès à l'information.³⁶² Ces lois renforcent le contrôle de l'Assemblée nationale et facilitent une participation civique significative sur les questions financières, dont la dette. Cependant, le retard pris dans la production des règlements (par acte statutaire) pour rendre pleinement opérationnelle la loi sur la gestion de la dette publique a entravé les progrès vers la viabilité de la dette.

Fiscalité et flux financiers illicites

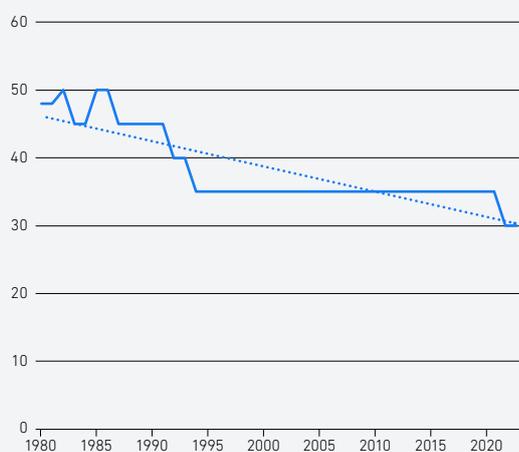
Mobilisation des ressources intérieures

Au cours de l'exercice 2021, les recettes fiscales de la Zambie ont représenté 19,7 % du PIB, marquant une augmentation significative par rapport à un niveau de 16,6 % du PIB enregistré en 2017.³⁶³

ZAMBIE

Taux d'imposition des sociétés

Dans les années 1980, le taux de l'impôt sur les sociétés en Zambie se situait entre 45 % et 50 %. Il a depuis été réduit, la dernière baisse ayant eu lieu en 2022, lorsque le taux a été ramené de 35 % à 30 %.³⁶⁴



Source : voir la note 364.

Une TVA a été introduite en 1995.³⁶⁵ En 2008, le taux a été réduit de 17,5 % à 16 %, et est resté inchangé depuis.³⁶⁶

Selon une analyse de l'Autorité fiscale zambienne, en 2021, les recettes de la TVA (tant intérieure qu'à l'importation) représentaient 4,5 % du PIB, soit 22,8 % des recettes fiscales totales. Pendant cette période, l'impôt sur les sociétés a contribué pour 4,6 % du PIB, soit 23,4 % du total.³⁶⁷ Cependant, il est important de noter que l'année 2021 n'a pas été une année type. Entre 2018 et 2020, en moyenne, l'impôt sur les sociétés a généré des recettes équivalant à 2,5 % du PIB, tandis que la TVA a rapporté en moyenne 5,4 % du PIB. Comme mentionné ci-dessus, il convient également de souligner que le taux de l'impôt sur les sociétés a été réduit de 35 à 30 % à compter du 1er janvier 2022.³⁶⁸

Flux financiers illicites

Dans son rapport sur l'état de la justice fiscale 2023, Tax Justice Network a estimé que les abus fiscaux transfrontaliers coûtent à la Zambie un total de 829,5 millions de dollars par an, ce qui correspond à plus de 160 % des dépenses de santé du pays. De cette perte, il est estimé que 789,9 millions de dollars proviennent de l'abus de l'impôt sur les sociétés et les 39,6 millions de dollars restants proviennent de la richesse à l'étranger.³⁶⁹

La Zambie est depuis longtemps identifiée comme étant exposée aux flux financiers illicites. Par exemple, le rapport de 2015 du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, publié par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, a souligné que les flux illicites provenant de l'extraction du cuivre en Zambie constituaient un sujet de préoccupations majeures.³⁷⁰

Accès à l'information

La Zambie n'est pas signataire du système d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers dirigé par l'OCDE³⁷¹ et, par conséquent, elle n'a pas conclu d'accords d'échange automatique d'informations bancaires fiscales avec d'autres pays ou juridictions.³⁷²

La Zambie n'est pas non plus signataire du système d'échange automatique des déclarations pays par pays des sociétés multinationales de l'OCDE³⁷³ et, par conséquent, elle n'a pas non plus conclu d'accords pour échanger automatiquement ces informations avec d'autres pays ou juridictions.³⁷⁴

Cela signifie que la Zambie n'a pas accès à des informations qui pourraient être importantes pour lutter contre l'évasion fiscale des particuliers fortunés et l'évitement fiscal des multinationales. Même si la Zambie devait signer les accords centraux de l'OCDE, il est difficile de déterminer avec certitude la quantité d'informations que la Zambie recevrait, étant donné que les systèmes reposent sur des accords d'échange bilatéraux entre pays et sont soumis à un certain nombre de conditions spécifiques que les pays doivent remplir avant de recevoir des informations.

Gouvernance fiscale mondiale

La Zambie est membre du Forum mondial de l'OCDE³⁷⁵ ainsi que du Cadre inclusif de l'OCDE,³⁷⁶ où le pays est également l'un des 25 membres du Comité directeur.³⁷⁷

De plus, la Zambie est membre du Groupe Afrique, qui a présenté la résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la mise en place d'un processus fiscal intergouvernemental des Nations Unies³⁷⁸ et de la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les impôts.³⁷⁹ Lors d'une conférence de presse tenue à l'ONU en novembre 2023, le Représentant permanent de la Zambie auprès des Nations Unies, Dr Chola Milambo a souligné l'importance de cette proposition en déclarant que cette Convention-cadre n'était pas simplement un document politique, mais une lueur d'espoir pour les pays en développement qui cherchent depuis longtemps à se faire entendre dans l'élaboration des normes fiscales internationales. En s'attaquant aux lacunes critiques du système fiscal actuel, qui met souvent de côté les défis et les perspectives uniques des pays en développement, cette proposition reconnaît les contributions d'organismes existants tels que l'OCDE et le Comité des Nations Unies sur la fiscalité, tout en reconnaissant leurs limites dans la représentation complète des intérêts de tous les pays, en particulier ceux en développement.³⁸⁰

CONCLUSIONS

La disponibilité des financements pour le développement continue d'être fortement compromise par des lacunes de l'architecture économique mondiale, notamment en matière de gestion de la dette, d'équité fiscale et de la lutte contre les abus fiscaux internationaux. Ces défis nécessitent des solutions à l'échelle mondiale et doivent être abordés dans le cadre de processus intergouvernementaux transparents et inclusifs où tous les gouvernements peuvent participer sur un pied d'égalité. Dans ce contexte, le 4e Sommet des Nations Unies sur le financement du développement, ainsi que les négociations en cours sur la Convention fiscale des Nations Unies, offrent aux gouvernements des opportunités cruciales de prendre des mesures urgentes.

Les défaillances systémiques au sein de l'architecture mondiale continuent de compromettre les perspectives des gouvernements de mobiliser les financements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable, protéger des droits humains et répondre aux objectifs environnementaux. Bien qu'elles ne puissent être résolues uniquement au niveau national, ces lacunes ont des conséquences réelles, graves et directes sur les moyens de subsistance et les droits des populations du monde entier.

Les conclusions tirées des neuf pays étudiés dans ce rapport mettent en évidence non seulement les impacts persistants, mais soulignent également que plusieurs facteurs interconnectés, tels que la pandémie de Covid-19, la situation géopolitique et les conséquences du changement climatique, ont exacerbé la situation ces dernières années.

Cette conjoncture a conduit les pays à faible revenu à faire face à une crise de la dette sans précédent. Les répercussions sur la disponibilité des ressources pour le financement du développement sont clairement illustrées par les résultats des pays analysés. Par exemple, le service de la dette absorbe actuellement plus de 20 % des recettes publiques au Népal ; plus de 30 % à la Grenade ; plus de 40 % aux Philippines ; plus de 50 % au Kenya ; plus de 60 % au Maroc et plus de 70 % au Bangladesh. Pendant ce temps, la Zambie a fait défaut en 2020 et a suspendu le service de la dette envers la plupart de ses créanciers extérieurs non multilatéraux.

La notion de « viabilité de la dette » continue de reposer sur une optique étroite, axée sur les intérêts des créanciers, sans évaluer la capacité du débiteur à répondre aux dépenses prioritaires de développement humain ou à respecter un niveau acceptable d'obligations en matière de droits humains. De plus, même face à des chocs catastrophiques tels que le séisme de 2015 au Népal, l'option d'annuler les dettes insoutenables ou illégitimes continue d'être refusée.

L'aggravation continue de la crise de la dette et les conséquences directes et graves sur les populations mondiales les plus pauvres et les plus vulnérables nous rappellent de manière brutale l'absence d'un cadre multilatéral permanent pour le règlement de la dette souveraine. Ce cadre devrait garantir la primauté des droits humains sur le service de la dette et une approche réglementée pour assurer une résolution équitable, transparente et durable de la crise de la dette. Les propositions visant à établir un tel cadre sous les auspices de l'ONU continuent d'être bloquées par les pays du Nord global.

Au lieu de cela, l'accent continue d'être mis sur des approches qui se sont avérées être à la fois inadéquates et insuffisantes, ainsi que sur de nouvelles initiatives qui n'offrent que des solutions partielles ou, dans certains cas, même fausses. C'est le cas, par exemple, des échanges de dettes qui, comme l'illustre le cas de l'Équateur, soulèvent des préoccupations concernant la transparence, les coûts et les atteintes à la souveraineté.

Par ailleurs, l'histoire des crises de la dette, telles que celle vécue par la Grenade, nous rappelle de manière poignante qu'une réponse inefficace à une crise de la dette peut ouvrir la voie à une nouvelle crise.

Cette escalade de la crise de la dette reflète également le fait que la mobilisation des ressources intérieures reste extrêmement difficile dans les pays en développement, et que l'échec de la coopération fiscale mondiale est au cœur du problème. Les conclusions des pays étudiés reflètent la situation mondiale, à savoir que l'abus fiscal international continue de coûter chaque année aux gouvernements du monde entier, qu'ils soient riches ou pauvres, des milliards de dollars en recettes fiscales.

Le manque de coopération mondiale et les abus fiscaux internationaux à grande échelle ont instauré un climat politique dans lequel les gouvernements peinent à mettre en place des systèmes fiscaux efficaces et progressifs pour réduire les inégalités. C'est le cas notamment de l'impôt sur la fortune, mais aussi de l'impôt sur les sociétés.

Au cours des dernières décennies, le taux moyen d'imposition des sociétés à l'échelle mondiale a chuté de façon spectaculaire. Cette tendance est particulièrement évidente dans les neuf pays étudiés dans ce rapport. Alors qu'en 1990, le taux moyen d'imposition des sociétés dans ces neuf pays était de 38,7 %, il est tombé à 27,4 % en 2023, soit une baisse de plus de 10 points de pourcentage. Les conclusions des pays analysés indiquent également clairement que cette tendance de « nivellement par le bas » se poursuit. Un tiers de ces pays ont récemment réduit leurs taux d'imposition des sociétés (Zambie et Philippines) ou viennent d'annoncer leur intention de le faire (Kenya).

Alors que les gouvernements se détournent de plus en plus de l'impôt sur la fortune et des impôts sur les bénéfices des entreprises, ils se tournent plutôt vers des impôts susceptibles d'avoir des effets régressifs et de creuser les inégalités, dont les inégalités des genres. Cela inclut les taxes à la consommation, telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui ont gagné en popularité dans le monde au cours des trente dernières années. Cette tendance est également visible dans les pays étudiés dans ce rapport. L'Équateur et le Pérou ont tous deux introduit la TVA dans les années 1970 suivis dans les années 1980 par les Philippines, le Maroc et la Grenade. À la fin des années 1990, le Bangladesh, le Népal, le Kenya et la Zambie ont également suivi cette voie. Malgré des expériences mitigées, comme en témoigne la suppression de la TVA par la Grenade dans les années 1990, suivie de sa réintroduction en 2010, la forte dépendance à l'égard des taxes à la consommation persiste. Elle est évidente dans la part importante que représentent ces taxes dans les recettes fiscales totales des gouvernements. Par exemple, parmi les pays étudiés, elles représentent plus de 20 % des recettes fiscales au Kenya, au Népal et au Maroc, et plus de 30 % au Bangladesh, en Équateur et au Pérou.

Dans le cadre des discussions en cours sur les nouveaux accords de l'OCDE concernant l'impôt sur les sociétés (pilier 1 et pilier 2), qui incluraient une interdiction des taxes sur les services numériques, il est évident, selon les conclusions tirées des pays analysés, que ces taxes représentent une source de recettes nouvelle et essentielle à laquelle certains pays en développement ont déjà manifesté de l'intérêt. Le Kenya et le Népal ont notamment introduit une taxe sur les services numériques. Cependant, la pression internationale exercée sur les pays en développement pour qu'ils renoncent à l'utilisation de cette taxe est également apparente, comme le montre le fait que le Kenya pourrait envisager de l'abolir.

Par ailleurs, l'agenda environnemental amène l'introduction de nouveaux mécanismes de taxation (et de prélèvements), mais là aussi, la tendance semble pencher vers des instruments qui comportent des risques d'impacts régressifs. Le Kenya envisage par exemple d'introduire une taxe sur le carbone, tandis que le Maroc risque d'être fortement affecté par le nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE qui, entre autres, est controversé en raison du risque d'accroître les inégalités entre les pays.

Alors que les négociations autour d'une nouvelle Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale avancent, il est essentiel d'évaluer l'efficacité des normes et des forums fiscaux internationaux existants pour les pays en développement. Parmi les neuf pays étudiés dans ce rapport, six sont membres du Forum mondial de l'OCDE (Équateur, Grenade, Kenya, Maroc, Pérou et Philippines). Parmi ceux-ci, aucun n'a participé à la négociation de la norme de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements, mais cinq d'entre eux ont signé cet accord (tous sauf les Philippines). Les situations dans ces pays illustrent également le fait que tous les signataires n'ont pas un accès égal à l'information. Par exemple, l'Équateur reçoit des informations de 99 pays et juridictions, le Pérou de 98, la Grenade de 94 et le Kenya de 77. En comparaison, à l'exception de la Roumanie (qui ne reçoit des informations que de 32 pays et juridictions), tous les États membres de l'UE reçoivent des informations de plus de 100 pays et juridictions.³⁸¹

Les résultats mettent également en évidence le manque, jusqu'à présent, d'un processus véritablement mondial dans lequel tous les pays participent sur un pied d'égalité à l'élaboration de normes fiscales mondiales. Par exemple, parmi les pays étudiés, deux des trois pays les moins développés (le Népal et le Bangladesh) ne sont membres ni du Forum mondial ni du Cadre inclusif de l'OCDE. À cet égard, la négociation d'une nouvelle Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale représente un changement fondamental et une importante lueur d'espoir pour l'avenir.



RECOMMANDATIONS

Gestion de la dette, viabilité et justice

Nous soutenons pleinement le document final de la réunion sur la dette des organisations de la société civile du Sud,³⁸² adoptée à Bogota le 21 septembre 2023, et appelons les gouvernements à prendre des mesures et à répondre aux exigences de la Déclaration.

De plus, nous appelons les gouvernements à :

1. Assurer l'annulation immédiate et inconditionnelle de toutes les dettes insoutenables et illégitimes envers tous les pays dans le besoin, par tous les créanciers.
2. Établir un cadre multilatéral permanent de règlement de la dette souveraine qui, sous les auspices des Nations Unies, garantisse la primauté des droits humains sur le service de la dette et une approche fondée sur des règles pour une résolution ordonnée, équitable, transparente et durable de la crise de la dette, dans le cadre d'un processus réunissant tous les créanciers.
3. Mettre en place un mécanisme automatique de moratoire sur le paiement de la dette et une restructuration globale, opportune et ordonnée de la dette à la suite de chocs catastrophiques.
4. Convenir de principes communs et contraignants en matière d'emprunts et de prêts responsables, et veiller à leur respect.
5. S'accorder sur des indicateurs de vulnérabilité multidimensionnels et promouvoir une révision ouverte en tant qu'approche de la viabilité de la dette, sous la direction des Nations Unies et avec la participation de la société civile, afin d'intégrer les vulnérabilités, les risques et les impacts climatiques, ainsi que les évaluations des répercussions sur les droits humains et le développement.
6. Mettre en place des mécanismes et des processus de transparence et de responsabilisation de la dette authentique, participatifs et inclusifs, permettant l'accès à l'information sur la gestion et la renégociation de la dette, et incluant la création d'un registre mondial de transparence de la dette publique, avec des règles contraignantes exigeant que tous les créanciers et emprunteurs divulguent des informations sur les prêts et autres instruments créateurs de dette.
7. Lancer des audits officiels participatifs et transparents de la dette afin d'examiner les emprunts et de préparer le terrain pour la suspension et l'annulation des prêts qui : manquent de consultation publique ; signalent des pratiques douteuses ou frauduleuses ; ont donné lieu à des violations des droits humains ; ou ont contribué à la destruction de l'environnement et à la crise climatique.
8. Répondre à la nécessité de rendre des comptes, de faire preuve de transparence et de renforcer la réglementation des agences de notation de crédit, notamment en corrigeant les effets négatifs des agences de notation sur le financement du développement et en envisageant la création d'agences de notation publiques.

Justice fiscale et flux financiers illicites

Nous appelons les gouvernements à :

9. Négocier et adopter une Convention des Nations Unies sur les impôts en tant que nouveau cadre mondial pour la coopération fiscale internationale. Cette convention devrait viser à assurer une répartition équitable des droits fiscaux entre les États-nations et à réduire les flux financiers illicites, notamment en mettant fin à toutes les formes d'abus fiscaux de la part des multinationales et des élites fortunées. De plus, elle devrait mobiliser des financements pour que les gouvernements puissent remplir les objectifs, obligations et engagements internationaux, notamment celles relatives aux droits humains, à la protection de l'environnement, à l'égalité et à la réalisation des objectifs de développement durable.
10. Veiller à ce que les systèmes fiscaux soient progressifs et contribuent à réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux.
11. Introduire des impôts sur la fortune afin d'accroître le financement des services publics, la justice climatique et une transition énergétique juste, ainsi que de réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, et d'aider à freiner l'accumulation continue de richesses, de profits et de pouvoir entre les mains d'une minorité d'élites aux dépens de la majorité.
12. Éliminer les incitations fiscales et les subventions qui favorisent les particuliers et les entreprises fortunés et exacerbent les inégalités.
13. Taxer les superprofits des entreprises et des particuliers qui bénéficient de périodes de crise en instaurant des impôts sur les bénéfices exceptionnels.

Égalité des genres et droits des femmes

Nous appelons les gouvernements à :

14. Veiller à ce que les politiques fiscales et budgétaires reconnaissent, récompensent, réduisent, redistribuent et récupèrent les soins et le travail domestique non rémunérés, notamment en instaurant des politiques sur le travail de soins.
15. Réduire les charges fiscales injustes qui pèsent sur les femmes et adopter une fiscalité progressive, redistributive et égalitaire entre les genres, notamment avec de nouvelles formes d'imposition du capital et de la richesse, tout en limitant le recours aux taxes à la consommation, telles que la taxe sur la valeur ajoutée.
16. Éliminer les préjugés sexistes et la discrimination dans les politiques fiscales pour garantir que les recettes fiscales soient collectées et dépensées de manière à promouvoir l'égalité des genres.
17. Assurer un financement adéquat des services publics transformateurs et sensibles au genre, qui offrent un accès et une couverture universels, financés, fournis, gérés et gouvernés de manière transparente, participative et responsable par l'État, avec des travailleurs du secteur public bénéficiant de conditions de travail décentes.
18. Garantir un financement, une marge de manœuvre politique et budgétaire adéquate pour promouvoir les droits des femmes et réduire les inégalités, notamment en introduisant une budgétisation sensible au genre et en appliquant les principes fiscaux féministes.
19. Veiller à ce que les mécanismes de financement et les politiques de gestion et de règlement de la dette intègrent systématiquement les évaluations de l'impact sur le genre, en plaçant l'égalité des genres et les droits des femmes au-dessus des obligations envers les créanciers.

Climat et environnement

Nous appelons les gouvernements à :

20. Veiller à ce que des financements climatiques nouveaux et supplémentaires, non créateurs de dette, soient mis en place de toute urgence, au-delà de l'objectif de 100 milliards de dollars par an non atteint, qui soient suffisants et répondent aux besoins des populations et des communautés des pays du Sud global en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation et de pertes et dommages.
21. S'accorder sur l'annulation des dettes insoutenables et illégitimes générées par les projets de combustibles fossiles.
22. Introduire une fiscalité verte progressive, notamment pour assurer une transition énergétique juste.
23. S'attaquer aux impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs des industries extractives, notamment en :
 - limitant les incitations fiscales accordées aux industries extractives ;
 - obligeant les entreprises extractives à payer leur part d'impôts et les coûts immédiats de réhabilitation et de reconstruction ;
 - utilisant les impôts pour répondre aux besoins des populations, notamment ceux des communautés touchées par les dommages sociaux et environnementaux ;
 - protégeant et faisant respecter les droits des travailleurs et des femmes touchés par l'exploitation minière, y compris leur droit de défendre leurs communautés.

Démocratie, droits humains et efficacité du développement

Nous appelons les gouvernements à :

24. Garantir un environnement favorable et des espaces civiques sûrs pour l'engagement de la société civile et la participation pleine et éclairée aux discussions politiques, notamment en garantissant l'accès à des informations transparentes, complètes et accessibles.
25. Intégrer les évaluations indépendantes d'impact sur les droits humains (EIDH) dans la planification de la politique budgétaire, de la gestion de la dette et des réformes économiques.

ENDNOTES

- 1 United Nations, 'Fourth International Conference on Financing for Development', Department of Economic and Social Affairs, accessed 25 March 2024, <https://financing.desa.un.org/ffd4>
- 2 United Nations, 'Monterrey Consensus on Financing for Development', 18-22 March 2002, https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_CONF.198.11.pdf
- 3 United Nations General Assembly, 'Report of the Independent Expert on the Effects of Foreign Debt and Other Related International Financial Obligations of States on the Full Enjoyment of All Human Rights, Particularly Economic, Social and Cultural Rights Impact of Economic Reforms and Austerity Measures on Women's Human Rights', 18 July 2018, document number A/73/179, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/229/04/PDF/N1822904.pdf?OpenElement>
- 4 Isabel Ortiz and Matthew Cummins, 'End Austerity: A Global Report on Budget Cuts and Harmful Social Reforms in 2022-25', September 2022, https://pop-umbrella.s3.amazonaws.com/uploads/0d4bcf52-376c-4b16-83cb-4e1489d5a52a_Austerity_Ortiz_Cummins_FINAL_26-09-2022.pdf
- 5 Matthew Martin et al., 'The Worst Ever Global Debt Crisis. New Data From Debt Service Watch', Development Finance International, October 2023, https://www.development-finance.org/files/Debt_Service_Watch_Briefing_Final_Word_EN_0910.pdf
- 6 Human Rights Watch, 'IMF: Austerity Loan Conditions Risk Undermining Rights', September 2023, <https://www.hrw.org/news/2023/09/25/imf-austerity-loan-conditions-risk-undermining-rights>
- 7 Matthew Martin et al., 'The Worst Ever Global Debt Crisis. New Data From Debt Service Watch', Development Finance International, October 2023, https://www.development-finance.org/files/Debt_Service_Watch_Briefing_Final_Word_EN_0910.pdf
- 8 Martin Kessler and Charles Albinet, 'Mapping Debt Vulnerabilities: An Update', Finance for Development Lab, 4 December 2023, <https://findevlab.org/mapping-debt-vulnerabilities-an-update/>
- 9 Matthew Martin et al., 'The Worst Ever Global Debt Crisis. New Data From Debt Service Watch', Development Finance International, October 2023, https://www.development-finance.org/files/Debt_Service_Watch_Briefing_Final_Word_EN_0910.pdf
- 10 World Bank, 'Developing Countries Paid Record \$443.5 Billion on Public Debt in 2022', Press Release, 13 December 2023, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/12/13/developing-countries-paid-record-443-5-billion-on-public-debt-in-2022>
- 11 Martin Kessler and Charles Albinet, 'Mapping Debt Vulnerabilities: An Update', Finance for Development Lab, 4 December 2023, <https://findevlab.org/mapping-debt-vulnerabilities-an-update/>
- 12 Ishac Diwan, Vera Songwe and Martin Kessler 'A Bridge to Climate Action', Finance for Development Lab, 3 January 2024, <https://findevlab.org/a-bridge-to-climate-action/>
- 13 The GSDR gathers these institutions, six official Bilatérale creditors (China, France as chair of the Paris Club, Japan, Saudi Arabia, United Kingdom, United States), six debtor countries (ÉQUATEUR, Ethiopia, Ghana, Sri Lanka, Suriname, ZAMBIE) and private sector representatives (Institute of International Finance, International Capital Markets Association, BlackRock, Standard Chartered).
- 14 IMF, 'Global Sovereign Debt Roundtable Co-Chairs Press Statement', 12 April 2023, <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/04/12/pr23117-global-sovereign-debt-roundtable-cochairs-press-stmt>
- 15 Hanan Morsy, 'Reforming the Global Debt Architecture', Project Syndicate, 3 July 2023, <https://www.project-syndicate.org/commentary/reform-g20-common-framework-to-ease-debt-crisis-africa-by-hanan-morsy-2023-06>
- 16 G77, 'Third South Summit Outcome Document', January 2024, https://www.g77.org/doc/3southsummit_outcome.htm
- 17 United Nations, 'Our Common Agenda. Policy Brief 6: Reforms to the International Financial Architecture', UN Secretary General Office, May 2023, <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2023-08/our-common-agenda-policy-brief-international-finance-architecture-en.pdf>
- 18 UNCTAD, 'Trade and Development Report: Chapter V. Realigning the Global Debt Architecture to Work for Developing Countries', December 2023, https://unctad.org/system/files/official-document/tdr2023ch5_en.pdf
- 19 Iolanda Fresnillo, 'Miracle or Mirage: Are Debt Swaps Really a Silver Bullet?', Eurodad, 4 December 2023, https://www.eurodad.org/miracle_or_mirage
- 20 Andre Standing, 'Sovereign ESG Bonds in the Global South: 10 Questions for Those Concerned About Debt and Climate Justice', Eurodad, 6 December 2023, https://www.eurodad.org/sovereign_esg_bonds_in_the_global_south
- 21 LATINDADD, AFRODAD, APMDD, Eurodad, Jubilee USA and CS FFD Mechanism, 'Global South CSOs Demand Justice and a Change to the Rules on Debt and Financial Architecture', 9 October 2023, https://www.eurodad.org/global_south_civil_society_organisations_demand_justice_and_a_change_to_the_rules_on_debt_and_financial_architecture
- 22 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 23 European Commission, 'Annual Report on Taxation 2023', Directorate-General for Taxation and Customs Union, 2023, page 69, https://taxation-customs.ec.europa.eu/document/download/283669ce-33aa-49dc-ba2e-fd8d669a4482_en?filename=ART%20-%20Report%202023_Digital%20Version_1.pdf
- 24 Les calculs d'Eurodad sont basés sur des données reçues du FMI (non publiques).
- 25 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 26 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The modern VAT', published by the IMF, 2001, pages 6-7, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 27 Ruud de Mooij and Artur Swistak, 'Value-Added Tax Continues to Expand', IMF, Finance and Development, March 2022, <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/FandD/Article/2022/March/back-to-basics.ashx>
- 28 OECD, 'Tax Policy Reforms in Low and Middle-Income Countries', 2022, page 9, <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-policy-reforms-in-low-and-middle-income-countries-policy-brief.pdf>
- 29 Pierre Bachas, Ruth Hill, Mariano Ernesto Sosa, Matthew Wai-Poi, 'In Many Countries, Taxes and Transfers Make the Poor Poorer, It Doesn't Have to be this Way', World Bank, 4 May 2023, <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/many-countries-taxes-and-transfers-make-poor-poorer-it-doesnt-have-be-way>
- 30 Mae Buenaventura and Claire Miranda, 'The Gender Dimensions of the IMF's Key Fiscal Policy Advice on Resource Mobilisation in Developing Countries', Bretton Woods Project, April 2017, <http://www.brettonwoodsproject.org/wp-content/uploads/2017/04/IMF-and-Gender-Equality-VAT-1.pdf>
- 31 BEPS Monitoring Group, 'Taxing Multinationals: The BEPS Proposals and Alternatives', 23 July 2023, <https://www.bepsmonitoringgroup.org/s/The-BEPS-Proposals-and-Alternatives.pdf>
- 32 Annette Alstadsæter, Sarah Godar, Panayiotis Nicolaidis, and Gabriel Zucman, 'Global Tax Evasion Report 2024', EU Tax Observatory, October 2023, pages 52-54, <https://www.taxobservatory.eu/publication/global-tax-evasion-report-2024/>
- 33 United Nations, 'World Economic Situation and Prospects 2022', Department of Economic and Social Affairs, page 43, https://desapublications.un.org/file/728/download?_ga=2.69979864.958926626.1710795699-225490659.1706260675
- 34 Voir, par exemple, APMDD, 'Philippine Government Should Reject the OECD-G7-G20 "Tax Deal of the Rich" - FDC', 24 September 2021, <https://apmdd.org/philippine-government-should-reject-the-oecd-g7-g20-tax-deal-of-the-rich-fdc/>
- 35 Voir, par exemple, Emma Agyemang, 'Global Minimum Tax Will Boost Revenues for Tax Havens, says OECD', Financial Times, 10 January 2024, <https://www.ft.com/content/9236c819-bdc7-401e-a9e2-fe59d06ebe29> and Dominik Gross, 'The Global Tax Rate is Now a Tax Haven Rewards Programme, and Switzerland Wants in First', Tax Justice Network, 6 April 2023, <https://taxjustice.net/2023/04/06/the-global-tax-rate-is-now-a-tax-haven-rewards-programme-and-switzerland-wants-in-first/>
- 36 OECD, 'Statement on a Two-Pillar Solution to Address the Tax Challenges Arising From the Digitalisation of the Economy', 8 October 2021, <https://www.oecd.org/tax/beps/statement-on-a-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.pdf>
- 37 Kane Borders, Sofia Balladares, Mona Barake, Enea Baselgia, 'Digital Services Taxes', EU Tax Observatory, June 2023, https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2023/06/EUTO_Digital-Service-Taxes_June2023.pdf
- 38 Kane Borders, Sofia Balladares, Mona Barake, Enea Baselgia, 'Digital Services Taxes', EU Tax Observatory, June 2023, https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2023/06/EUTO_Digital-Service-Taxes_June2023.pdf
- 39 Alan Rappeport, 'U.S. Agrees to Drop Tariffs on Countries That Imposed Digital Services Taxes as a Global Tax Overhaul Moves Ahead', 1 November 2021, <https://www.nytimes.com/2021/10/21/business/global-tax-agreement-digital-services.html>
- 40 OECD, 'Statement on a Two-Pillar Solution to Address the Tax Challenges Arising From the Digitalisation of the Economy', 8 October 2021, <https://www.oecd.org/tax/beps/statement-on-a-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.pdf>
- 41 Sebastian Beer and Dan Devlin, 'Is there Money on the Table? Evidence on the Magnitude of Profit Shifting in the Extractive Industries', IMF Working Paper, WP21/9, January 2021, <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/WP/2021/English/wpiea2021009-print.pdf.ashx>
- 42 Stefan Gössling and Andreas Humpe, 'The Global Scale, Distribution and Growth of Aviation: Implications for Climate Change', November 2020, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378020307779>
- 43 International Consortium of Investigative Journalists, 'Offshore Gurus Help Rich Avoid Taxes on Jets and Yachts', 6 November 2017, <https://www.icij.org/investigations/para->

- dise-papers/offshore-gurus-help-rich-avoid-taxes-jets-yachts/
- 44 Paul Kiel, 'Private Planes and Luxury Yachts Aren't Just Toys for the Ultrawealthy. They're Also Huge Tax Breaks', *ProPublica*, 5 April 2023, <https://www.propublica.org/article/private-jets-yachts-wealthy-tax-deductions-irs-files>
- 45 Chuck Barragato, 'Thinking of Buying a Private Aircraft? Explore These Six Tax Implications Before Making a Decision', *BDO USA*, 6 October 2023, <https://www.bdo.com/insights/tax/thinking-of-buying-a-private-aircraft-explore-these-six-tax-implications-before-making-a-decision>
- 46 Malta Yachts, 'Malta VAT on Yachts', accessed 8 January 2024, <https://www.malta-yachts.eu/malta-yacht-legal-compliance/malta-vat-on-yachts>
- 47 Dubash, N.K., C. Mitchell, E.L. Boasson, M.J. Borbor-Cordova, S. Fifita, E. Haites, M. Jaccard, F. Jotzo, S. Naidoo, P. Romero-Lankao, M. Shlapak, W. Shen, L. Wu, '2022: National and Sub-National Policies and Institutions', in IPCC, 2022: Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, page 1386, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/chapter/chapter-13/>
- 48 Daniel Driscoll, 'Populism and Carbon Tax Justice: The Yellow Vest Movement in France', *Social Problems*, Volume 70, Issue 1, February 2023, pages 143–163, <https://academic.oup.com/socpro/article-abstract/70/1/143/6354100?redirectedFrom=fulltext>
- 49 OECD, 'Automatic Exchange of Information', accessed 8 January 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/automaticexchangeofinformation.htm/>
- 50 Annette Alstadsæter, Sarah Godar, Panayiotis Nicolaidis, and Gabriel Zucman, 'Global Tax Evasion Report 2024', *EU Tax Observatory*, October 2023, page 8, <https://www.taxobservatory.eu/publication/global-tax-evasion-report-2024/>
- 51 See United Nations, 'Member States', accessed 8 January 2024, <https://www.un.org/en/member-states> and United Nations, 'Non-member States', accessed 8 January 2024, <https://www.un.org/en/about-us/non-member-states>
- 52 Analyse par Eurodad de la liste des membres du Forum mondial et des Nations unies. See OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>; United Nations, 'Member States', accessed 23 March 2024, <https://www.un.org/en/member-states>
- 53 OECD, 'A Brief History of AEOI', accessed 8 January 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/about-automatic-exchange/>
- 54 OECD, 'Declaration on Automatic Exchange of Information in Tax Matters', 6 May 2014, <https://www.oecd.org/mcm/MCM-2014-Declaration-Tax.pdf>
- 55 Les pays membres de l'OCDE et du G20 peuvent être consultés ici : OECD, 'List of OECD Member Countries – Ratification of the Convention on the OECD', accessed 8 January, <https://www.oecd.org/about/document/ratification-oecd-convention.htm> and Indian Presidency of G20, 'About G20', accessed 8 January 2024, <https://www.g20.in/en/about-g20/about-g20.html#:~:text=G20%20Members,-The%20Group%20of>
- 56 OECD, 'Declaration on Automatic Exchange of Information in Tax Matters', 6 May 2014, <https://www.oecd.org/mcm/MCM-2014-Declaration-Tax.pdf>
- 57 OECD, 'Questions and Answers on International Exchange Relationships for CRS Information', no date, available on the website: OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', accessed 8 January 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 58 Eurodad et al., 'Giving with One Hand and Taking with the Other: Europe's Role in Tax-Related Capital Flight from Developing Countries 2013', 1 December 2013, page 13, <https://assets.nationbuilder.com/eurodad/pages/1050/attachments/original/1601404536/Giving-with-one-hand-and-taking-with-the-other.pdf?1601404536>
- 59 Analyse par Eurodad de la liste des membres du Forum mondial, des Nations Unies et des signataires de l'accord multilatéral de l'OCDE entre autorités compétentes sur l'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers. See OECD, 'Global Forum Members', Updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>; United Nations, 'Member States', accessed 8 January 2024, <https://www.un.org/en/member-states>; OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 60 Eurodad analysis of the signatories to the OECD Multilateral competent authority agreement on automatic exchange of financial account information, the members of the Group of 77, the UN Regional groups, and the UN list of least developed countries. OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>; The Group of 77, 'The Member States of the Group of 77', accessed 21 March 2024, <https://www.g77.org/doc/members.html>; United Nations, 'Regional Groups of Member States', accessed 8 January 2024, <https://www.un.org/dgacm/en/content/regional-groups/>; United Nations, 'List of LDCs', accessed 15 January 2024, <https://www.un.org/ohrls/content/list-ldcs>
- 61 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 62 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 63 Annette Alstadsæter, Sarah Godar, Panayiotis Nicolaidis, and Gabriel Zucman, 'Global Tax Evasion Report 2024', *EU Tax Observatory*, October 2023, page 20, <https://www.taxobservatory.eu/publication/global-tax-evasion-report-2024/>
- 64 OECD, 'Transfer Pricing Documentation and Country-by-Country Reporting', OECD/G20 Base Erosion and Profit Shifting Project, Action 13: 2015 Final Report, 2015, <https://www.oecd.org/tax/transfer-pricing-documentation-and-country-by-country-reporting-action-13-2015-final-report-9789264241480-en.htm>
- 65 OECD, 'Automatic Exchange Portal – International Framework for the CRS', accessed 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/>
- 66 OECD, 'Automatic Exchange Portal – International Framework for the CRS', accessed 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/>
- 67 OECD, 'BEPS Action 13 on Country-by-Country Reporting. Guidance on the Appropriate Use of Information Contained in Country-by-Country Reports', September 2017, <https://www.oecd.org/ctp/beps/beps-action-13-on-country-by-country-reporting-appropriate-use-of-information-in-CbC-reports.pdf>
- 68 European Union, 'Directive 2013/36/EU of the European Parliament and of the Council of 26 June 2013 on access to the activity of credit institutions and the prudential supervision of credit institutions and investment firms, amending Directive 2002/87/EC and repealing Directives 2006/48/EC and 2006/49/EC', OJ L176/338, 27 June 2013, Article 89, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:176:0338:0436:En:PDF>
- 69 OECD, 'Inclusive Framework on BEPS Progress Report July 2016–June 2017', 2017, <https://www.oecd.org/tax/BEPS/inclusive-framework-on-BEPS-progress-report-july-2016-june-2017.pdf>
- 70 OECD, 'OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', flyer, June 2018, <https://www.oecd.org/tax/flyer-inclusive-framework-on-beps.pdf>
- 71 Eurodad analysis of the membership of the OECD Inclusive Framework, the membership of the UN, the UN Regional groups, and the UN list of least developed countries. OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>; United Nations, 'Member States', accessed 8 January 2024, <https://www.un.org/en/member-states>; United Nations, 'Regional Groups of Member States', accessed 8 January 2024, <https://www.un.org/dgacm/en/content/regional-groups/>; United Nations, 'List of LDCs', accessed 15 January 2024, <https://www.un.org/ohrls/content/list-ldcs>
- 72 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 73 OECD, 'OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', flyer, June 2018, <https://www.oecd.org/tax/flyer-inclusive-framework-on-beps.pdf>
- 74 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS Joining the October 2021 Statement on a Two-Pillar Solution to Address the Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy as of 9 June 2023', June 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/oecd-g20-inclusive-framework-members-joining-statement-on-two-pillar-solution-to-address-tax-challenges-arising-from-digitalisation-october-2021.pdf>
- 75 Civil Society Financing for Development Mechanism, 'Database: Governments Supporting an Intergovernmental UN Tax Body and/or UN Tax Convention', accessed 25 March 2024, <https://csoforffd.org/2021/10/27/database-governments-supporting-an-intergovernmental-un-tax-body-and-or-un-tax-convention/>
- 76 Voir, par exemple, José Antonio Ocampo, 'A Defeat for International Tax Cooperation', *Project Syndicate*, 4 August 2015, <https://www.project-syndicate.org/commentary/addis-aba-ba-international-tax-cooperation-initiative-failure-by-jose-antonio-ocampo-2015-08>
- 77 United Nations General Assembly, 'Resolution 77/244 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 30 December 2022, Seventy-seventh session of the UN General Assembly, Agenda item 16 on Macroeconomic Policy Questions, <https://undocs.org/en/A/RES/77/244>
- 78 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES_78.230_English.pdf
- 79 United Nations General Assembly, 'Report of the Second Committee on Macroeconomic Policy Questions: Promotion of Inclusive and Effective International Cooperation on Tax Matters at the United Nations', 7 December 2023, A/78/459/Add.8, paragraph 9, <https://undocs.org/en/A/78/459/Add.8>
- 80 United Nations General Assembly, 'Report on the Organizational Session of the Ad Hoc Committee to Draft Terms of Reference for a United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation', A/AC.295/2024/2, 29 February 2024, <https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-03/2403948E.pdf>
- 81 United Nations, 'List of LDCs', accessed 15 January 2024, <https://www.un.org/ohrls/content/list-ldcs>
- 82 United Nations, 'End of Mission Statement by Mr. Olivier De Schutter Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights', 29 May 2023, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/poverty/sr/20230529-EOM-Bangladesh-poverty.pdf>
- 83 United Nations, 'End of Mission Statement by Mr. Olivier De Schutter Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights', 29 May 2023, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/poverty/sr/20230529-EOM-Bangladesh-poverty.pdf>
- 84 IMF, 'List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries', 29 February 2024, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>
- 85 IMF, 'Staff Report for the 2023 Article IV Consultation', November 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/12/13/Bangladesh-2023-Article-IV-Consultation-First-Reviews-Under-the-Extended-Credit-Facility-542460>
- 86 World Bank, 'International Debt Statistics Database', December 2023, <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics>; IMF, 'Global Fiscal Monitor', October 2023, <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/FM>
- 87 Données fournies par Debt Service Watch, *Development Finance International*, février 2024 (non publiées). Calculs basés sur les données du FMI.
- 88 IMF, 'Staff Report for the 2023 Article IV Consultation', November 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/12/13/Bangladesh-2023-Article-IV-Consultation-First-Reviews-Under-the-Extended-Credit-Facility-542460>

- 89 Recourse, 'IMF Arrangement under the Resilience and Sustainability Facility in Bangladesh: Fit for Purpose?', April 2023, <https://re-course.org/wp-content/uploads/2023/04/IMF-arrangements-under-the-resilience-and-sustainability-facility-in-Bangladesh-1.pdf>
- 90 OECD, 'Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2022 Bangladesh', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-asia-and-pacific-bangladesh.pdf>
- 91 OECD, 'Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2022 Bangladesh', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-asia-and-pacific-bangladesh.pdf>
- 92 Base de données Eurodad compilée sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, <https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%2C%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037.5%25> ; IMF, database, 1980-2015 (not public); EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2020', May 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/guides/ey-worldwide-corporate-tax-guide-20-july-2020.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2021', 17 August 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-corporate-tax-guide-2021; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2022', July 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-guides/2022/ey-worldwide-corporate-tax-guide-02-aug-2022.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2023', 5 September 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-corporate-tax-guide; Deloitte, 'Impact of Finance Act 2021 on Income Tax and VAT', July 2021, <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/bd/Documents/tax/bd-tax-impact-on-income-tax-and-VAT-finance-act-2021-noexp.pdf>; Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>
- 93 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 94 Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/np/fad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx; Bangladesh Investment Development Authority, 'What is the Policy for Value Added Tax in Bangladesh', 12 October 2021, <https://bida.gov.bd/details/what-policy-value-added-tax-bangladesh>; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2023', 13 March 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2022', 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_am/tax-and-law/ey-vat-gst-and-sales-tax-guide-11-mar-22.pdf; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2021', 16 March 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide-2020; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2020', 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdfs/ey-2020-worldwide-vat-gst-sales-tax-guide.pdf
- 95 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 96 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 97 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 98 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 99 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 100 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 101 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 102 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES_.78.230_English.pdf
- 103 United Nations General Assembly, 'Report of the Second Committee on Macroeconomic Policy Questions: Promotion of Inclusive and Effective International Cooperation on Tax Matters at the United Nations', 7 December 2023, A/78/459/Add.8, paragraph 9, <https://undocs.org/en/A/78/459/Add.8>
- 104 World Bank, 'World Bank Country and Lending Groups', accessed 25 March 2024, <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>
- 105 Eric Toussaint, 'ÉQUATEUR: Resistance against the Policies Imposed by the World Bank, the IMF and Other Creditors between 2007 and 2011' (Part 2), CADTM, 15 April 2021 <https://www.cadtm.org/ÉQUATEUR-Resistance-against-the-policies-imposed-by-the-World-Bank-the-IMF-and>
- 106 Jake Johnston and Ivana Vasic-Lalovic, 'ÉQUATEUR: A Decade of Progress, Undone', Center for Economic and Policy Research, 15 August 2023, <https://cepr.net/report/ÉQUATEUR-a-decade-of-progress-undone-full-html/>
- 107 Eric Toussaint, 'ÉQUATEUR: Resistance against the Policies Imposed by the World Bank, the IMF and Other Creditors between 2007 and 2011' (Part 2), CADTM, 15 April 2021 <https://www.cadtm.org/ÉQUATEUR-Resistance-against-the-policies-imposed-by-the-World-Bank-the-IMF-and>
- 108 Jake Johnston and Ivana Vasic-Lalovic, 'ÉQUATEUR: A Decade of Progress, Undone', Center for Economic and Policy Research, 15 August 2023, <https://cepr.net/report/ÉQUATEUR-a-decade-of-progress-undone-full-html/>
- 109 Pablo Jose Iturralde, 'ÉQUATEUR, Covid-19 and Debt', CDES and Eurodad, 19 November 2020, https://www.eurodad.org/ÉQUATEUR_covid19_and_debt
- 110 Pablo Jose Iturralde, 'ÉQUATEUR, Covid-19 and Debt', CDES and Eurodad, 19 November 2020, https://www.eurodad.org/ÉQUATEUR_covid19_and_debt
- 111 IMF, 'ÉQUATEUR. Sixth Review Under the Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility and Financing Assurances Review', December 2022, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/12/16/ÉQUATEUR-Sixth-Review-under-the-Extended-Arrangement-under-the-Extended-Fund-Facility-and-527064>
- 112 Daniel Ortega-Pacheco, 'Galapagos Deal: An Ignominious Legacy', 15 Jul 2023, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4455918
- 113 OECD, 'Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2023 – ÉQUATEUR', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/estadisticas-tributarias-america-latina-caribe-ÉQUATEUR.pdf>
- 114 OECD, 'Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2023 – ÉQUATEUR', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/estadisticas-tributarias-america-latina-caribe-ÉQUATEUR.pdf>
- 115 Base de données Eurodad compilée sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, <https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%2C%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037.5%25> ; IMF database, 1980-2015 (not public); EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2020', May 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/guides/ey-worldwide-corporate-tax-guide-20-july-2020.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2021', 17 August 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-corporate-tax-guide-2021; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2022', July 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-guides/2022/ey-worldwide-corporate-tax-guide-02-aug-2022.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2023', 5 September 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-corporate-tax-guide; Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>
- 116 See above under 'Tax related illicit financial flows – and the impacts on progressive taxes'.
- 117 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 118 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/np/fad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx; Alan A. Tait, 'Value-Added Tax: Administrative and Policy Issues', IMF, October 1991, <https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/book/9781557751843/9781557751843.pdf>; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2023', 13 March 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2022', 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_am/tax-and-law/ey-vat-gst-and-sales-tax-guide-11-mar-22.pdf; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2021', 16 March 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide-2020; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2020', 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdfs/ey-2020-worldwide-vat-gst-sales-tax-guide.pdf
- 119 IMF, 'ÉQUATEUR Ex-Post Evaluation of Exceptional Access Under the 2020 Extended Fund Facility – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for ÉQUATEUR', IMF Country Report No. 23/381, December 2023, <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2023/English/1ECUEA2023002.ashx>
- 120 IMF, 'ÉQUATEUR Ex-Post Evaluation of Exceptional Access Under the 2020 Extended Fund Facility – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for ÉQUATEUR', IMF Country Report No. 23/381, December 2023, <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2023/English/1ECUEA2023002.ashx>
- 121 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 122 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 123 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 124 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 125 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 126 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 127 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 128 United Nations, 'UN Tax Committee – 25 Members Appointed', 21 July 2021, <https://www.un.org/sg/en/content/sg/personnel-appointments/2021-07-21/un-tax-committee-25-members-appointed>
- 129 United Nations, 'United Nations Committee of Experts on International Cooperation in Tax Matters. Report on the twenty-seventh session', E/2024/45-E/C.18/2023/4, 2023, <https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/27th%20session%20Report%20English.pdf>

- 130 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES._78.230_English.pdf
- 131 United Nations General Assembly, 'Report of the Second Committee on Macroeconomic Policy Questions: Promotion of Inclusive and Effective International Cooperation on Tax Matters at the United Nations', 7 December 2023, A/78/459/Add.8, paragraph 9, <https://undocs.org/en/A/78/459/Add.8>
- 132 World Bank, 'World Bank Country and Lending Groups', accessed 25 March 2024, <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>
- 133 IMF, 'IMF Executive Board Concludes 2023 Article IV Consultation with Grenada', 19 July 2023, <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/07/18/pr23267-grenada-imf-executive-board-concludes-2023-article-iv-consultation-with-grenada>
- 134 World Bank Group, 'Grenada Hurricanes and Earthquakes Risk Profile', International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2016, <https://www.gfdrr.org/sites/default/files/Grenada1.pdf>
- 135 Iolanda Fresnillo and Ilaria Crotti, 'Riders on the Storm: How Debt and Climate Change Are Threatening the Future of Small Island Developing States', Eurodad, 11 October 2022, https://www.eurodad.org/debt_in_sids
- 136 UN Department of Global Communications, 'Grenada Rebuilds', 30 September 2005, <https://reliefweb.int/report/grenada/grenada-rebuilds>
- 137 EmDat, International Disaster Database, <https://www.emdat.be/>
- 138 Tamon Asonuma, Mike Xin Li, Michael G. Papaioannou, Saji Thomas, and Eriko Togo, 'Sovereign Debt Restructurings in Grenada: Causes, Processes, Outcomes, and Lessons Learned', IMF Working Paper, July 2017, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/07/24/Sovereign-Debt-Restructurings-in-Grenada-Causes-Processes-Outcomes-and-Lessons-Learned-45101>
- 139 Mike Xin Li, Saji Thomas, Tamon Asonuma, Michael G. Papaioannou, Eriko Togo, 'Sovereign Debt Restructurings in Grenada: Causes, Processes, Outcomes, and Lessons Learned', Journal of Banking and Financial Economics, 10/2018, <https://www.ceeol.com/search/article-detail?id=759503>
- 140 Jubilee Caribbean and Eurodad, 'Grenada, Covid-19 and Debt', 2 February 2021 https://www.eurodad.org/grenada_covid19_debt
- 141 World Bank, 'International Debt Statistics Database', December 2023, <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics> and IMF, 'Global Fiscal Monitor', October 2023, <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/FM>
- 142 World Bank, Debt Service Suspension Initiative, March 2022, <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>
- 143 IMF, 'Grenada: 2023 Article IV Consultation – Press Release; and Staff Report', 19 July 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/07/18/Grenada-2023-Article-IV-Consultation-Press-Release-and-Staff-Report-536521>
- 144 Base de données Eurodad compilée sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT](https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%2C%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037.5%25;IMF database, 1980-2015 (not public); OECD, Database of Statutory Corporate Income Tax Rates, 2020-2023, accessed 11 December 2023, <a href=); Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>
- 145 IMF, 'Grenada 2023 Article IV Consultation – Press Release; and Staff Report', IMF Country Report No. 23/261, <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2023/English/1GRDEA2023001.ashx>
- 146 United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean, 'Tax Performance and Reform in the OECS', 1999, <https://repositorio.cepal.org/server/api/core/bitstreams/f43740c3-df18-46c5-a05a-150d4fa2869a/content>
- 147 Karl Theodore, 'Tax Reform in the Caribbean', Institute of Social and Economic Research, 1992, https://cert-net.com/files/publications/monograph_book/TaxRefromintheCaribbean.pdf
- 148 Karl Theodore, 'Tax Reform in the Caribbean', Institute of Social and Economic Research, 1992, https://cert-net.com/files/publications/monograph_book/TaxRefromintheCaribbean.pdf
- 149 United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean, 'Tax Performance and Reform in the OECS', 1999, <https://repositorio.cepal.org/server/api/core/bitstreams/f43740c3-df18-46c5-a05a-150d4fa2869a/content> and Karl Theodore, 'Tax Reform in the Caribbean', Institute of Social and Economic Research, 1992, https://cert-net.com/files/publications/monograph_book/TaxRefromintheCaribbean.pdf
- 150 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>, page 14.
- 151 Gustavo Canavire-Bacarreza, Ran Li, Chevanne Britton, Fernando Rios-Avila, Wilson Jimenez Pozo, Guillermo Gómez Aliaga and Silvia Granados Ibarra, 'Grenada: Fiscal System and its Incidence on Poverty and Equity', World Bank, August 2022, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099435208302218812/pdf/P17702603011f10ba08c800555815c64a9a.pdf>
- 152 Government of Grenada, 'Letter of Intent, Memorandum of Economic and Financial Policies, and Technical Memorandum of Understanding', IMF, 21 March 2006, <https://www.imf.org/external/np/loi/2006/grd/032106.pdf>
- 153 IMF, 'Press Release: IMF Executive Board Approves US\$15.2 Million PRGF Arrangement for Grenada', Press Release No. 06/75, 18 April 2006, <https://www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr0675>
- 154 Base de données Eurodad couvrant les années 2010-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/np/fad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx; Government of Grenada, 'Chapter 333A Value Added Tax Act', Act No. 23 of 2009 Amended by Act No. 7 of 2011, https://www.laws.gov.gd/index.php?option=com_edocman&view=category&id=1083&Itemid=202; and Gustavo Canavire-Bacarreza, Ran Li, Chevanne Britton, Fernando Rios-Avila, Wilson Jimenez Pozo, Guillermo Gómez Aliaga and Silvia Granados Ibarra, 'Grenada: Fiscal System and its Incidence on Poverty and Equity', World Bank, August 2022, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099435208302218812/pdf/P17702603011f10ba08c800555815c64a9a.pdf>
- 155 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 156 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 157 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 158 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 159 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 160 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 161 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 162 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES._78.230_English.pdf
- 163 United Nations General Assembly, 'Report of the Second Committee on Macroeconomic Policy Questions: Promotion of Inclusive and Effective International Cooperation on Tax Matters at the United Nations', 7 December 2023, A/78/459/Add.8, paragraph 9, <https://undocs.org/en/A/78/459/Add.8>
- 164 World Bank, 'Economic Indicators for Kenya', accessed 25 March 2024, <https://data.worldbank.org/country/KE>
- 165 World Bank, 'World Bank Country and Lending Groups', accessed 25 March 2024, <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>
- 166 IMF, 'List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries', 29 February 2024, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>
- 167 World Bank, 'International Debt Statistics Database', December 2023, <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics> and IMF, 'Global Fiscal Monitor', October 2023, <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/FM>
- 168 Adelaide Changole, 'Kenya Replaces Numerical Debt Ceiling with Limit at 55% of GDP', Bloomberg, 14 October 2023, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-10-14/kenya-replaces-numerical-debt-ceiling-with-limit-at-55-of-gdp>
- 169 Parliament of Kenya, 'Unpacking of the 2022 Medium Term Debt Management Strategy', Parliamentary Budget Office, 2021, <http://www.parliament.go.ke/sites/default/files/2021-12/2022%20MTDS%20Unpacking.pdf>
- 170 IMF, 'List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries', 29 February 2024, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>
- 171 Parliament of Kenya, 'Unpacking of the 2022 Medium Term Debt Management Strategy', Parliamentary Budget Office, 2021, <http://www.parliament.go.ke/sites/default/files/2021-12/2022%20MTDS%20Unpacking.pdf>
- 172 International Budget Partnership, 'The State of Public Debt in Kenya', 2020, <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/state-of-public-debt-Kenya-october-2020.pdf>
- 173 KIPPRRA, 'Kenya Economic Report: Creating an Enabling Environment for Inclusive Growth in Kenya', Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis (KIPPRRA), 29020, <https://kipprra.or.ke/wp-content/uploads/2021/02/Kenya-Economic-Report-2020-Popular-Version.pdf>
- 174 En avril 2001, les États membres de l'Union africaine se sont réunis à Abuja, au Nigeria, et se sont engagés à allouer 15 % de leur budget gouvernemental à la santé. African Union, 'Abuja Declaration', 27 April 2001 <https://au.int/sites/default/files/pages/32894-file-2001-abuja-declaration.pdf>
- 175 Ministry of Health, 'Health Sector Report: Medium Term Expenditure Framework (MTEF) for the Period 2021/22-2023/24', 2020, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/05/REVISED-HEALTH-SECTOR-REPORT.pdf>
- 176 Constant Munda, 'Kenya Gets Extension of Public Debt Service Relief to December', Business Daily, 29 June 2021, <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/kenya-gets-extension-of-public-debt-service-relief-to-december-3454242>
- 177 Jevans Nyabiagi, 'China, Kenya Agree Repayment Holiday on US\$245 Million Worth of Debt', South China Morning Post, 23 January 2021, <https://www.scmp.com/news/china/diplomacy/article/3118845/china-kenya-agree-repayment-holiday-us245-million-worth-debt>
- 178 IMF, 'Country Report No. 2021/275', 2021, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/12/22/Kenya-2021-Article-IV-Consultation-Second-Reviews-Under-the-Extended-Arrangement-Under-the-511263>
- 179 S. Nyawira, 'Uhuru Calls for Debt Swap to Finance Africa's COVID-19 Recovery', 2021, <https://www.the-star.co.ke/business/kenya/2021-05-19-uhuru-calls-for-debt-swap-to-finance-africas-covid-19-recovery/>; L. Goering, 'Kenya: Debt Swaps Could Free Funds to Tame Climate, Bio-Diversity and Virus Threats', Reuters, 2020, <https://allafrica.com/>

- stories/20200900024.html
- 180 AfsDJN, 'Kenya Successfully Issues a New \$1.5 billion (Sh238 billion) Eurobond to Buy Back the \$2 billion Eurobond due June 2024', 28 February 2024 <https://www.afronomiclaw.org/index.php/category/african-sovereign-debt-justice-network-afsdjn/one-hundred-and-ninth-sovereign-debt-news>
- 181 World Bank, 'International Debt Statistics Database', December 2023, <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics>
- 182 Kenya Law Review Commission, Constitution of Kenya: 211. Borrowing by National Government, <https://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya/149-chapter-twelve-public-finance/part-3-revenue-raising-powers-and-the-public-debt/380-211-borrowing-by-national-government>
- 183 National Treasury, The Public Finance Management Act, 2012, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2020/11/Public-Finance-Management-Act-2012.pdf>
- 184 Engineers Board Kenya, The Public Finance Management (National Government) Regulations, 2015, <https://ebk.go.ke/resource/the-public-finance-management-national-government-regulations-2015>
- 185 National Treasury, June 2020: Public Debt and Borrowing Policy, 2020, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2021/02/Debt-and-Borrowing-Policy-2020-Final-June-2020.pdf>
- 186 OECD, 'Revenue Statistics in Africa 2023 – Kenya', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-kenya.pdf>
- 187 OECD, 'Revenue Statistics in Africa 2023 – Kenya', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-kenya.pdf>
- 188 East African Community, 'Protocol on the Establishment of the East African Community Monetary Union', Article 5.3(c), 30 November 2013, http://repository.eac.int/bitstream/handle/11671/1710/protocol_eac_monetary-union.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- 189 OECD, 'Revenue Statistics in Africa 2023 – Kenya', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-kenya.pdf>
- 190 Republic of Kenya, '2023 Tax Expenditure Report', The National Treasury and Economic Planning, October 2023, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2023/11/2023-Tax-Expenditure-Report-Final.pdf>
- 191 Republic of Kenya, 'The Mid-Term Revenue Strategy (An Approach For Enhancing Domestic Revenue), FY 2024/5 – 2026/7', The National Treasury and Economic Planning, September 2023, page 18, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2023/09/Draft-MTRS-Final.pdf>
- 192 Republic of Kenya, 'The Mid-Term Revenue Strategy (An Approach For Enhancing Domestic Revenue), FY 2024/5 – 2026/7', The National Treasury and Economic Planning, September 2023, page 18, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2023/09/Draft-MTRS-Final.pdf>
- 193 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 194 Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/np/fad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2023', 13 March 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2022', 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_am/tax-and-law/ey-vat-gst-and-sales-tax-guide-11-mar-22.pdf; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2021', 16 March 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide-2020; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2020', 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdfs/ey-2020-worldwide-vat-gst-sales-tax-guide.pdf
- 195 Rhoda Wambui, 'What The Reduced Rate Of VAT Means For Your Pocket', Kenya Revenue Authority, 21 May 2020, <https://www.kra.go.ke/news-center/blog/839-what-the-reduced-rate-of-vat-means-for-your-pocket>
- 196 OECD, 'Revenue Statistics in Africa 2023 – Kenya', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-kenya.pdf>
- 197 OECD, 'Revenue Statistics in Africa 2023 – Kenya', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-kenya.pdf>
- 198 Base de données Eurodad compilée sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, <https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%2C%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037.5%25>; IMF database, 1980-2015 (not public); OECD, Database of Statutory Corporate Income Tax Rates, 2020-2023, accessed 11 December 2023, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2020', May 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/guides/ey-worldwide-corporate-tax-guide-20-july-2020.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2021', 17 August 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-corporate-tax-guide-20201; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2022', July 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-guides/2022/ey-worldwide-corporate-tax-guide-02-aug-2022.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2023', 5 September 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-corporate-tax-guide; Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>
- 199 Republic of Kenya, 'The Mid-Term Revenue Strategy (An Approach For Enhancing Domestic Revenue), FY 2024/5 – 2026/7', The National Treasury and Economic Planning, September 2023, page 20, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2023/09/Draft-MTRS-Final.pdf>
- 200 Calculs d'Eurodad basés sur des données reçues du FMI (non publiques).
- 201 IMF, 'International Corporate Tax Reform', 6 February 2023, page 26, <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2023/02/06/International-Corporate-Tax-Reform-529240>
- 202 EY, 'Kenya Enacts Significant Tax Measures for 2021', 11 January 2021, https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/kenya-enacts-significant-tax-measures-for-2021
- 203 David Herbling, 'OECD Urges Kenya to Drop Plan to Double Digital-Services Tax', Bloomberg, 14 April 2022, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-04-14/oecd-urges-kenya-to-drop-plan-to-double-digital-services-tax?embedded-checkout=true>
- 204 Kepha Muiruri, 'President Ruto Drops Digital Service Tax Against Multinationals', Business Daily, 31 March 2023, https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/ruto-drops-digital-service-tax-against-multinationals--4179322#google_vignette
- 205 Republic of Kenya, 'The Mid-Term Revenue Strategy (An Approach For Enhancing Domestic Revenue), FY 2024/5 – 2026/7', The National Treasury and Economic Planning, September 2023, page 28, <https://www.treasury.go.ke/wp-content/uploads/2023/09/Draft-MTRS-Final.pdf>
- 206 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 207 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 208 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 209 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 210 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 211 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 212 OECD, 'Global Forum's Steering Group 2023-2025', <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/GF-steering-group.pdf>
- 213 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 214 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS Joining the October 2021 Statement on a Two-Pillar Solution to Address the Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy as of 9 June 2023', June 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/oecd-g20-inclusive-framework-members-joining-statement-on-two-pillar-solution-to-address-tax-challenges-arising-from-digitalisation-october-2021.pdf>
- 215 Voir par exemple Kepha Muiruri, 'President Ruto Drops Digital Service Tax Against Multinationals', Business Daily, 31 March 2023, https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/ruto-drops-digital-service-tax-against-multinationals--4179322#google_vignette and Republic of Kenya, 'Speech by His Excellency Dr. William Samoei Ruto, C.G.H. President and Commander-in-Chief of the Defence Forces of the Republic of Kenya on the Occasion of Silicon Valley Investment Visit and Engagements', 15 September 2023, <https://www.president.go.ke/wp-content/uploads/ON-THE-OCCASION-OF-SILICON-VALLEY-INVESTMENT-VISIT-AND-ENGAGEMENTS.pdf>
- 216 United Nations General Assembly, 'Resolution 77/244 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 30 December 2022, Seventy-seventh session of the UN General Assembly, Agenda item 16 on Macroeconomic Policy Questions, <https://undocs.org/en/A/RES/77/244>
- 217 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES._78.230_English.pdf
- 218 United Nations, 'Bureau of the Ad Hoc Committee to Draft Terms of Reference for a United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation', 2024, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-02/240220_AHC%20Tax%20Bureau_FINAL.pdf
- 219 Kenya Revenue Authority, 'Kenya's Input Into the Terms of Reference of the United Nations Framework Convention', March 2024, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-03/Kenya_Input_AHC%20Tax.pdf
- 220 World Bank, 'World Bank Country and Lending Groups', accessed 25 March 2024, <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>
- 221 World Bank, 'Economic Indicators for Morocco', accessed 25 March 2024, <https://data.worldbank.org/country/morocco?view=chart>
- 222 World Bank, 'Morocco's Economy Has Become More Resilient', 16 November 2023, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/11/16/morocco-economy-has-become-more-resilient>
- 223 IMF, 'Morocco: Request for an Arrangement Under the Resilience and Sustainability Facility-Press Release; Staff Report', 27 October 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/10/26/Morocco-Request-for-an-Arrangement-Under-the-Resilience-and-Sustainability-Facility-Press-540896>
- 224 IMF, 'Global Fiscal Monitor', October 2023, <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/FM>
- 225 Jawad Moustakbal, 'The Moroccan Energy Sector. A Permanent Dependence', Transnational Institute (TNI), 2 December 2021, <https://www.tni.org/en/article/the-moroccan-energy-sector>
- 226 IMF, 'Morocco: Request for an Arrangement Under the Resilience and Sustainability Facility-Press Release; Staff Report', 27 October 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/10/26/Morocco-Request-for-an-Arrangement-Under-the-Resilience-and-Sustainability-Facility-Press-540896>
- 227 Jawad Moustakbal, 'The Moroccan Energy Sector. A Permanent Dependence', Transnational

- al Institute (TNI), 2 December 2021, <https://www.tni.org/en/article/the-moroccan-energy-sector>
- 228 OECD, 'Revenue Statistics in Africa 2023 – Morocco', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-africa-morocco.pdf>
- 229 Base de données d'Eurodad établie sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT](https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%2C%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037.5%25;IMF database, 1980-2015 (not public); OECD, Database of Statutory Corporate Income Tax Rates, 2020-2023, accessed 11 December 2023, <a href=); EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2020', May 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/guides/ey-worldwide-corporate-tax-guide-2020-july-2020.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2021', 17 August 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-corporate-tax-guide-2021; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2022', July 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax-guides/2022/ey-worldwide-corporate-tax-guide-02-aug-2022.pdf; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2023', 5 September 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-corporate-tax-guide; Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>
- 230 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 231 Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/np/fad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx; Alan A. Tait, 'Value-Added Tax: Administrative and Policy Issues', IMF, October 1991, <https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/book/9781589060265/9781589060265.pdf>; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2023', 13 March 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2022', 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_am/tax-and-law/ey-vat-gst-and-sales-tax-guide-11-mar-22.pdf; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2021', 16 March 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide-2020; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2020', 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdfs/ey-2020-worldwide-vat-gst-sales-tax-guide.pdf
- 232 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 233 Alejandra Padin-Dujon, 'Morocco Carbon Tax Plans Gain New Momentum after EU CBAM', Carbon Pulse, 5 February 2024, <https://carbon-pulse.com/257231/#:~:text=The%20Moroccan%20government%20reaffirmed%20its,to%20new%20EU%20carbon%20tariffs>
- 234 EU Taxation and Customs Union, 'Carbon Border Adjustment Mechanism', accessed 25 March 2024, https://taxation-customs.ec.europa.eu/carbon-border-adjustment-mechanism_en
- 235 Markus Trilling, 'Blackmailing the Global South on EU Carbon Border Tax Won't Work', Opinion Piece published in the EU Observer, 22 February 2024, https://www.eurodad.org/blackmailing_the_global_south_on_eu_carbon_border_tax_won_t_work
- 236 Paul Baker, Taahirah Zahraa Boodhoo Beeharry, Loan Le, Ria Roy, and Pablo Quiles, 'Designing an African Response to Carbon Border Adjustment Mechanisms', International Economics Consulting, 11 November 2022, <https://aec.afdb.org/en/papers/climate-change-poses-significant-risk-african-continent-its-vulnerabilities-are-further-compounded-risks-arise-climate-mitigation-policies-adopted-other-countries-while-many-developed-countries-are-starting-push-m-656>
- 237 EU Taxation and Customs Union, 'Carbon Border Adjustment Mechanism', accessed 25 March 2024, https://taxation-customs.ec.europa.eu/carbon-border-adjustment-mechanism_en
- 238 Paul Baker, Taahirah Zahraa Boodhoo Beeharry, Loan Le, Ria Roy, and Pablo Quiles, 'Designing an African Response to Carbon Border Adjustment Mechanisms', International Economics Consulting, 11 November 2022, <https://aec.afdb.org/en/papers/climate-change-poses-significant-risk-african-continent-its-vulnerabilities-are-further-compounded-risks-arise-climate-mitigation-policies-adopted-other-countries-while-many-developed-countries-are-starting-push-m-656>
- 239 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 240 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 241 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 242 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/> and OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 243 Sara Zouiten, 'Morocco is Committed to Protecting Diaspora's Rights in International Conventions', Morocco World News, 20 July 2023, <https://www.morocroworldnews.com/2023/07/356565/morocco-is-committed-to-protecting-diasporas-rights-in-international-conventions>
- 244 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 245 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 246 United Nations General Assembly, 'Resolution 77/244 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 30 December 2022, Seventy-seventh session of the UN General Assembly, Agenda item 16 on Macroeconomic Policy Questions, <https://undocs.org/en/A/RES/77/244>
- 247 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES._78.230_English.pdf
- 248 United Nations, 'Bureau of the Ad Hoc Committee to Draft Terms of Reference for a United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation', 2024, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-02/240220_AHC%20Tax%20Bureau_FINAL.pdf
- 249 Direction Générale des Impôts, 'Termes de références de la Convention-cadre des Nations Unies. Contribution du Maroc', March 2024, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-03/Marocco_Input_AHC%20Tax.pdf
- 250 United Nations, 'List of LDCs', accessed 15 January 2024, <https://www.un.org/ohrls/content/list-ldcs>
- 251 UN Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, Olivier De Schutter, 'Visit to Nepal', Human Rights Council, A/HRC/50/38/Add.2, 13 May 2022, <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5038add2-visit-nepal-report-special-rapporteur-extreme-poverty-and>
- 252 UN Special Rapporteur on extreme poverty and human rights, Olivier De Schutter, 'Visit to Nepal', Human Rights Council, A/HRC/50/38/Add.2, 13 May 2022, <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5038add2-visit-nepal-report-special-rapporteur-extreme-poverty-and>
- 253 National Statistics Office, 'Nepal Living Standards Survey IV, 2022-23, Summary Report', Office of the Prime Minister and Council of Ministers, February 2024, <https://nepalindata.com/resource/NEPAL-LIVING-STANDARDS-SURVEY-IV-2022-23/>
- 254 Ministry of Finance, 'Quarterly Debt Position: 2nd Quarter of FY 2079/80', Public Debt Management Office, 14 January 2023, https://pdmo.gov.np/downloadfiles/Debt-2nd-Quarter-2079_80_v2-1680072449.pdf
- 255 IMF, 'Nepal: Third Review Under the Extended Credit Facility Arrangement-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Nepal', 6 December 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/12/06/Nepal-Third-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-Press-Release-Staff-542039>
- 256 Jubilee Debt Campaign, 'External Debt is a Cancer to Nepal. Cancel it Now!', 21 May 2015, <https://debtjustice.org.uk/blog/external-debt-cancer-nepal-cancel-now>
- 257 Jubilee USA, 'International Monetary Fund Refuses Nepal Debt Relief', 26 June 2015, <https://www.cadtm.org/International-Monetary-Fund-Refuses-Nepal-Debt-Relief>
- 258 Stephen Starr, 'Nepal: First Came the Earthquake, Then Came the Debt', The Guardian, 5 December 2018, <https://www.theguardian.com/cities/2018/dec/05/kathmandu-earthquake-debt-nepal>
- 259 IMF, 'Nepal: Request for Disbursement Under the Rapid Credit Facility – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Nepal', 11 May 2020, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/05/11/Nepal-Request-for-Disbursement-Under-the-Rapid-Credit-Facility-Press-Release-Staff-Report-49404>
- 260 Asian Peoples' Movement on Debt and Development (APMDD), Tax and Fiscal Justice Alliance Nepal, and Eurodad, 'Nepal, Covid-19 and Debt', 12 January 2021, https://www.eurodad.org/nepal_covid19_and_debt
- 261 IMF, 'Nepal: Request for Disbursement Under the Rapid Credit Facility – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Nepal', 11 May 2020, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/05/11/Nepal-Request-for-Disbursement-Under-the-Rapid-Credit-Facility-Press-Release-Staff-Report-49404>
- 262 World Bank, Debt Service Suspension Initiative, March 2022, <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>
- 263 World Bank, 'Nepal and World Bank Sign \$100 Million Financing Agreement to Support Nepal's Green, Resilient, and Inclusive Development', 29 August 2022, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2022/08/29/nepal-and-world-bank-sign-100-million-financing-agreement-to-support-nepal-s-green-resilient-and-inclusive-development>
- 264 IMF, 'Nepal: Third Review Under the Extended Credit Facility Arrangement-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Nepal', 6 December 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/12/06/Nepal-Third-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-Press-Release-Staff-542039>
- 265 Kantipur, 'Sarkaar le aba laamo samayamma samajik surakshya bhattaa baadna sakdaina: Arthasachib Ray' [Government Cannot Distribute Social Security Allowances for a Long Time: Finance Secretary Ray], Ekantipur, 9 April 2023, <https://ekantipur.com/business/2023/04/09/168102566012494777.html>
- 266 Himalkhabar, 'Rasayanik mal ko mulya tin chauthai le badhyo, sarkari anudan katauti' ['The Chemical Fertilizer Price Has Increased by Three-Fourths, Government Subsidy Cut'], 13 March 2023, <https://www.himalkhabar.com/news/134836>
- 267 Government of Nepal, 'Economic Survey 2021/22', Ministry of Finance, page 23, https://www.mof.gov.np/uploads/document/file/1674635120_Economic_Survey_2022.pdf
- 268 Base de données Eurodad compilée sur la base de : Puspa Kandel, 'Corporate Tax in Nepal: Effective Burden (1975-2000)', Economic Review: Occasional Paper, April 2001, Number 13, https://www.nrb.org.np/red/no_13corporate_tax_in_nepal/; IMF database, 1980-2015 (not public); International Trade Council, 'Corporate Income Tax in Nepal', 2 August 2021, <https://thetradeCouncil.com/corporate-income-tax-in-nepal/>; Baker Tilly, 'Nepal Tax Fact 2022/2023 (2079/2080)', https://bakertilly.com.np/storage/download/1654496115_Tax_Fact_2022-23.pdf; BizSewa, '[Updated] Income Tax Rates in Nepal for 2079/2080 [2022-2023] (Corporate, Individual and Couple)', accessed 11 December 2023, <https://bizsewa.com/income-tax-rates-nepal/>; Orbitax, 'Nepal Orbitax Country Chapters', updated 15 November 2023, accessed 11 December 2023, <https://orbitax.com/taxhub/countrychapters/NP/Nepal/f422ca9b24bb422f820ed2741b8b2b00/Corporate-Income-Tax-588>

- 269 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 270 Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/nfpad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx ; The Official Portal of Government of Nepal, 'Taxation Details', Inland Revenue Department, accessed 4 January 2024, <https://nepal.gov.np:8443/NationalPortal/view-page?id=94>
- 271 Government of Nepal, 'Economic Survey 2021/22', Ministry of Finance, page 33, https://www.mof.gov.np/uploads/document/file/1674635120_Economic_Survey_2022.pdf
- 272 Kane Borders, Sofia Balladares, Mona Barake, Enea Baselgia, 'Digital Services Taxes', EU Tax Observatory, June 2023, https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2023/06/EUTO_Digital-Service-Taxes_June2023.pdf
- 273 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 274 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 275 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 276 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 277 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 278 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 279 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 280 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES._78.230_English.pdf
- 281 United Nations General Assembly, 'Report of the Second Committee on Macroeconomic Policy Questions: Promotion of Inclusive and Effective International Cooperation on Tax Matters at the United Nations', 7 December 2023, A/78/459/Add.8, paragraph 9, <https://undocs.org/en/A/78/459/Add.8>
- 282 World Bank, 'World Bank Country and Lending Groups', accessed 25 March 2024, <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>
- 283 World Bank, 'Economic Indicators for Pérou', accessed 25 March 2024, <https://data.worldbank.org/country/Pérou?view=chart>
- 284 World Bank, 'Rising Strong: Pérou Poverty and Equity Assessment', 26 April 2023, <https://www.worldbank.org/en/country/Pérou/publication/resurgir-fortalecidos-evaluacion-de-pobreza-y-equidad-en-el-Pérou>
- 285 IMF, 'Pérou: Staff Concluding Statement of the 2024 Article IV Mission', 22 March 2024, <https://www.imf.org/en/News/Articles/2024/03/21/cs32124-Pérou-concluding-statement-2024-art-iv-mission#:~:text=Real%20GDP%20is%20projected%20to,GDP%20in%20the%20medium%20term.>
- 286 Jameson Alejandro Mencías, 'Debt Management: Fiscal Rules, Rights and Human Development in Pérou', LATINDADD, March 2022, <https://latindadd.org/informes/Pérou-reglas-fiscales-y-control-del-deficit-afectan-derechos-de-la-poblacion-y-desarrollo-humano/>
- 287 W. Mendoza, 'Las leyes fiscales en la historia de Perú', in A. Barreix and L. Corrales (Eds.), Reglas Fiscales resilientes en América Latina, Interamerican Development Bank, 2019, pp. 73-82.
- 288 World Bank, 'International Debt Statistics Database', December 2023, <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics>
- 289 Jameson Alejandro Mencías, 'Debt Management: Fiscal Rules, Rights and Human Development in Pérou', LATINDADD, March 2022, <https://latindadd.org/informes/Pérou-reglas-fiscales-y-control-del-deficit-afectan-derechos-de-la-poblacion-y-desarrollo-humano/>
- 290 Simone Baribeau, 'Moody's Upgrades Pérou's Debt', Financial Times, 16 December 2009, <https://www.ft.com/content/6dcd00e6-41c1-354d-9b64-8293dd588f4e>
- 291 Legislative Decree N° 1457 published on 12 April 2020.
- 292 Reuters, 'Moody's Downgrades Pérou, Citing "Polarized and Fractured Political Environment"', 2 September 2021, <https://www.reuters.com/article/Pérou-ratings-moodys-idUSL1N2Q401X/>
- 293 IMF, 'Pérou: 2023 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Pérou', March 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/03/24/Pérou-2023-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-Executive-531362>
- 294 Jameson Alejandro Mencías, 'Debt Management: Fiscal Rules, Rights and Human Development in Pérou', LATINDADD, March 2022, <https://latindadd.org/informes/Pérou-reglas-fiscales-y-control-del-deficit-afectan-derechos-de-la-poblacion-y-desarrollo-humano/>
- 295 OECD, 'Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2023 – Pérou', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/estadisticas-tributarias-america-latina-caribe-Pérou.pdf>
- 296 IMF, 'Pérou: Technical Assistance Report – Tax Regime for Small Taxpayers and Special Economic Zones', 11 February 2022, <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2022/035/article-A001-en.xml>
- 297 Ministerio de Economía y Finanzas, 'Marco Macroeconómico Multianual 2024-2027', 27 August 2023, page 112, https://www.mef.gob.pe/contenidos/pol_econ/marco_macro/MMM_2024_2027.pdf
- 298 Base de données Eurodad compilée sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, <https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%2C%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037,5%25> ; IMF database, 1980-2015 (not public); OECD, Database of Statutory Corporate Income Tax Rates, 2020-2023, accessed 11 December 2023, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2020', May 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/guides/ey-worldwide-corporate-tax-guide-20-july-2020.pdf ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2021', 17 August 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-corporate-tax-guide-2021 ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2022', July 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-guides/2022/ey-worldwide-corporate-tax-guide-02-aug-2022.pdf ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2023', 5 September 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-corporate-tax-guide ; Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>
- 299 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 300 Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/nfpad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2023', 13 March 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2022', 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_am/tax-and-law/ey-vat-gst-and-sales-tax-guide-11-mar-22.pdf ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2021', 16 March 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide-2020 ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2020', 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdfs/ey-2020-worldwide-vat-gst-sales-tax-guide.pdf
- 301 OECD, 'Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2023 – Pérou', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/estadisticas-tributarias-america-latina-caribe-Pérou.pdf>
- 302 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 303 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 304 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 305 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 306 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 307 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 308 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 309 OECD, 'Roadmap for the OECD Accession Process of Pérou', 10 June 2022, <https://www.oecd.org/mcm/Roadmap-OECD-Accession-Process-Pérou-EN.pdf>
- 310 OECD, 'Declaración de Punta del Este – Un llamado a Fortalecer la Acción Contra la Evasión Fiscal y la Corrupción', accessed 10 April 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/declaracion-de-punta-del-este.htm>
- 311 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES._78.230_English.pdf
- 312 United Nations General Assembly, 'Report of the Second Committee on Macroeconomic Policy Questions: Promotion of Inclusive and Effective International Cooperation on Tax Matters at the United Nations', 7 December 2023, A/78/459/Add.8, paragraph 9, <https://undocs.org/en/A/78/459/Add.8>
- 313 United Nations, 'Contributions from Pérou to the Work that will be Developed by the Special Intergovernmental Committee Responsible for Drafting the Terms of Reference of the United Nations Framework Convention about International Tax Cooperation', March 2024, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-03/Pérou_Input_AHC%20Tax.pdf
- 314 World Bank, 'World Bank Country and Lending Groups', accessed 25 March 2024, <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>
- 315 World Bank, 'Economic Indicators for the Philippines', accessed 25 March 2024, <https://data.worldbank.org/country/philippines>
- 316 World Bank, 'Remittance Flows Continue to Grow in 2023 Albeit at Slower Pace', 18 December 2023, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/12/18/remittance-flows-grow-2023-slower-pace-migration-development-brief#:~:text=In%202023%2C%20remittance%20flows%20to,ability%20to%20send%20money%20home.>
- 317 Bureau of the Treasury, 'Debt Indicators', <https://www.treasury.gov.ph/wp-content/uploads/2022/03/NG-Debt-Indicator-Dec-2021.pdf>
- 318 Philippine Statistics Authority, <https://psa.gov.ph/content/philippine-gdp-posts-83-percent-fourth-quarter-2020-95-percent-full-year-2020>
- 319 Ibon Foundation, 'Record Debt not due to COVID-19 Response', 5 March 2022, <https://www.>

- ibon.org/record-debt-not-due-to-covid-19-response-ibon/
- 320 Department of Budget and Management, 'Status of COVID-19 Releases', <https://www.dbm.gov.ph/index.php/programs-projects/status-of-covid-19-releases>
- 321 CNN Philippines, 'From COA to Congress: A Look Into Govt's Questionable Pandemic Deals', 18 December 2021, <https://www.cnnphilippines.com/news/2021/12/18/Pharmally-is-sue-summary-analysis.html>
- 322 Philippine Daily Inquirer, 'Treasury: PH's Record-High Debt Remains "Sustainable"', 2 March 2022, <https://business.inquirer.net/342242/treasury-phs-record-high-debt-remains-sustainable>; IMF, 'Philippines: 2023 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Philippines', December 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/12/14/Philippines-2023-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-542518>
- 323 IMF, 'Philippines: 2023 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Philippines', December 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/12/14/Philippines-2023-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-542518>
- 324 Department of Finance, 'Dominguez Says "Unequivocal" No to Debt Moratorium, PHL to Honor Its Obligations through Coronavirus Crisis', <https://www.dof.gov.ph/dominguez-says-unequivocal-no-to-debt-moratorium-phl-to-honor-its-obligations-through-coronavirus-crisis/>
- 325 Bureau of the Treasury, 'Debt Indicators', <https://www.treasury.gov.ph/wp-content/uploads/2022/03/NG-Debt-Indicator-Dec-2021.pdf>
- 326 Philippine Daily Inquirer, 'PPP Rule Changes Eyed to Cap Rising Contingent Liabilities', 9 December 2021, <https://business.inquirer.net/336129/ppp-rule-changes-eyed-to-cap-rising-contingent-liabilities>
- 327 Philippines Department of Budget and Management, "'Build Build Build" to Generate 1.1 Million Jobs Annually in the Medium Term', <https://www.dbm.gov.ph/index.php/management-2/773-build-build-build-to-generate-1-1-million-jobs-annually-in-the-medium-term#:~:text=The%20Build%20Build%20Build%20program%2C%20which%20is%20designed%20to%20make,billion%20in%20the%20medium%20term.>
- 328 OECD, 'Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2023 – The Philippines', <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-asia-and-pacific-philippines.pdf>
- 329 Base de données Eurodad compilée sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, <https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037.5%25> ; IMF database, 1980-2015 (not public); EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2020', May 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/guides/ey-worldwide-corporate-tax-guide-20-july-2020.pdf ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2021', 17 August 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-corporate-tax-guide-2021 ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2022', July 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-guides/2022/ey-worldwide-corporate-tax-guide-02-aug-2022.pdf ; Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>
- 330 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 331 Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/np/fad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2023', 13 March 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2022', 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_am/tax-and-law/ey-vat-gst-and-sales-tax-guide-11-mar-22.pdf ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2021', 16 March 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-vat--gst-and-sales-tax-guide-2020 ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2020', 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdfs/ey-2020-worldwide-vat-gst-sales-tax-guide.pdf
- 332 Calculs de l'APMDD sur la base de données provenant de : Department of Finance, OECD, Stat, UNU-Wider Government Revenue Database.
- 333 Karen Mae L. Calam and Aiza P. Giltendez, 'Redefining Philippine Taxation: CREATE', *BusinessWorld*, 18 April 2021, <https://www.bworldonline.com/economy/2021/04/18/361600/redefining-philippine-taxation-create-2/>
- 334 Department of Finance, 'Corporate Recovery and Tax Incentives for Enterprises (CREATE) Act or Republic Act No. 11534', accessed 30 March 2024, <https://www.dof.gov.ph/create-irr-and-annexes/>
- 335 Krissy Aguilar, 'Duterte Lifts Moratorium on New Mining Agreements', *Inquirer.Net*, 15 April 2021, <https://newsinfo.inquirer.net/1419356/duterte-lifts-moratorium-on-new-mining-agreements>
- 336 Cruz Marcelo and Tenebrancia, 'In Brief: Mining Rights and Title in Philippines', *Lexology*, 31 May 2023, <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=0abd0145-5a66-435e-aa07-9c1a20b4d0c7>
- 337 Philippine Center for Investigative Journalism, 'Pandora Papers: Monte Oro Resources & Energy Inc.', 2021, <https://pcij.org/article/7154/notable-companies-in-the-pandora-papers>
- 338 Department of Finance, 'PHL Withdraws from Global Initiative on Extractives Transparency', 22 June 2022, <https://www.dof.gov.ph/phl-withdraws-from-global-initiative-on-extractives-transparency/>
- 339 Extractive Industries Transparency Initiative, 'The Philippines has Achieved a Moderate Overall Score in Implementing the 2019 EITI Standard', 17 February 2022, <https://eiti.org/board-decision/2022-17>
- 340 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 341 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 342 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 343 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/Cbc-MCAA-Signatories.pdf>
- 344 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 345 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 346 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 347 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES_78_230_English.pdf
- 348 United Nations General Assembly, 'Report of the Second Committee on Macroeconomic Policy Questions: Promotion of Inclusive and Effective International Cooperation on Tax Matters at the United Nations', 7 December 2023, A/78/459/Add.8, paragraph 9, <https://undocs.org/en/A/78/459/Add.8>
- 349 United Nations, 'List of LDCs', accessed 15 January 2024, <https://www.un.org/ohrls/content/list-ldcs>
- 350 ZAMBIE Statistics Agency, 'Highlights of the 2022 Poverty Assessment in ZAMBIE', 2023, <https://www.zamstats.gov.zm/wp-content/uploads/2023/09/Highlights-of-the-2022-Poverty-Assessment-in-ZAMBIE-2023.pdf>
- 351 World Bank, 'International Debt Statistics Database', December 2023, <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics>
- 352 IMF, 'Global Fiscal Monitor', October 2023, <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/FM>
- 353 Jones Bowa, 'The Debt Crisis Denial: Post-HIPC Debt Crisis in ZAMBIE', 12 August 2022, <https://www.linkedin.com/pulse/debt-crisis-denial-post-hipc-ZAMBIE-jones-bowa/>
- 354 Jones Bowa, 'The Debt Crisis Denial: Post-HIPC Debt Crisis in ZAMBIE', 12 August 2022, <https://www.linkedin.com/pulse/debt-crisis-denial-post-hipc-ZAMBIE-jones-bowa/>
- 355 AFRODAD, Jesuit Center for Theological Reflection (JCTR) and Eurodad, 'ZAMBIE, Debt and Covid-19', 25 September 2020, https://www.eurodad.org/ZAMBIE_debt_and_covid_19
- 356 Grieve Chelwa, 'IMF Deal: Cry, My Beloved ZAMBIE', 8 September 2022, <https://www.cadmnet.org/IMF-Deal-Cry-My-Beloved-ZAMBIE>
- 357 IMF, 'ZAMBIE: 2023 Article IV Consultation, First Review Under the Extended Credit Facility Arrangement, and Financing Assurances Review – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for ZAMBIE', 13 July 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/07/13/ZAMBIE-2023-Article-IV-Consultation-First-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-536340>
- 358 Action Aid ZAMBIE, 'ActionAid ZAMBIE Reaffirms Its Position on the IMF Managing Director's Visit', January 2023, <https://actionaid.org/news/2023/actionaid-ZAMBIE-reaffirms-its-position-imf-managing-directors-visit>
- 359 Debt Justice UK, 'ZAMBIE Reaches Debt Deal with Déteneurs d'obligations', 25 Mar 2024, <https://debtjustice.org.uk/press-release/ZAMBIE-reaches-debt-deal-with-Détenteurs-d'obligations>
- 360 IMF, 'ZAMBIE: 2023 Article IV Consultation, First Review Under the Extended Credit Facility Arrangement, and Financing Assurances Review – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for ZAMBIE', 13 July 2023, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/07/13/ZAMBIE-2023-Article-IV-Consultation-First-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-536340>
- 361 National Assembly of ZAMBIE, 'The Public Debt Management Act 2022', No. 15 of 2022 397, https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/documents/acts/ACT%20No.%2015%20OF%202022%2C%20The%20Public%20Debt%20Management_0.pdf
- 362 National Assembly of ZAMBIE, 'The Access to Information Act 2023', No. 24 of 2023 409, <https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/documents/acts/Act%20No.%2024%20of%202023%2C%20The%20Access%20to%20Information%20Act%2C%202023.pdf>
- 363 ZAMBIE Revenue Authority, 'Tax Statistics in ZAMBIE 2021', <https://www.zra.org.zm/wp-content/uploads/2022/06/Tax-Statistics-Bulletin-2021.pdf>
- 364 Base de données Eurodad compilée sur la base de : KPMG, 'Corporate Tax Rates Table', 2013-2020, accessed 11 December 2023, <https://kpmg.com/be/en/home/services/tax/tax-technology/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html#:~:text=In%20general%20the%20corporation%20tax,Bank%20Corporatetax%20rate%20is%2037.5%25> ; IMF database, 1980-2015 (not public); OECD, Database of Statutory Corporate Income Tax Rates, 2020-2023, accessed 11 December 2023, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2020', May 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/guides/ey-worldwide-corporate-tax-guide-20-july-2020.pdf ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2021', 17 August 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-corporate-tax-guide-2021 ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2022', July 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-guides/2022/ey-worldwide-corporate-tax-guide-02-aug-2022.pdf ; EY, 'Worldwide Corporate Tax Guide 2023', 5 September 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-corporate-tax-guide ; Deloitte, 'Corporate Tax Rates 2019-2023', accessed 11 December 2023, <https://www.deloitte.com/global/en/services/tax/analysis/global-tax-rates.html>

- 365 Liam Ebrill, Michael Keen, Jean-Paul Bodin and Victoria Summers, 'The Modern VAT', IMF, 2001, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781589060265/9781589060265.xml>
- 366 Base de données Eurodad couvrant les années 1991-2023, compilée sur la base de : IMF database of historic VAT rates, accessed 3 January 2024, https://www.imf.org/external/np/fad/tpaf/files/VAT_historic_rates.xlsx ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2023', 13 March 2023, https://www.ey.com/en_gl/tax-guides/worldwide-vat-gst-and-sales-tax-guide ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2022', 2022, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_am/tax-and-law/ey-vat-gst-and-sales-tax-guide-11-mar-22.pdf ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2021', 16 March 2021, https://www.ey.com/en_id/tax_law_guides/worldwide-vat--gst-and-sales-tax-guide-2020 ; EY, 'Worldwide VAT, GST and Sales Tax Guide 2020', 2020, https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/tax/tax-pdfs/ey-2020-worldwide-vat-gst-sales-tax-guide.pdf
- 367 ZAMBIE Revenue Authority, 'Tax Statistics in ZAMBIE 2021', <https://www.zra.org.zm/wp-content/uploads/2022/06/Tax-Statistics-Bulletin-2021.pdf>
- 368 Calculs basés sur les données de l'administration fiscale zambienne, 'Tax Statistics in ZAMBIE 2021', <https://www.zra.org.zm/wp-content/uploads/2022/06/Tax-Statistics-Bulletin-2021.pdf>
- 369 Tax Justice Network, 'State of Tax Justice 2023', 23 August 2023, <https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>
- 370 High Level Panel on Illicit Financial Flows From Africa, 'Track it! Stop it! Get it!', Commissioned by the AU/ECA Conference of Ministers of Finance, Planning and Economic Development, 2015, https://au.int/sites/default/files/documents/40545-doc-IFFs_REPORT.pdf
- 371 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date', 7 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/crs-mcaa-signatories.pdf>
- 372 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 373 OECD, 'Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of Country-by-Country Reports (CbC MCAA) and Signing Dates', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/CbC-MCAA-Signatories.pdf>
- 374 OECD, 'Activated Exchange Relationships for Country-by-Country Reporting', updated 13 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/beps/country-by-country-exchange-relationships.htm>
- 375 OECD, 'Global Forum Members', updated January 2024, accessed 23 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/transparency/who-we-are/members/>
- 376 OECD, 'Members of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', updated 15 November 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/inclusive-framework-on-beps-composition.pdf>
- 377 OECD, 'Composition of the Steering Group of the OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS', January 2023, <https://www.oecd.org/tax/beps/steering-group-of-the-inclusive-framework-on-beps.pdf>
- 378 United Nations General Assembly, 'Resolution 77/244 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 30 December 2022, Seventy-seventh session of the UN General Assembly, Agenda item 16 on Macroeconomic Policy Questions, <https://undocs.org/en/A/RES/77/244>
- 379 United Nations General Assembly, 'Resolution 78/230 on Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations', adopted by the General Assembly on 22 December 2023, Seventy-eighth session of the UN General Assembly, Agenda item 16 (h) on Macroeconomic Policy Questions, https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-01/A.RES._78.230_English.pdf
- 380 United Nations, 'UN/African Group Tax Framework Convention', 16 November 2023, <https://media.un.org/avlibrary/en/asset/d314/d3143668>
- 381 OECD, 'Activated Exchange Relationships for CRS Information', updated 21 March 2024, <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>
- 382 Civil Society Organisations Southern-led Meeting on Debt, 'Global South Civil Society Organisations Demand Justice and a Change to the Rules on Debt and Financial Architecture', Outcome document, 21 September 2023, <https://afrodad.org/wp-content/uploads/2023/11/outcome-document.pdf>



**End
discrimination!**

**Equality
for all!**

**Tax
justice
now!**